

Échelle d'observation de la qualité éducative

LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL



Québec 

Juin 2004

Échelle d'observation de la qualité éducative
LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Conception et rédaction

Louise Bourgon, enseignante en techniques d'éducation à l'enfance, Collège Édouard-Montpetit
Carole Lavallée, enseignante en techniques d'éducation à l'enfance, Cégep du Vieux Montréal

Coordination générale

Carl Drouin, coordonnateur de l'enquête Grandir en qualité, Institut de la statistique du Québec
Marie Moisan, coordonnatrice de l'évaluation de la qualité des services de garde éducatifs, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique de la Direction générale des politiques familiales, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Édition

Direction des communications
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Pour obtenir un exemplaire de ce document

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
600, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 4S7
425, rue Saint-Amable, Québec (Québec) G1R 4Z1

Numéros de téléphone :
Région de Montréal : (514) 873-2323
Région de Québec : (418) 643-2323
Ailleurs au Québec : 1 800 363-0310

Courriel : famille@messf.gouv.qc.ca
Internet : www.messf.gouv.qc.ca

Le document peut être consulté à la section « Publications » du volet Famille du site Internet du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-42662-2

© Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille au nom du gouvernement du Québec, 2004.

Toute reproduction, autre qu'à des fins de consultation personnelle, doit faire l'objet d'une autorisation préalable des [Publications du Québec](#).

Collaboration à la conception et à la rédaction

Les autres membres du Comité d'élaboration des outils d'évaluation de la qualité des services de garde et du Comité de révision des échelles d'observation de la qualité éducative :

Madeleine Baillargeon, consultante

Ginette Beaudoin, conseillère en évaluation de programme, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Stéphane Bernard, agent de recherche, Institut de la statistique du Québec

Lyne Des Groseilliers, statisticienne-méthodologiste, Institut de la statistique du Québec

Carl Drouin, coordonnateur, Institut de la statistique du Québec

Daniel Fines, agent de recherche et de planification socio-économique, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Johanne Gasse, conseillère en développement de programmes, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Hélène Lavoie, conseillère en évaluation de programme, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Marie Moisan, conseillère en évaluation de programme, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Expertise méthodologique

Lyne Des Groseilliers, statisticienne-méthodologiste, Institut de la statistique du Québec

Pierre Valois, professeur, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval

Révision linguistique

Geneviève Laplante, Institut de la statistique du Québec

Soutien technique

Lucie Desroches, Institut de la statistique du Québec

Nathalie Massé, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Karine Michel, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Francine Talbot, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Nadia Tremblay, Institut de la statistique du Québec

Remerciements

L'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en installation pour les enfants de 18 mois ou plus, l'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en milieu familial et l'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en pouponnière comportent une base commune. La construction de ces trois échelles, élaborées suivant la même démarche et les mêmes principes, est le fruit de plusieurs collaborations.

Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille remercie toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la production de ces outils. Des remerciements particuliers s'adressent aux représentants et représentantes des milieux de garde qui ont commenté le plan des échelles. Un merci spécial s'adresse aux conseillères pédagogiques, France Farley du CPE Les copains d'abord de Montréal, Claudine Guilbault du CPE La Prairie et Sylvie Melsbach du CPE les Mousses du Mont, à Renée Harrison, responsable d'un service de garde en milieu familial ainsi qu'à l'enseignant et aux enseignantes en techniques d'éducation à l'enfance, Gilles Cantin du Collège de St-Jérôme, Sylvaine Léger du Collège Édouard-Montpetit et Céline Poulin du Collège de Ste-Foy, qui ont commenté le contenu de l'une ou l'autre échelle. Des remerciements s'adressent aussi aux membres du Comité aviseur qui ont encadré la démarche de l'enquête *Grandir en qualité* et parmi lesquels plusieurs ont commenté le contenu des échelles d'observation : Francine Lessard¹ de la Fédération des centres de la petite enfance², Sylvain Lévesque de l'Association des garderies privées du Québec, Louise Valiquette de Concertation inter-régionale des centres de la petite enfance du Québec², Nathalie Bigras de l'Université du Québec à Montréal, Ellen Jacobs de l'Université Concordia, Marie Jacques et Pierre Pagé de l'Université Laval, Carole Lavallée du Cégep du Vieux Montréal, Carl Drouin et Lyne Des Groseilliers de l'Institut de la statistique du Québec, Ginette Beaudoin, Hélène Lavoie et Marie Moisan du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (auparavant ministère de la Famille et de l'Enfance). Enfin, la précieuse collaboration des membres du personnel des milieux de garde qui ont collaboré à la validation des échelles en permettant l'observation au moment des essais sur le terrain ou dans le cadre du prétest est aussi soulignée.

1. Madame Francine Lessard est maintenant au Conseil québécois des centres de la petite enfance.

2. Concertation inter-régionale des centres de la petite enfance du Québec et la Fédération des centres de la petites enfance forment, depuis mars 2003, l'Association québécoise des centres de la petite enfance.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	1
DES NOUVEAUX OUTILS D'OBSERVATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS	3
La structure de l' <i>Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en milieu familial</i>	4
Les principes de gradation de l'échelle.....	5
La validité et la fidélité des échelles d'observation de la qualité éducative.....	6
Utilisation à des fins de recherche de l' <i>Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en milieu familial</i>	9
Contexte d'utilisation de l'échelle.....	9
Déroulement de l'observation.....	11
Utilisation de l'échelle : Qui et quoi observer et comment noter les observations?.....	11
1. STRUCTURATION DES LIEUX	15
1.1 L'aménagement des lieux.....	15
1.1.1 Les lieux sont sains.....	15
1.1.2 Les lieux sont accueillants.....	16
1.1.3 Les lieux publics, communs et privés sont clairement définis.....	16
1.1.4 L'aménagement des lieux est flexible et permet de varier les formes de regroupement des enfants.....	17
1.1.5 Les lieux répondent aux besoins moteurs de tous les poupons.....	18
1.1.6 Les lieux permettent différents types d'activités.....	18
1.1.7 Les lieux sont aménagés afin de permettre une complémentarité des activités.....	19
1.1.8 Les lieux sont aménagés pour répondre aux besoins et aux intérêts des enfants.....	19
1.1.9 L'aménagement du service de garde tient compte des besoins de la personne responsable.....	20
1.1.10 L'aménagement des lieux permet aux enfants d'avoir un contact direct avec le matériel : de le choisir, de le manipuler et de le ranger.....	20
1.1.11 L'environnement répond aux besoins particuliers de certains enfants.....	21
1.2 Le matériel.....	23
1.2.1 Le matériel à l'intérieur est adapté aux besoins des enfants.....	23
1.2.2 Le matériel favorise toutes les dimensions du développement.....	24
1.2.3 Le matériel stimule les sens de l'enfant.....	25
1.2.4 Le matériel et l'équipement sont adaptés aux besoins particuliers des poupons.....	25
1.2.5 Le matériel reflète la diversité des réalités familiales et culturelles.....	26

2. LA STRUCTURATION ET LA VARIATION DES TYPES D'ACTIVITÉS	27
2.1 La planification des activités par la personne responsable.....	27
2.1.1 La personne responsable planifie adéquatement les activités de son groupe (entrevue).....	27
2.1.2 La planification est appliquée avec souplesse (entrevue).....	27
2.1.3 La personne responsable utilise des ressources humaines et matérielles pour la soutenir dans sa planification (entrevue)	28
2.1.4 Des sources d'inspiration pertinentes orientent la personne responsable pour planifier les activités du groupe d'enfants (entrevue)	28
2.2 L'observation des enfants	29
2.2.1 La personne responsable s'organise pour observer les enfants.....	29
2.2.2 À la suite de ses observations, la personne responsable note de l'information pertinente (entrevue).....	29
2.2.3 La personne responsable donne suite à ses observations (entrevue)	30
2.3 L'horaire de la journée	31
2.3.1 La séquence des principaux éléments de la journée est souple, mais elle permet aux enfants de développer des repères dans le temps	31
2.3.2 La séquence des activités de la journée tient compte du besoin des enfants d'équilibrer leur énergie	31
2.3.3 La séquence des activités de la journée tient compte des besoins individuels des poupons	32
2.3.4.A Les types d'activités des enfants de 18 mois ou plus varient au cours de la journée	32
2.3.4.B Les types d'activités proposées aux poupons tiennent compte de leurs besoins.....	33
2.4 Les activités.....	35
2.4.1 Les jeux libres sont valorisés.....	35
2.4.2.A Au cours des activités proposées, l'enfant de 18 mois ou plus peut faire des choix significatifs	35
2.4.2.B Au cours de l'ensemble des activités, les poupons peuvent faire des choix significatifs.....	36
2.4.3.A Les activités proposées par la personne responsable aux enfants de 18 mois ou plus sont appropriées	36
2.4.3.B Les activités proposées aux poupons par la personne responsable sont appropriées	37
2.4.4 Les activités proposées par la personne responsable aux enfants de son groupe favorisent l'apprentissage actif	37
2.4.5 La personne responsable organise le matériel et l'équipement nécessaires à l'ensemble des activités	38
2.4.6 Les ateliers libres ou au choix permettent à l'enfant de 18 mois ou plus de s'approprier son processus d'apprentissage (voir 3.1.4 pour l'intervention au cours des ateliers).....	38
2.4.7 La personne responsable et son assistante font preuve de professionnalisme	39
3. L'INTERACTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE AVEC LES ENFANTS	41
3.1 La valorisation du jeu	41
3.1.1 La personne responsable respecte le jeu des enfants.....	41
3.1.2 La personne responsable soutient les initiatives personnelles des enfants dans leurs jeux	41
3.1.3 La personne responsable crée un climat propice à l'évolution du jeu des enfants.....	42
3.1.4 La personne responsable soutient les enfants de 18 mois ou plus dans le processus de planification d'ateliers libres ou de choix d'ateliers (voir 2.4.6 pour la structuration des ateliers libres ou au choix).....	42

3.1.5	Au cours des activités, la personne responsable fait preuve de flexibilité	43
3.1.6	Au cours des activités, la personne responsable soutient les enfants dans la prise de conscience de leurs réalisations.....	43
3.1.7	La personne responsable organise une période de réflexion ou un retour agréable sur les activités réalisées par les enfants	44
3.1.8	La personne responsable intervient par rapport à l'organisation physique et matérielle du service de garde	44
3.2	L'intervention démocratique.....	45
3.2.1.A	La personne responsable partage la prise de décision avec les enfants de 18 mois ou plus	45
3.2.1.B	La personne responsable partage la prise de décision avec les poupons en tenant compte de leurs capacités	45
3.2.2	La personne responsable attribue des responsabilités aux enfants	46
3.2.3	La personne responsable associe les enfants à la résolution des conflits interpersonnels et les soutient dans ce processus ...	47
3.2.4	La personne responsable fournit aux enfants des occasions de résoudre des problèmes et d'agir de façon autonome	48
3.2.5	La personne responsable crée un climat propice au développement de la coopération entre les enfants de 18 mois ou plus...	48
3.2.6	La personne responsable formule des consignes adaptées au groupe d'enfants.....	49
3.2.7	La personne responsable établit des consignes au regard de la sécurité et de la discipline dans le groupe	49
3.2.8	La personne responsable s'assure que les enfants ont bien compris les consignes	50
3.2.9	La personne responsable fait preuve de constance et d'impartialité dans l'application des consignes	50
3.2.10	La personne responsable s'assure d'avoir une vue d'ensemble du groupe d'enfants	51
3.2.11	La personne responsable intervient de façon appropriée auprès d'un enfant qui a un comportement dérangeant.....	51
3.2.12	La personne responsable soutient l'enfant qui a un comportement dérangeant pour qu'il modifie son comportement.....	52
3.3	La communication et les relations interpersonnelles	53
3.3.1	La personne responsable est à l'écoute des enfants.....	53
3.3.2.A	La personne responsable soutient le développement du langage des enfants de 18 mois ou plus.....	53
3.3.2.B	La personne responsable soutient le développement du langage des poupons	54
3.3.3.A	La personne responsable favorise l'expression verbale des enfants de 18 mois ou plus	54
3.3.3.B	La personne responsable favorise l'expression verbale des poupons	55
3.3.4	La personne responsable favorise l'expression non verbale des enfants (expression corporelle, gestuelle et faciale)	55
3.3.5	La personne responsable soutient l'émergence d'habiletés au regard du langage écrit.....	56
3.3.6	La personne responsable décode efficacement les messages des poupons.....	56
3.3.7	La personne responsable utilise un langage approprié pour s'adresser aux enfants.....	57
3.3.8	La personne responsable soutient l'enfant dans l'expression de ses sentiments et de ses besoins	57
3.3.9	La personne responsable favorise les interactions harmonieuses entre les enfants	58
3.3.10	La personne responsable exprime ses besoins, ses limites, ses attentes et ses sentiments	58
3.3.11	La personne responsable démontre des qualités qui contribuent au développement de relations interpersonnelles solides avec les enfants.....	59
3.3.12	Toute autre personne en présence des enfants dans le service de garde – pour des périodes autres que l'accueil ou la fin de la journée – contribue au climat harmonieux	59
4.	L'INTERACTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE AVEC LES PARENTS	61
4.1	La continuité de l'intervention entre la personne responsable et la famille est privilégiée par des échanges (entrevue)	61
4.2	Les sujets d'échanges avec les parents soutiennent la qualité (entrevue)	61

4.3	La personne responsable collabore avec les parents d'un enfant en difficulté (entrevue)	63
4.4	La personne responsable soutient les familles dans leur intégration au service de garde (entrevue).....	63
5.	LES ACTIVITÉS DE BASE	65
5.1	L'accueil	65
5.1.1	L'aménagement du vestibule favorise l'accueil des familles (1.1.12)	65
5.1.2	À l'accueil, l'organisation des lieux facilite une transition harmonieuse entre la famille et le service de garde (1.1.13)	66
5.1.3	À l'accueil, les enfants peuvent faire des choix (2.4.8)	66
5.1.4	À l'accueil, la personne responsable intervient pour maintenir un bon climat (3.3.13)	67
5.1.5	À l'accueil, la personne responsable aide les enfants à bien vivre la transition entre la famille et le service de garde (3.3.14)..	67
5.1.6	À l'accueil, la personne responsable établit des relations interpersonnelles constructives avec les parents (4.5)	68
5.2	Les repas (collation et dîner)	69
5.2.1	La collation est saine (1.1.14)	69
5.2.2	La collation se déroule dans un climat détendu (3.2.13).....	70
5.2.3	Les boires sont sains (1.1.15)	70
5.2.4	Les règles sanitaires entourant le dîner sont respectées (1.1.16)	71
5.2.5	L'aménagement des lieux au moment du dîner favorise un climat détendu (1.1.17)	72
5.2.6	Le repas fourni aux enfants est sain (1.1.18).....	72
5.2.7	Au dîner, les besoins des enfants sont respectés (3.2.14)	73
5.2.8	La personne responsable fait du dîner un moment privilégié (3.3.15).....	73
5.2.9	Au dîner, la personne responsable offre des choix aux enfants (3.2.15).....	74
5.2.10	La fin du dîner occasionne peu d'attente pour les enfants (2.3.5)	74
5.3	Les soins personnels	75
5.3.1	Le changement de couche est sain (1.1.19)	75
5.3.2	La personne responsable accorde une attention personnalisée à chaque enfant au moment des changements de couche (3.3.14)	75
5.3.3	L'éducation des enfants à la propreté se fait dans un climat calme et affectueux (3.3.17)	76
5.3.4	L'aménagement des lieux encourage l'autonomie des enfants dans les soins personnels (1.1.20).....	76
5.3.5	Le lavage des mains des enfants est fréquent (1.1.21)	77
5.3.6	La personne responsable se lave les mains fréquemment (1.1.22)	77
5.3.7	Les soins personnels sont une occasion d'apprentissage (2.4.9)	78
5.3.8	Les soins personnels répondent aux besoins de chaque enfant (2.4.10).....	79
5.4	Les jeux extérieurs.....	81
5.4.1.S	La cour extérieure est bien aménagée (1.1.23.S).....	81
5.4.1.N	La cour extérieure est bien aménagée (1.1.23.N).....	82
5.4.2.S	L'équipement et le matériel du service de garde accessibles aux enfants dans la cour et au parc favorisent le développement global des enfants (1.2.6.S).....	83

5.4.2.N	L'équipement et le matériel du service de garde accessibles aux enfants dans la cour et au parc favorisent le développement global des enfants (1.2.6.N).....	84
5.4.3	La préparation à la période de jeux extérieurs et la rentrée se déroulent harmonieusement (2.3.6).....	85
5.4.4	Les activités à l'extérieur sont valorisées (2.4.11).....	86
5.4.5	Au cours des jeux extérieurs, la personne responsable est active auprès des enfants (3.3.18).....	86
5.4.6	Les sorties dans le quartier ou au parc se font de façon sécuritaire (1.1.24).....	87
5.4.7	Les sorties extérieures favorisent la découverte de l'environnement naturel, culturel ou social par l'enfant (entrevue avec la personne responsable) (2.4.12).....	87
5.5	Les périodes transitoires.....	89
5.5.1	Les périodes de rangement sont organisées de façon à être stimulantes pour les enfants (2.4.13).....	89
5.5.2	Au cours des périodes de rangement, les enfants ont l'occasion d'apprendre, de s'amuser et de coopérer (3.1.9).....	89
5.5.3	Les périodes de transition sont bien organisées (2.4.14).....	90
5.5.4	La personne responsable organise les transitions entre les diverses périodes de la journée pour qu'elles s'effectuent en douceur (3.1.10).....	90
5.6	La fin de la journée.....	91
5.6.1	À la fin de la journée, l'organisation des lieux facilite une transition harmonieuse entre le service de garde et la famille (1.1.25).....	91
5.6.2	À la fin de la journée, les enfants peuvent faire des choix (2.4.15).....	92
5.6.3	À la fin de la journée, la personne responsable intervient pour maintenir un bon climat (3.3.19).....	92
5.6.4	À la fin de la journée, la personne responsable accorde de l'attention à tous les enfants (3.3.20).....	93
5.6.5	À la fin de la journée, la personne responsable établit des relations interpersonnelles constructives avec les parents (4.6).....	93
5.6.6	À la fin de la journée, les parents disposent d'un moyen de communication où ils peuvent recevoir ou partager de l'information (4.7).....	94
	ENTREVUE EN COMPLÉMENT À L'OBSERVATION.....	95
	GUIDE D'ENTREVUE (Y COMPRIS LES SYNONYMES).....	95
	PRÉSENTATION.....	95
1.	LA COMMUNICATION AVEC LES PARENTS.....	96
2.	L'OBSERVATION DES ENFANTS.....	101
3.	LES SORTIES À L'EXTÉRIEUR.....	103
4.	LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS.....	104
	ANNEXE 1 – LA SIESTE.....	109
5.	LES ACTIVITÉS DE BASE.....	109
5.5	Les périodes transitoires.....	109
5.5.5.A	Le début de la sieste se déroule dans un lieu reposant pour les poupons (section 1.1).....	109

5.5.5.B Le début de la sieste se déroule dans un lieu reposant pour les enfants (section 1.1)	110
5.5.6 Avant la sieste, la personne responsable est sécurisante pour les enfants (section 3.3)	110
5.5.7 Au réveil des enfants, la personne responsable est sécurisante (section 3.3)	111
ANNEXE 2 – MODIFICATIONS APPORTÉES À L'ÉCHELLE APRÈS L'ENQUÊTE <i>GRANDIR EN QUALITÉ</i>	113
ANNEXE 3 – DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS DANS L'ÉCHELLE D'OBSERVATION	117
BIBLIOGRAPHIE	121

Présentation

Au printemps 2001, le ministère de la Famille et de l'Enfance³ décidait de mener une vaste enquête sur la qualité des services de garde québécois dont il est responsable. Cette enquête, nommée plus tard *Grandir en qualité* et menée par l'Institut de la statistique du Québec en collaboration avec le Ministère, devait traiter de la qualité de tous les types de services de garde régis, soit les installations des centres de la petite enfance (CPE), les milieux familiaux coordonnés par les CPE et les garderies. L'enquête devait porter aussi bien sur les services offerts aux poupons que sur ceux fournis aux enfants âgés de 18 mois à 5 ans.

Une question s'est immédiatement posée, celle des instruments de mesure de la qualité à utiliser. À l'été 2001, un comité composé d'experts en recherche et en évaluation et d'experts en services de garde provenant du Ministère, du domaine de la formation des futurs éducateurs et éducatrices des services de garde et du milieu universitaire a été formé pour étudier cette question. Après avoir examiné les outils de mesure existants, le comité a jugé qu'il était souhaitable de concevoir trois nouvelles échelles d'observation de la qualité pour tenir compte des particularités des différents milieux de garde régis par le Ministère : la présente échelle, qui sert à observer la qualité offerte aux enfants de moins de 5 ans gardés en milieu familial, et deux autres échelles qui lui sont étroitement apparentées (*L'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en installation pour les enfants de 18 mois ou plus* et *L'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en pouponnière*).

L'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en installation pour les enfants de 18 mois ou plus a été conçue la première. Les deux autres ont ensuite été élaborées pour rendre compte des particularités des milieux où elles seront utilisées. Dans le cas de la présente échelle d'observation du milieu familial, il s'agit des particularités des lieux où les enfants sont gardés (résidence privée) et des particularités qui tiennent à l'âge et au degré de développement des enfants gardés (enfants d'âges divers, pouvant inclure des poupons, plutôt que regroupés selon l'âge). Une partie importante de l'échelle est néanmoins semblable à celle qui sert à observer la qualité en installation.

À diverses étapes de leur élaboration, les échelles ont été soumises à des chercheurs universitaires, à des représentants du milieu des services de garde et à des enseignants qui forment le personnel des services de garde pour valider leur contenu. Des experts de la mesure ont été consultés pour assurer la validité et la fidélité des échelles.

La présente échelle, ainsi que celles qui servent à observer la qualité offerte aux enfants de plus de 18 mois en installation et la qualité offerte aux poupons, a été utilisée pour la première fois au prétest du printemps 2002 de l'enquête *Grandir en qualité*. Certains changements ont été introduits après le prétest et l'échelle a ensuite servi pour l'enquête *Grandir en qualité*, en 2003. Des modifications mineures ont de nouveau été apportées après l'enquête pour tenir compte des commentaires des personnes qui ont administré les trois échelles et pour assurer une meilleure cohérence entre celles-ci. La version actuelle de l'échelle d'observation de la qualité en milieu familial comporte donc quelques différences par

3. Le ministère de la Famille et de l'Enfance et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont fusionné en 2003 pour devenir le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

rapport à celle utilisée pour *Grandir en qualité* 2003. Comme ces différences sont mineures, les comparaisons demeurent pertinentes entre les résultats de *Grandir en qualité* 2003 et ceux qui pourront être obtenus avec la présente version de l'échelle.

Fruits de plus de deux années de travail, non seulement les échelles d'observation contribuent-elles de façon notable à une meilleure connaissance de la qualité des services de garde offerts aux enfants, mais elles peuvent aussi être adaptées à des fins de formation ou d'autoévaluation. Dans tous les cas, elles sont des outils nouveaux et importants de soutien de la qualité des services de garde éducatifs. Les nombreuses personnes qui ont contribué à leur élaboration méritent toute notre gratitude.

Marie Moisan

Coordonnatrice du projet d'évaluation de la qualité des services de garde éducatifs
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique de la Direction générale des politiques familiales
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Des nouveaux outils d'observation de la qualité des services de garde éducatifs

La décision de créer de nouvelles échelles d'observation de la qualité des services de garde s'explique d'abord par l'importance de mesurer la qualité telle qu'on l'entend dans le programme éducatif⁴ dont le Ministère fait la promotion depuis 1997 dans l'ensemble des services de garde régis⁵.

Le programme éducatif a notamment pour objet d'assurer la qualité éducative des services. Il met « l'accent sur le processus de développement plutôt que sur l'acquisition d'habiletés spécifiques ou sur le produit qui pourrait résulter de l'action de l'enfant. Chaque activité s'inscrit dans une perspective qui intègre l'ensemble des dimensions du développement : socio-affective, morale, langagière, cognitive et psychomotrice. » (MFE, 1997, p.15) Le programme éducatif s'appuie sur les principes suivants :

- Chaque enfant est un être unique;
- Le développement de l'enfant est un processus global et intégré;
- L'enfant est le premier agent de son développement;
- L'enfant apprend par le jeu;
- La collaboration entre le personnel éducateur et les parents contribue au développement harmonieux de l'enfant.

Selon le programme éducatif, ces principes trouvent des applications dans les trois domaines suivants : la structuration des lieux, la structuration des activités et les interventions du personnel éducateur auprès des enfants et des parents. Dans les échelles d'observation mises au point par le Ministère, ces domaines d'application deviennent les grandes dimensions de la qualité à évaluer. Chaque dimension s'opérationnalise en sous-dimensions et en indicateurs, qui découlent des applications proposées par le programme éducatif.

En plus du programme éducatif, le comité de travail qui a élaboré les échelles s'est appuyé sur la loi et les règlements québécois qui régissent les services de garde. Il s'est également inspiré des outils de mesure existants de la qualité en service de garde, en plus de mettre à profit l'expérience de ses membres. Les échelles ainsi conçues permettent de rendre compte de la qualité de l'expérience quotidienne des enfants en service de garde.

4. Ce programme est destiné aux centres de la petite enfance, en installation tout comme en milieu familial, mais il doit aussi être appliqué dans les garderies qui ont conclu une entente avec le gouvernement pour offrir des places à contribution réduite. Au moment de l'enquête *Grandir en qualité* en 2003, pratiquement toutes les garderies du Québec avaient signé une telle entente.

5. Pour plus d'information sur les raisons d'être de l'enquête et le choix des instruments de mesure de la qualité, voir : Moisan, Marie et Ginette Beaudoin (2002).

La structure de l'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en milieu familial⁶

L'échelle d'observation en milieu familial compte un total de 129 indicateurs appelés « items ». Quatre grandes dimensions de la qualité, qui correspondent aux quatre premières sections de l'échelle, sont mesurées : la structuration des lieux (24 items), la structuration des activités (21 items), l'interaction de la personne responsable avec les enfants (35 items) et les relations avec les parents (4 items). La cinquième et dernière partie de l'outil reprend ces dimensions au regard de leurs particularités dans les activités de base de la journée (45 items) : l'accueil, les repas, les soins personnels, les périodes de transition, les jeux extérieurs et le départ⁷. Quand on rattache chaque item des activités de base à la dimension correspondante (lieux, activités, intervention auprès des enfants, relations avec les parents), on obtient le nombre suivant d'items par dimension :

- Structuration des lieux : 43 items
- Structuration des activités : 31 items
- Interaction de la personne responsable avec les enfants : 48 items
- Relations du personnel avec les parents : 7 items

Dans l'analyse des données sur la qualité, on inclura donc, par exemple, la qualité des lieux à l'accueil des enfants dans l'analyse générale de la qualité des lieux, mais on pourra aussi analyser séparément la qualité de l'accueil en considérant les lieux, les activités, les interactions avec les enfants et les relations avec les parents à ce moment particulier de la journée.

De façon plus détaillée, les cinq sections de l'échelle couvrent les éléments suivants :

1) La structuration des lieux

Cette première section, qui traite de la structuration des lieux, est basée sur les principes formulés dans le programme éducatif. On y évalue donc dans quelle mesure l'aménagement correspond aux intérêts et aux besoins de tous et s'il stimule le développement des enfants en leur donnant un accès direct à du matériel varié et approprié.

2) La structuration et la variation des types d'activités

La deuxième section porte sur l'organisation de l'horaire et la variété des activités qui y sont intégrées. Encore une fois, les critères de qualité qui ont été privilégiés sont tirés du programme éducatif, à savoir : la régularité de l'horaire de base, la possibilité pour les enfants de faire des choix ainsi que la variation des modes d'encadrement des enfants. La planification des activités par la personne responsable et l'observation qu'elle fait des enfants sont aussi examinées.

3) L'interaction de la personne responsable avec les enfants

La troisième section de l'échelle, qui mesure la qualité de l'intervention, s'appuie sur l'approche préconisée par le programme éducatif. On s'intéresse à la valorisation du jeu des enfants par la personne responsable, à l'intervention démocratique et au soutien apporté à l'enfant dans l'apprentissage

6. La présente section et la suivante sont inspirées de Bourgon, Lavallée et Lavoie (2002, document non publié).

7. Les items relatifs à la sieste ont été élaborés mais ils n'ont pas été observés dans *Grandir en qualité* pour éviter de perturber cette période et parce que le moment de la sieste était souvent utilisé pour faire l'entrevue avec l'éducatrice. Ils sont présentés en annexe.

des responsabilités et de la résolution de problèmes, ainsi qu'à l'écoute et aux stratégies utilisées par la personne responsable pour stimuler l'expression des enfants.

4) Les interactions des membres du personnel avec les parents

La quatrième section traite de la continuité entre la famille et le service de garde, de la collaboration et des relations constructives que le personnel du service de garde doit établir avec les parents pour fournir, selon le programme éducatif, un service de qualité à l'enfant.

5) Les activités de base

Cette section permet à l'observatrice de repérer facilement les items qui se rapportent spécifiquement à certains moments de la journée. Le regroupement dans une section des items relatifs à toutes les dimensions (lieux, activités, etc.) des activités de base facilite l'observation. Les activités de base comprennent à la fois des moments où on donne des soins (repas, hygiène) ou des activités quotidiennes qui ne rassemblent pas nécessairement les enfants en groupe d'appartenance (accueil, jeux extérieurs et fin de la journée).

Les principes de gradation de l'échelle

L'échelle comprend des items qui sont formulés comme des objectifs à atteindre. Chaque objectif est suivi d'une liste à cocher, composée d'éléments observables (éléments du matériel, comportements de la personne responsable, types d'activités, etc.). Pour certains items qui ne sont pas observables, l'information est recueillie en entrevue et retranscrite par la suite dans la liste à cocher.

Le nombre d'éléments cochés pour chaque item correspond à l'un des quatre degrés de qualité suivants : inadéquat, minimal, bien, très bien.

- La **cote « 1 » – inadéquat** – est attribuée lorsque l'observation montre l'absence ou la quasi-absence d'éléments favorisant la qualité éducative. Elle est aussi attribuée quand on constate la présence d'au moins un élément mettant en cause la sécurité, la santé ou l'intégrité des enfants ou encore l'absence d'un ou de plusieurs éléments qui les garantissent.
- La **cote « 2 » – minimal** – est attribuée lorsque les conditions de base pour assurer la santé, la sécurité et l'intégrité des enfants sont présentes mais que peu d'éléments favorisant la qualité éducative sont observés.
- La **cote « 3 » – bien** – est attribuée lorsqu'un nombre assez satisfaisant d'éléments favorisant la qualité éducative est observé.
- La **cote « 4 » – très bien** – est attribuée lorsqu'un nombre très satisfaisant d'éléments favorisant la qualité éducative est observé.

En général, plus il y a d'éléments cochés, plus le degré de qualité est élevé. Le nombre requis d'éléments cochés pour atteindre un niveau de qualité varie cependant d'un item à l'autre, puisqu'il est déterminé en fonction de critères qualitatifs propres à chaque item. La correspondance entre le nombre d'éléments et le degré de qualité n'apparaît pas dans le présent document; elle fait l'objet du document intitulé *Guide de cotation de l'Échelle d'observation de la qualité éducative des services de garde en milieu familial*⁸.

8. Pour assurer plus d'objectivité lors de l'administration de l'échelle, on a en effet jugé préférable de faire une cotation « à l'aveugle », c'est-à-dire que l'observatrice coche les comportements observés, mais ne sait pas précisément à quel degré de qualité cela correspond.

Par ailleurs, certaines listes regroupent des éléments à proscrire ou à éviter, ou encore des éléments obligatoires. Les éléments à proscrire ou à éviter sont souvent des éléments dangereux, des comportements répressifs ou des comportements relevant de la négligence; ils entraînent l'attribution de la cote « inadéquat », peu importe le nombre d'éléments positifs observés. Le poids des éléments obligatoires est relativement plus élevé que celui des autres éléments. Ces éléments obligatoires peuvent par exemple être exigés pour atteindre le niveau « bien » ou « très bien ».

La validité et la fidélité des échelles d'observation de la qualité éducative⁹

À diverses étapes de l'élaboration des trois échelles d'observation de la qualité éducative, celles-ci ont été soumises à des experts provenant du milieu des services de garde, du milieu universitaire, du domaine de la formation des futurs éducateurs et éducatrices des services de garde et du Ministère, afin d'assurer la validité de contenu des échelles.

Une procédure de validation convergente (ou concourante) a également été utilisée dans le prétest de l'enquête *Grandir en qualité* pour comparer l'*Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en installation pour les enfants de 18 mois ou plus* et le *Early Childhood Environment Rating Scale (ECERS)*¹⁰, outil d'observation couramment utilisé dans les recherches sur la qualité des services de garde. La version française de l'ECERS a ainsi été administrée, à quelques jours d'intervalle de l'échelle pour les services en installation aux enfants de 18 mois à 5 ans, à un sous-échantillon sélectionné au hasard de 32 groupes d'enfants de 18 mois ou plus en installation de CPE de la région de Québec.

« Cette procédure de validation convergente a permis de mesurer l'association entre les mesures de la qualité obtenues par les deux outils. La corrélation mesurée entre les deux échelles d'observation est de 0,36, ce qui est conforme aux attentes initiales. Il était souhaitable d'obtenir un coefficient de corrélation ni trop faible, ni trop élevé, soit entre 0,3 et 0,6 » (Drouin et autres, à paraître). En effet, bien qu'elles mesurent toutes deux la qualité, l'échelle d'observation de la qualité en installation et l'ECERS diffèrent notamment parce que la première se base précisément sur la compréhension de la qualité véhiculée par le programme éducatif¹¹. Mentionnons que l'administration des deux échelles lors de deux journées différentes peut expliquer aussi une partie des différences entre leurs résultats.

Nous rapportons ces résultats ici, même s'ils ne concernent pas directement l'échelle d'observation du milieu familial parce que celle-ci est étroitement liée à l'*Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en installation pour les enfants de 18 mois ou plus*, et que l'ECERS est très proche de l'échelle apparentée (FDCRS) qui est conçue pour le milieu familial. On peut donc raisonnablement penser que la

9. La présente section s'inspire fortement du rapport de l'enquête *Grandir en qualité*, puisque c'est dans le cadre de cette enquête que la validité et la fidélité de l'échelle ont été analysées.

10. La désignation française est plus rarement employée : Échelle d'évaluation de l'environnement préscolaire (EEEP-R).

11. Plus concrètement, l'échelle d'observation de la qualité en installation se distingue de l'ECERS de la manière suivante au chapitre du contenu : elle tient compte de la réglementation québécoise des services de garde; elle distingue clairement les concepts de qualité des lieux, des activités, des interactions de l'éducatrice avec les enfants et des relations avec les parents, qu'on trouve dans le programme éducatif, et donne de chacun un portrait détaillé; elle permet une étude plus fine de chacun des moments d'une journée en service de garde; elle approfondit la dimension de l'interaction éducatrice-enfants; elle est basée sur une approche développementale et non disciplinaire des activités offertes aux enfants; elle accorde explicitement une place importante aux choix de l'enfant. Au chapitre de sa structure et de son administration, l'échelle pour les 18 mois ou plus se distingue de l'ECERS en ce qu'elle est complétée à l'aide d'inventaires d'éléments observables plutôt qu'à partir d'un jugement qualitatif porté par l'observatrice. Cet inventaire permet de répertorier l'ensemble des éléments positifs indépendamment les uns des autres, alors que dans l'ECERS, certains éléments positifs sont répertoriés seulement à partir de certains niveaux de qualité. De plus, l'échelle pour les 18 mois ou plus distingue de façon claire les items qui font l'objet d'une observation et ceux qui sont traités en entrevue. Les items d'entrevue sont standardisés de manière à éviter les biais, ils sont en nombre très limité et ils portent strictement sur des éléments non observables.

convergence entre l'échelle utilisée pour les services en installation et l'ECERS pourrait aussi être observée entre notre échelle d'observation du milieu familial et FDCRS.

Au chapitre de la fidélité, des mesures ont été prises dans le cadre de l'enquête *Grandir en qualité* pour assurer d'abord la fidélité inter-juges entre les juges expertes, puis pour atteindre un degré élevé d'accord entre les 28 observatrices de l'enquête et les juges expertes. Au moment de commencer la formation des observatrices de l'enquête, l'accord entre les expertes s'est avéré très élevé aux échelles d'observation des services de garde en installation et en pouponnière (*kappa pondéré* de 0,92 et 0,87 respectivement), de sorte que les observatrices pouvaient pareillement être comparées à l'une ou l'autre juge experte. Les similarités entre les trois échelles d'observation nous permettent de penser que l'accord entre les expertes était également très bon pour l'échelle d'observation du milieu familial. Deux exercices d'accord inter-juges derrière une vitre sans tain de deux services de garde en installation accueillant des enfants de 18 mois ou plus, réalisés à trois jours d'intervalle, ont permis de s'assurer que les observatrices notaient la réalité d'un milieu de garde de façon semblable et que leur degré d'accord dépassait le seuil de 0,50 pour le *kappa pondéré*¹². Le tableau suivant montre, pour le deuxième exercice, de bons degrés d'accord mesurés avec trois coefficients : le kappa, l'accord parfait et l'accord proche; on voit aussi la progression entre le premier et le second test d'accord. Comme le souligne le rapport de l'enquête *Grandir en qualité*, 27 des 28 observatrices ont, de plus, obtenu un kappa pondéré supérieur à 0,70 dans le deuxième exercice¹³.

Sommaire des accords inter-juges à l'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en installation pour les enfants de 18 mois ou plus, formation des observatrices dans *Grandir en qualité*

	Nombre d'observatrices évaluées	Kappa pondéré			Accord parfait	Accord proche
		Médiane	Minimum	Maximum	Moyenne	
Accord 1	28	0,65	0,42	0,79	0,66	0,92
Accord 2	28	0,78	0,66	0,87	0,75	0,97

Comme il n'existe pas de laboratoire d'observation pour le milieu familial ou pour la pouponnière, il était plus difficile de s'assurer d'un bon degré d'accord inter-juges entre les 28 observatrices et les expertes pour les échelles d'observation de ces deux types de milieux. Il est de plus peu recommandable d'assigner plus de deux observatrices à la fois en milieu familial ou en pouponnière. La procédure a donc été la suivante : cinq observatrices ont été sélectionnées au hasard pour chacune des échelles milieu familial et pouponnière et ont observé l'un ou l'autre milieu en compagnie d'une juge experte, afin de mesurer les degrés d'accord inter-juges. Des degrés d'accord satisfaisants ont permis de conclure que la capacité d'observer la qualité offerte aux enfants de 18 mois ou plus en installation était transférable au milieu familial et à la pouponnière, et que la formation avait bel et bien préparé les observatrices au travail dans ces trois types de milieux.

12. Les valeurs des kappas pondérés peuvent varier de -1 à 1, où les valeurs négatives indiquent que le degré d'accord entre les deux codeurs est plus faible que celui qui serait obtenu sur la seule base du hasard. L'atteinte d'un coefficient kappa pondéré de 0,50 au dernier exercice d'accord entre observatrices et expertes était jugé nécessaire pour qu'une observatrice fasse partie de l'enquête. De façon générale, il était toutefois souhaitable que la majorité des coefficients se situent au-delà de 0,60, seuil d'accord élevé selon la grille d'interprétation de Landis et Koch (1977). Selon ces auteurs, ≤ 0 = accord nul;]0 à 0,2] = accord faible;]0,2 à 0,4] = accord suffisant;]0,4 à 0,6] = accord modéré;]0,6 à 0,8] = accord élevé;]0,8 à 1] = accord presque parfait (Drouin et autres, à paraître).

13. Soulignons que dans le cas des exercices d'accord, chacune devait observer et noter individuellement, comme lors d'une visite en milieu de garde. Aucune discussion entre les observatrices n'était permise.

Accords inter-juges pour l'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en milieu familial

	Kappa pondéré	Accord parfait %	Accord proche %
Observatrice 1	0,84	0,77	0,98
Observatrice 2	0,62	0,61	0,94
Observatrice 3	0,83	0,79	1,00
Observatrice 4	0,77	0,74	0,94
Observatrice 5	0,75	0,66	0,97

Au cours de l'enquête *Grandir en qualité*, deux formations complémentaires de deux jours chacune et du soutien individualisé aux observatrices ont permis de maintenir un degré satisfaisant d'accord inter-juges.

On a aussi apprécié la fidélité de l'échelle d'observation du milieu familial en mesurant sa consistance interne dans le cadre de l'enquête *Grandir en qualité*. La cohérence de chacune des quatre dimensions de la qualité, ainsi que la cohérence d'ensemble de l'échelle, a été évaluée à l'aide du coefficient alpha (α) de Cronbach. La valeur de l'alpha standardisé est de 0,943 pour l'ensemble de l'échelle. Quant au degré de consistance interne des dimensions 1, 2 et 3, il va de « très bon » à « élevé », selon la grille d'interprétation de Murphy et Davishofer (1994). Comme le coefficient alpha varie selon le nombre d'items et que celui-ci est faible dans la section 4, la consistance interne de cette dimension est difficile à évaluer et n'est donc fournie qu'à titre indicatif (Drouin et autres, à paraître)¹⁴.

Analyse de consistance interne des dimensions de l'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en milieu familial¹⁵

	Nombre d'items ¹⁶	Alpha de Cronbach (standardisé)
Échelle milieu familial (n =153)		
Dimension 1 : Structuration des lieux	44	0,814
Dimension 2 : Structuration des activités	30	0,819
Dimension 3 : Interaction personne responsable-enfants	49	0,924
Dimension 4 : Interaction personne responsable-parents	7	0,561

14. Pour un complément d'information de la consistance interne de l'échelle, on peut consulter le tableau des corrélations items-total qui est présenté dans le rapport de l'enquête *Grandir en qualité* 2003.

15. Tiré du rapport de l'enquête *Grandir en qualité*.

16. Le nombre d'items diffère légèrement de celui présenté dans la partie qui porte sur la structure de l'échelle parce que des modifications apportées après *Grandir en qualité* ont entraîné l'ajout ou la suppression d'un item aux dimensions 1, 2 et 3 de l'échelle.

Utilisation à des fins de recherche de l'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en milieu familial¹⁷

L'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en milieu familial a été conçue comme instrument de recherche et d'évaluation devant être administré par une observatrice externe, neutre et formée à son utilisation. L'échelle n'a pas été conçue pour l'autoévaluation, l'évaluation par une personne travaillant au service de garde et la formation ou le soutien pédagogique, même si elle peut être utile à ces fins. Le cas échéant, des consignes différentes de celles qui apparaissent dans le présent guide d'utilisation devraient être énoncées.

L'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en milieu familial est un outil très complet. Même s'il peut paraître lourd à administrer à cause du grand nombre d'éléments d'observation qu'il comporte, l'enquête *Grandir en qualité* a démontré qu'il permettait de fournir de l'information non seulement riche, mais aussi fiable et valide sur la qualité. Pour une utilisation appropriée de l'échelle à des fins de recherche, nous recommandons toutefois que les observatrices¹⁸ reçoivent une formation de 5 à 6 jours¹⁹ donnée par une personne qui maîtrise l'échelle et l'approche éducative sur laquelle elle s'appuie. La formation servira à préciser les détails qui n'apparaissent pas ici au sujet de l'administration de l'échelle; elle devrait aussi comprendre des séances d'observation de milieux de garde et assurer un bon degré d'accord entre les observatrices avant le début de la recherche.

Contexte d'utilisation de l'échelle

- L'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en milieu familial est conçue pour évaluer la qualité des services de garde offerts par une responsable de garde en milieu familial dans sa résidence privée. Elle n'est pas faite pour mesurer, en installation, la qualité offerte à des enfants de 18 mois ou plus ou à des poupons. Dans ces deux milieux, on doit plutôt avoir recours à deux instruments apparentés à la présente échelle²⁰.
- L'échelle d'observation est conçue pour évaluer la qualité lors d'une journée « normale » d'un service de garde et non pas lors de journées spéciales, par exemple à l'occasion de sorties, de fêtes ou d'autres événements du même genre. De plus, l'observation devrait se faire seulement si la majorité des enfants qui composent habituellement le groupe sont présents, et il faut qu'au moins trois enfants soient présents.
- Puisque l'échelle couvre l'ensemble des moments de la journée d'un milieu de garde sauf la sieste²¹, il faut prévoir une journée complète d'observation pour la remplir (environ 9 heures), allant de l'accueil des enfants le matin à leur départ en fin d'après-midi.

17. Un certain nombre de termes utilisés dans cette section ainsi que dans l'échelle sont définis en annexe.

18. Dans ce texte, le féminin est utilisé sans discrimination et pour alléger le texte. Le féminin rend compte du fait que, dans le milieu des services de garde, le personnel éducateur ainsi que le personnel qui est embauché dans les enquêtes comme *Grandir en qualité* pour observer la qualité, est encore essentiellement féminin.

19. Dans le cadre de l'enquête *Grandir en qualité*, la formation a duré 10 jours. Elle portait cependant sur les trois échelles (services aux 18 mois ou plus en installation, pouponnière et milieu familial), en plus de comporter une partie d'information administrative relative à l'enquête.

20. *Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en installation pour les enfants de 18 mois ou plus* et *Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en pouponnière*.

21. Rappelons que les items relatifs à la sieste ont quand même été élaborés et qu'ils apparaissent en annexe.

- Au début de l'échelle, et au début de chaque sous-section du chapitre 5 qui porte sur un moment particulier de la journée, certains éléments de contexte (heure, température, nombre d'enfants présents, etc.) doivent être notés. Ces éléments ne mesurent pas la qualité mais peuvent avoir une incidence sur celle-ci. Dans certains cas (ex. : âge de l'enfant le plus jeune et du plus vieux), il faut s'informer auprès de la personne responsable.
- Chaque item de l'échelle d'observation comporte une liste d'éléments que l'observatrice doit cocher s'ils sont présents. L'observation au moyen de l'échelle se fait « à l'aveugle », puisque l'observatrice ignore à quel degré de qualité le nombre d'éléments cochés correspond. La correspondance entre le nombre d'éléments et le degré de qualité se fait plus tard par une autre personne à l'aide d'un document complémentaire de l'échelle, le *Guide de cotation de l'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en milieu familial*.
- La plupart des items de l'échelle sont remplis exclusivement grâce à l'observation directe qui permet de cocher les éléments observés parmi une liste de possibilités. Certains items n'étant cependant pas observables, ils sont plutôt traités en entrevue : il s'agit des items qui portent sur la planification des activités par la personne responsable, sur l'observation qu'elle fait des enfants et sur certains aspects des relations entre la personne responsable et les parents. La mention « entrevue » apparaît à côté des items concernés.
- Les items d'entrevue sont remplis de la façon suivante :
 - Les questions de l'entrevue apparaissent à la suite de l'échelle.
 - Afin d'éviter d'introduire des biais, elles doivent être posées exactement comme elles sont écrites. Pour les mots soulignés, on peut toutefois donner les synonymes qui apparaissent en petits caractères sous la question.
 - Les réponses de l'entrevue sont notées de façon abrégée et sont reportées ensuite dans l'échelle par l'observatrice.
 - L'entrevue, d'une durée de 15 à 30 minutes, devrait idéalement être réalisée au moment d'une pause de la personne responsable, qui coïncide souvent avec la sieste des enfants. La personne responsable ne doit pas avoir à s'occuper des enfants au moment où elle est interviewée.
 - La réalisation de l'entrevue ne doit pas faire manquer de moments d'observation. Si l'entrevue ne peut se tenir pendant la sieste, elle pourra être réalisée à la fin de la journée, après l'observation.

Déroulement de l'observation²²

- L'observation débute avec l'accueil²³ des enfants (section 5.1 de l'échelle). Après avoir observé l'accueil d'au moins trois enfants et rempli la section 5.1, on peut, avec l'accord de la personne responsable, commencer à observer le matériel et l'équipement du service de garde.
- Le service de garde peut utiliser plusieurs pièces de la maison. Il faut demander à la personne responsable quels sont les lieux qui sont publics (utilisés par le service de garde), privés (utilisés par la famille exclusivement) ou communs et obtenir l'autorisation de cette personne pour se déplacer dans les lieux publics et communs.
- Quand les enfants sont arrivés, l'observatrice doit se présenter, expliquer sa présence et les prévenir qu'elle ne pourra interagir avec eux au cours de la journée.
- L'observatrice doit s'installer à l'endroit qui lui offrira la meilleure vue des lieux et un confort adéquat. Elle doit suivre le groupe dans ses déplacements, mais éviter d'en déranger le fonctionnement. Elle doit tenter de se faire oublier.
- Si la personne responsable a une assistante et que le groupe est divisé en deux, l'observatrice suivra la personne responsable. Si celle-ci confie le groupe à l'assistante pendant qu'elle est occupée à des tâches connexes, l'observatrice suivra plutôt l'assistante.
- L'observation est autant que possible entrecoupée d'une pause au moment où les enfants se préparent à la sieste²⁴ et d'une pause repas que l'observatrice devrait prendre à l'extérieur du service de garde. L'observation se poursuit jusqu'à la fin de la journée et se termine quand au moins trois enfants du groupe observé ont quitté le service de garde.

Utilisation de l'échelle : Qui et quoi observer et comment noter les observations?

- L'outil d'observation sert à mesurer la qualité de l'expérience quotidienne des enfants en service de garde. Pour ce faire, l'observation porte sur les lieux, le matériel et l'équipement, les activités, les comportements et les relations entre les personnes. Les observations sont consignées au moyen de listes à cocher.
- L'observation est entrecoupée de courtes périodes (10 minutes) pendant lesquelles l'observatrice fait le point et remplit les items observés. À la fin de la journée, elle remplit les items qui ne l'ont pas été et révisé l'ensemble de l'échelle. Cette révision se fera de préférence avant de quitter le service de garde.

22. L'information fournie dans cette section et dans celles qui portent sur l'utilisation de l'échelle provient en bonne partie des sections du *Manuel de formation des observatrices de l'enquête Grandir en qualité* écrites par Louise Bourgon et Carole Lavallée (document non publié).

23. L'heure du début de l'observation de l'accueil était déterminée de deux manières dans l'enquête *Grandir en qualité* : ou bien à 7 h 45, ou bien à l'heure indiquée par la responsable du service de garde comme celle à laquelle la majorité des enfants du groupe observé arrivent au service de garde.

24. Rappelons que la sieste n'a pas été observée dans le cadre de l'enquête *Grandir en qualité*.

- Les listes de matériel ou d'équipement ne sont pas exhaustives : elles représentent le matériel ou l'équipement de base. Tout élément équivalent de la même catégorie doit donc être coché. Par exemple, un intercom sera assimilé à un « moniteur sonore » si seul ce dernier terme apparaît dans la liste.
- Dans les cas où l'objet de la liste est écrit au singulier, on le cochera dès qu'il y en a un sur les lieux. Si le pluriel est utilisé, au moins deux exemplaires sont nécessaires pour cocher l'élément de la liste.
- Les comportements d'une personne responsable et les stratégies qu'elle utilise ne sont pas nécessairement univoques au cours d'une journée complète. Si on observe des comportements contradictoires, l'item peut être marqué d'un repère qui permettra d'y revenir plus tard dans la journée. Il sera alors utile de prendre du recul et de faire le point sur les observations avant de cocher de façon définitive l'item en question. On cochera un comportement si on a observé celui-ci la plupart du temps, ou s'il était plus fréquemment observé que son contraire.
- Quand la personne responsable a une assistante, les comportements des deux personnes seront notés indistinctement. Dans les cas de comportements contradictoires, il faut indiquer le comportement qui a été observé le plus souvent. On cherchera à voir les choses du point de vue des enfants : qu'est-ce qui résume le mieux leur expérience?
- Certains items comportent deux listes d'éléments, de comportements ou d'attitudes, les uns à promouvoir, les autres à éviter ou à proscrire. Il faut être certain de la présence d'un élément à éviter ou à proscrire avant de le cocher, puisqu'un tel élément annule généralement les éléments positifs ou à promouvoir cochés pour le même item. L'élément (ou le comportement ou l'attitude) à éviter devra donc apparaître plus d'une fois avant qu'on ne le coche, à moins qu'il s'agisse d'un comportement très grave, comme le fait d'employer la force contre un enfant.

ÉCHELLE D'OBSERVATION DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE

LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Numéro d'identification du service de garde observé : _____

Date : _____

Numéro d'identification de la personne qui observe : _____

Événements particuliers survenus au cours de la journée d'observation (relevés par l'observatrice ou exprimés par la personne responsable) : _____

HORAIRE DU SERVICE DE GARDE : DE _____ heures _____ minutes à _____ heures _____ minutes

PRÉSENCE D'UNE ASSISTANTE OUI NON

HORAIRE DE L'ASSISTANTE :

(avant-midi) De _____ h _____ min à _____ h _____ min

(après-midi) De _____ h _____ min à _____ h _____ min

CONTEXTE GLOBAL DE LA JOURNÉE D'OBSERVATION :

Horaire de l'observation :

(avant-midi) De _____ h _____ min à _____ h _____ min

(après-midi) De _____ h _____ min à _____ h _____ min

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE L'AVANT-MIDI :	CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES APRÈS LA SIESTE :																														
<p>A – Qui permettent des activités extérieures :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Ensoleillé</td> <td><input type="checkbox"/> De 20 à 29 °C</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Nuageux</td> <td><input type="checkbox"/> De 10 à 19 °C</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Variable</td> <td><input type="checkbox"/> De 0 à 9 °C</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Neige</td> <td><input type="checkbox"/> De – 1 à – 9 °C</td> </tr> </table> <p>B – Qui limitent les activités extérieures possibles :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Averses</td> <td><input type="checkbox"/> 30 °C ou plus</td> <td><input type="checkbox"/> De – 10 à – 19 °C</td> </tr> </table> <p>C – Qui ne permettent pas d'activités extérieures :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Pluie continue ou verglas</td> <td><input type="checkbox"/> Orages</td> <td><input type="checkbox"/> Vents violents</td> <td><input type="checkbox"/> – 20 °C ou moins</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Ensoleillé	<input type="checkbox"/> De 20 à 29 °C	<input type="checkbox"/> Nuageux	<input type="checkbox"/> De 10 à 19 °C	<input type="checkbox"/> Variable	<input type="checkbox"/> De 0 à 9 °C	<input type="checkbox"/> Neige	<input type="checkbox"/> De – 1 à – 9 °C	<input type="checkbox"/> Averses	<input type="checkbox"/> 30 °C ou plus	<input type="checkbox"/> De – 10 à – 19 °C	<input type="checkbox"/> Pluie continue ou verglas	<input type="checkbox"/> Orages	<input type="checkbox"/> Vents violents	<input type="checkbox"/> – 20 °C ou moins	<p>A – Qui permettent des activités extérieures :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Ensoleillé</td> <td><input type="checkbox"/> De 20 à 29 °C</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Nuageux</td> <td><input type="checkbox"/> De 10 à 19 °C</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Variable</td> <td><input type="checkbox"/> De 0 à 9 °C</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Neige</td> <td><input type="checkbox"/> De – 1 à – 9 °C</td> </tr> </table> <p>B – Qui limitent les activités extérieures possibles :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Averses</td> <td><input type="checkbox"/> 30 °C ou plus</td> <td><input type="checkbox"/> De – 10 à – 19 °C</td> </tr> </table> <p>C – Qui ne permettent pas d'activités extérieures :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Pluie continue ou verglas</td> <td><input type="checkbox"/> Orages</td> <td><input type="checkbox"/> Vents violents</td> <td><input type="checkbox"/> – 20 °C ou moins</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Ensoleillé	<input type="checkbox"/> De 20 à 29 °C	<input type="checkbox"/> Nuageux	<input type="checkbox"/> De 10 à 19 °C	<input type="checkbox"/> Variable	<input type="checkbox"/> De 0 à 9 °C	<input type="checkbox"/> Neige	<input type="checkbox"/> De – 1 à – 9 °C	<input type="checkbox"/> Averses	<input type="checkbox"/> 30 °C ou plus	<input type="checkbox"/> De – 10 à – 19 °C	<input type="checkbox"/> Pluie continue ou verglas	<input type="checkbox"/> Orages	<input type="checkbox"/> Vents violents	<input type="checkbox"/> – 20 °C ou moins
<input type="checkbox"/> Ensoleillé	<input type="checkbox"/> De 20 à 29 °C																														
<input type="checkbox"/> Nuageux	<input type="checkbox"/> De 10 à 19 °C																														
<input type="checkbox"/> Variable	<input type="checkbox"/> De 0 à 9 °C																														
<input type="checkbox"/> Neige	<input type="checkbox"/> De – 1 à – 9 °C																														
<input type="checkbox"/> Averses	<input type="checkbox"/> 30 °C ou plus	<input type="checkbox"/> De – 10 à – 19 °C																													
<input type="checkbox"/> Pluie continue ou verglas	<input type="checkbox"/> Orages	<input type="checkbox"/> Vents violents	<input type="checkbox"/> – 20 °C ou moins																												
<input type="checkbox"/> Ensoleillé	<input type="checkbox"/> De 20 à 29 °C																														
<input type="checkbox"/> Nuageux	<input type="checkbox"/> De 10 à 19 °C																														
<input type="checkbox"/> Variable	<input type="checkbox"/> De 0 à 9 °C																														
<input type="checkbox"/> Neige	<input type="checkbox"/> De – 1 à – 9 °C																														
<input type="checkbox"/> Averses	<input type="checkbox"/> 30 °C ou plus	<input type="checkbox"/> De – 10 à – 19 °C																													
<input type="checkbox"/> Pluie continue ou verglas	<input type="checkbox"/> Orages	<input type="checkbox"/> Vents violents	<input type="checkbox"/> – 20 °C ou moins																												

Nombre d'enfants dans le service de garde observé : _____

Nombre de personnes attirées au groupe observé : _____

Âge de l'enfant le plus jeune présent dans le service de garde observé : _____ an(s) _____ mois

Âge de l'enfant le plus vieux présent dans le service de garde observé : _____ an(s) _____ mois

1. Structuration des lieux

1.1 L'aménagement des lieux

1.1.1 Les lieux sont sains	
<p>A – À proscrire :</p> <p>Présence de :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 1. Armoire sur roulettes sans frein<input type="checkbox"/> 2. Barreaux des escaliers ou des rampes intérieures non sécuritaires (espace suffisant pour laisser passer les enfants ou leur tête, permettant à l'enfant de passer en dessous ou de les escalader, etc.)<input type="checkbox"/> 3. Chaise haute ou chaises hautes ou siège ou sièges de bébé dépourvus de sangle de sécurité<input type="checkbox"/> 4. Cordon électrique non enroulé à la portée des enfants<input type="checkbox"/> 5. Cordon de rideau ou de store à la portée des enfants sans dispositif pour le rendre sécuritaire<input type="checkbox"/> 6. Escalier dangereux (ouverture sans protection, marches glissantes, etc.)<input type="checkbox"/> 7. Meuble léger ou instable que l'enfant peut faire basculer<input type="checkbox"/> 8. Objet coupant, toxique ou dangereux à la portée des enfants<input type="checkbox"/> 9. Prise électrique non protégée<input type="checkbox"/> 10. Sac de plastique à la portée des enfants<input type="checkbox"/> 11. Tiroir ou armoire contenant du matériel dangereux sans fermeture de sécurité<input type="checkbox"/> 12. Le ratio réglementaire n'est pas respecté pour une période autre que l'accueil, les jeux extérieurs ou la fin de la journée<input type="checkbox"/> 13. Extincteur <u>absent</u> du service de garde <p>.../13</p>	<p>B – À promouvoir :</p> <p>Présence de :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 1. Chaise haute ou chaises hautes avec appuie-pieds<input type="checkbox"/> 2. Couverture personnelle et drap rangés pour éviter la contamination (bac pour chaque enfant, dans la couchette, etc.)<input type="checkbox"/> 3. Couverture personnelle pour chaque enfant<input type="checkbox"/> 4. Débarbouillettes différentes pour soins du visage et soins des fesses ou utilisation de débarbouillettes préhumidifiées<input type="checkbox"/> 5. Débarbouillettes en nombre suffisant pour tous les soins d'hygiène (2 débarbouillettes par enfant ou une par utilisation) ou utilisation hygiénique de débarbouillettes préhumidifiées<input type="checkbox"/> 6. Débarbouillettes ou débarbouillettes préhumidifiées rangées pour éviter la contamination<input type="checkbox"/> 7. Décorations sécuritaires pour les enfants (absence d'arête ou de morceau coupant, pouvant être avalé ou toxique)<input type="checkbox"/> 8. Détecteur de fumée ou gicleur à l'étage où est situé le service de garde<input type="checkbox"/> 9. Lavabo ou lavabos propres<input type="checkbox"/> 10. Liste des numéros d'urgence affichée près du téléphone<input type="checkbox"/> 11. Main courante à la hauteur des enfants dans les escaliers<input type="checkbox"/> 12. Mobilier ayant des surfaces lisses (sans écharde, clou ou vis pouvant causer des blessures)<input type="checkbox"/> 13. Pattes de chaise ou de table solides<input type="checkbox"/> 14. Plan d'évacuation affiché<input type="checkbox"/> 15. Plancher ou planchers propres<input type="checkbox"/> 16. Poubelle ou poubelles munies d'un couvercle (sauf corbeille à papier)<input type="checkbox"/> 17. Protège-coins pour arrondir les coins d'un meuble ou meubles ayant des coins arrondis<input type="checkbox"/> 18. Radiateur ou radiateurs recouverts <p>.../18</p>

1.1.2 Les lieux sont accueillants

- 1. Les lieux sont bien aérés (fenêtre ouvrant sur l'extérieur, circulation d'air, air renouvelé, ventilateur, etc.)
- 2. Les lieux sont calmes (bruits modérés à l'intérieur provenant d'appareils électroménagers, du téléphone, de cris et de pleurs des enfants, de cris de la personne responsable, radio jouant continuellement ou bruits modérés provenant de l'extérieur, etc.)
- 3. Les lieux sont en bon état (peinture non écaillée, fenêtres propres, etc.)
- 4. Les lieux sont tempérés (température agréable : pas de variation de température, température dans la zone de confort, soit autour de 20 °C sauf pendant des périodes de grosse chaleur, sans courant d'air, etc.)
- 5. Les lieux sont bien éclairés (lumière naturelle dans les pièces où jouent les enfants, lumière d'appoint dans certaines pièces, etc.)
- 6. La température du plancher est assez chaude pour les enfants installés par terre (à vérifier avec la main)
- 7. Les lieux sont dégagés (le mobilier et l'équipement n'occupent pas la majorité de l'espace au sol, les enfants ont assez d'espace pour jouer par terre, peu de risque de collision entre les enfants ou avec le mobilier et l'équipement, facilité de circuler entre les aires de jeux, etc.)

.../7

1.1.3 Les lieux publics, communs et privés sont clairement définis

- 1. La distinction entre les lieux publics, les lieux communs et les lieux privés est claire pour tous les enfants (pictogramme, consigne, porte fermée en permanence, etc.)
- 2. La distinction entre les lieux publics, les lieux communs et les lieux privés est claire pour tous les parents (pictogramme, consigne, etc.)
- 3. L'accès aux lieux publics ou communs se fait directement (sans passer par des lieux privés)
- 4. Les ententes quant à l'utilisation des lieux sont claires tant pour les enfants du service de garde que pour tous les membres de la famille
- 5. Les consignes concernant les lieux privés sont stables
- 6. L'accès aux lieux privés ne fait pas l'objet de marchandage, de récompense ou de punition pour les enfants
- 7. Les consignes relatives à l'utilisation d'une pièce commune sont appropriées (respect des besoins des enfants, attentes réalistes, absence d'objets fragiles à la portée des enfants, etc.)

.../7

1.1.4 L'aménagement des lieux est flexible et permet de varier les formes de regroupement des enfants			
A – Ameublement et équipement mobiles et polyvalents	B – Espace pour réaliser des activités de groupe	C – Service de garde aménagé pour permettre des activités de sous-groupes	D – Espace pour se retirer
<p>Présence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Armoire sur roulettes <input type="checkbox"/> 2. Armoire polyvalente <input type="checkbox"/> 3. Bacs de rangement <input type="checkbox"/> 4. Chaises indépendantes de la table ou du mur <input type="checkbox"/> 5. Chariot de rangement <input type="checkbox"/> 6. Module pour imiter mobile <input type="checkbox"/> 7. Module de psychomotricité mobile <input type="checkbox"/> 8. Paniers de jouets qui s'empilent <input type="checkbox"/> 9. Paravent, cloison ou tableau sur pied <input type="checkbox"/> 10. Table mobile <p>.../10</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. La cour extérieure peut être utilisée pour réaliser des activités de groupe <input type="checkbox"/> 2. Le mobilier peut être déplacé dans les pièces du service de garde pour réaliser des activités de groupe <input type="checkbox"/> 3. Il y a une pièce particulière dans la maison (salle de jeu, garage, etc.) où les enfants peuvent faire des activités de groupe <input type="checkbox"/> 4. L'espace est aménagé dans les pièces du service de garde pour réaliser des activités de groupe sans avoir à déplacer le mobilier <p>.../4</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Le service de garde est divisé en aires pour permettre plusieurs types de jeux en même temps <input type="checkbox"/> 2. Les aires sont délimitées par des repères physiques (meuble, tapis, coussin, module, etc.) <input type="checkbox"/> 3. Les aires de jeux peuvent être agrandies ou réduites facilement pour répondre aux besoins des enfants <input type="checkbox"/> 4. Les aires de jeux sont facilement accessibles <input type="checkbox"/> 5. Les aires de jeux ne bloquent pas le passage vers une sortie du service de garde <input type="checkbox"/> 6. Le matériel est regroupé en cohérence avec l'aire de jeux (les blocs dans l'aire de construction, le matériel d'arts plastiques dans l'aire d'arts plastiques, etc.) <input type="checkbox"/> 7. Les aires de jeux sont équipées de mobilier, d'équipement et de matériaux en quantité suffisante <input type="checkbox"/> 8. Les aires de jeux sont équipées de mobilier, d'équipement et de matériaux stimulants <p>.../8</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Il y a au moins un endroit prévu pour permettre aux enfants de se retirer du groupe <input type="checkbox"/> 2. L'aire ou les aires pour se retirer servent uniquement pour la détente et jamais comme lieu de punition <input type="checkbox"/> 3. L'aire ou les aires pour se retirer sont confortables <input type="checkbox"/> 4. Il est facile de voir à l'intérieur des endroits qui servent aux enfants pour se retirer <input type="checkbox"/> 5. Il y a une ou des consignes, une ou des photos ou un ou des pictogrammes pour assurer la tranquillité des enfants qui se retirent <p>.../5</p>

1.1.5 Les lieux répondent aux besoins moteurs de tous les poupons

99. Sans objet si le service de garde ne reçoit aucun enfant de moins de 18 mois

- 1. L'aménagement permet aux trottineurs de s'appuyer sur du mobilier sécuritaire pour se lever
 - 2. Il y a une ou des barres fixées au mur pour permettre aux poupons de se lever
 - 3. Il y a des chaises à la hauteur des marcheurs
 - 4. Il y a au moins une petite table disponible pour les trottineurs (repas, jeux, etc.)
 - 5. Une pièce du service de garde peut être divisée pour permettre aux poupons de jouer en toute sécurité (cloison, division transparente ou petites barrières, etc.)
 - 6. Les divisions peuvent être déplacées facilement selon les besoins des enfants
 - 7. Une aire ou des aires peuvent être divisées physiquement pour permettre aux nourrissons d'être par terre en toute sécurité
 - 8. Une aire ou des aires permettent aux rampeurs de se déplacer en toute sécurité
 - 9. Une aire ou des aires permettent aux trottineurs de marcher et de courir librement
 - 10. Le mobilier ou les dénivellations offrent des défis adaptés aux différentes capacités des enfants (rampeurs, trottineurs ou marcheurs)
 - 11. Le service de garde dispose d'au moins une poussette
- .../11

1.1.6 Les lieux permettent différents types d'activités

Les lieux permettent des activités :

- 1. De jeux symboliques
 - 2. D'arts plastiques
 - 3. De construction ou de blocs
 - 4. De jeux de manipulation ou de jeux de table
 - 5. De lecture
 - 6. De jeux moteurs
 - 7. De musique (écoute ou production)
 - 8. De menuiserie
 - 9. De jeux d'eau
 - 10. De jeux de sable
 - 11. De jeux scientifiques
- .../11

1.1.7 Les lieux sont aménagés afin de permettre une complémentarité des activités

- 1. Aire d'arts plastiques près d'un approvisionnement d'eau
 - 2. Aire de construction et de jeux symboliques à proximité
 - 3. Aire de jeux de sable près d'un approvisionnement d'eau
 - 4. Aire de jeux d'eau près d'un approvisionnement d'eau
 - 5. Aire de lecture près de l'aire d'écoute de musique
 - 6. Aire de lecture à l'écart des aires de circulation
 - 7. Aire de lecture loin des jeux symboliques
 - 8. Aire de lecture loin des jeux de construction
 - 9. Aire de lecture dans un lieu où l'enfant peut se retirer
- .../9

1.1.8 Les lieux sont aménagés pour répondre aux besoins et aux intérêts des enfants

- 1. La table ou les tables pour jouer sont à la hauteur des enfants
 - 2. La table ou les tables pour manger sont à la hauteur des enfants
 - 3. Les chaises sont à la hauteur des enfants
 - 4. Il y a des coussins, un tapis ou un pouf pour que les enfants s'installent par terre confortablement
 - 5. Les enfants ont un endroit personnel pour mettre leurs effets (couverture, objet de transition, couches, etc.)
 - 6. Les réalisations et les explorations des enfants sont affichées
 - 7. La décoration reprend les thèmes adaptés au niveau de développement des enfants (animaux, personnages connus, vie quotidienne, etc.)
 - 8. La décoration reflète la vie des enfants (photos des fêtes, des activités dans le service de garde, photos des parents, de la fratrie, etc.)
 - 9. Les éléments décoratifs sont disposés pour que les enfants puissent les voir aisément (à leur hauteur, etc.)
 - 10. La majorité des éléments décoratifs sont protégés (par exemple, plastifiés) pour permettre aux enfants d'y toucher
- .../10

1.1.9 L'aménagement du service de garde tient compte des besoins de la personne responsable

Présence de :

- 1. Chaise berçante
 - 2. Chaisière
 - 3. Outils de référence sur les services de garde éducatifs ou sur le développement des enfants
 - 4. Escabeau, marchepied sécuritaire ou rien n'est rangé au-dessus de la hauteur des épaules de la personne responsable
 - 5. Table à langer à la hauteur de la personne responsable ou il n'y a pas de table à langer
 - 6. Installation où la personne responsable peut écrire confortablement dans le service de garde à proximité des enfants (table ou comptoir à sa hauteur, etc.)
 - 7. Marchepied pour que les trottineurs puissent accéder à la table à langer
 - 8. Mobilier (bureau, secrétaire, table de travail, etc.) réservé dans le service de garde pour effectuer les tâches administratives
 - 9. Objets lourds rangés au-dessous de la hauteur des épaules de la personne responsable
 - 10. Téléphone disponible dans un lieu discret ou téléphone sans fil
- .../10

1.1.10 L'aménagement des lieux permet aux enfants d'avoir un contact direct avec le matériel : de le choisir, de le manipuler et de le ranger

- 1. La majorité du matériel est à la vue des enfants dans toutes les aires de jeux
 - 2. La majorité du matériel est à la portée des enfants dans toutes les aires de jeux
 - 3. Le matériel est classifié pour favoriser le jeu (par dimension du développement, à proximité des aires de jeux, par habileté des enfants, etc.)
 - 4. La majorité du matériel est rangé dans des bacs accessibles aux enfants
 - 5. Les lieux de rangement sont organisés pour que les enfants puissent classifier, trier et associer
 - 6. Les lieux de rangement sont identifiés par un moyen compréhensible pour les enfants (pictogramme, photo, spécimen d'objet, etc.)
 - 7. Le matériel est organisé pour suggérer des jeux aux enfants (blocs empilés ou placés en cercle, poupée installée dans une chaise haute, etc.)
- .../7

1.1.11 L'environnement répond aux besoins particuliers de certains enfants

- 1. Les fauteuils roulants, les poussettes et les personnes en béquille peuvent facilement accéder au service de garde (rampe d'accès, entrée au niveau du sol, etc.)
- 2. Il y a des barres de soutien dans une ou des pièces du service de garde
- 3. La liste des allergies des enfants est affichée dans la pièce où les enfants mangent
- 4. Des mesures sont prises pour protéger les enfants ayant des allergies (photos, aménagement des repas, EpiPen accessible, etc.)
- 5. Le sol de certaines aires de jeux plus bruyantes est recouvert de tapis amovibles **ou** le sol est recouvert d'un revêtement amortissant
- 6. Il y a au moins une paire de ciseaux pour gaucher
- 7. Les pictogrammes sont contrastés (couleur, texture, etc.)
- 8. Il y a un espace réservé pour offrir des soins personnalisés à un enfant malade ou ayant besoin de soins particuliers
- 9. Il y a de l'équipement, des jouets **ou** des ustensiles transformés ou achetés, pour répondre aux besoins particuliers de certains enfants (chaise munie d'un soutien pour la tête, cuillère avec gros manche pour favoriser la prise, assiette ou jeux avec ventouse antidérapante, etc.)

.../9

1.2 Le matériel

1.2.1 Le matériel à l'intérieur est adapté aux besoins des enfants			
A – Matériel sécuritaire	B – Matériel en quantité suffisante	C – Matériel en bon état	D – Matériel de différentes provenances
<p>Éléments non sécuritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Matériel qui peut couper, lacérer, etc. <input type="checkbox"/> 2. Matériel avec de petites pièces qui se détachent et qui peuvent être avalées <input type="checkbox"/> 3. Matériel de taille ne correspondant pas aux normes d'anti-étouffement (voir gabarit) <input type="checkbox"/> 4. Matériel détérioré qui met les enfants en danger (rembourrage pouvant être avalé, etc.) <input type="checkbox"/> 5. Matériel contenant un produit toxique pouvant être avalé ou sucé <input type="checkbox"/> 6. Matériel dangereux laissé à l'usage des enfants sans surveillance (ciseaux, cordes à danser, etc.) <input type="checkbox"/> 7. Objet, jeu ou matériel déposé pouvant tomber sur les enfants <p>.../7</p>	<p>Éléments à promouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. En nombre suffisant pour le nombre des enfants du service de garde <input type="checkbox"/> 2. En plusieurs exemplaires pour ce qui est de certains jouets polyvalents ou populaires <input type="checkbox"/> 3. Matériel rangé dans le service de garde pour en permettre la rotation <input type="checkbox"/> 4. Matériel rangé à l'extérieur du service de garde pour en permettre la rotation (réserve, garage, etc.) <input type="checkbox"/> 5. Matériel apporté de la maison par les enfants (autre qu'un objet de transition) <p>.../5</p>	<p>Éléments à promouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Propre <input type="checkbox"/> 2. Bon état (livres dont les pages ne sont pas déchirées ou coloriées, etc.) <input type="checkbox"/> 3. Attrayant (jeux aux couleurs vives, graphisme simple, etc.) <input type="checkbox"/> 4. Complet (il ne manque pas de pièces aux casse-têtes, aux jeux d'encastrement, les poupées ont tous leurs membres, etc.) <input type="checkbox"/> 5. Jouets contaminés retirés lors des périodes de rangement <input type="checkbox"/> 6. Résistant (fabriqué à partir de matériaux résistants, de bonne qualité, etc.) <p>.../6</p>	<p>Éléments à promouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Matériel de fabrication commerciale <input type="checkbox"/> 2. Matériel fait maison <input type="checkbox"/> 3. Objets de la vie courante de grandeur réelle (ustensiles de cuisine, brosses, bigoudis, etc.) <input type="checkbox"/> 4. Répliques miniaturisées (ustensiles de cuisine, aliments, outils, etc.) <input type="checkbox"/> 5. Matériel de récupération <p>.../5</p>

1.2.2 Le matériel favorise toutes les dimensions du développement

A – Matériel favorisant spécifiquement la dimension psychomotrice	B – Matériel favorisant spécifiquement la dimension intellectuelle	C – Matériel favorisant spécifiquement la dimension socioaffective	D – Matériel favorisant spécifiquement la dimension langagière	E – Matériel favorisant spécifiquement la créativité
<p>Présence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Bac à eau <input type="checkbox"/> 2. Bac à sable <input type="checkbox"/> 3. Balles <input type="checkbox"/> 4. Ballons <input type="checkbox"/> 5. Ballon sautoir <input type="checkbox"/> 6. Blocs (différentes tailles) <input type="checkbox"/> 7. Boîtes de carton de tailles différentes <input type="checkbox"/> 8. Camions <input type="checkbox"/> 9. Cerceaux <input type="checkbox"/> 10. Ciseaux <input type="checkbox"/> 11. Corde à danser <input type="checkbox"/> 12. Gros véhicules pouvant être enfourchés, poussés ou tirés <input type="checkbox"/> 13. Jouets pour l'eau ou le sable (pelle, seau, moule, etc.) <input type="checkbox"/> 14. Matériel à empiler <input type="checkbox"/> 15. Matériel à enfiler <input type="checkbox"/> 16. Parachute <input type="checkbox"/> 17. Petites autos <input type="checkbox"/> 18. Quilles <input type="checkbox"/> 19. Rubans rythmiques <input type="checkbox"/> 20. Savon à bulles <input type="checkbox"/> 21. Structure psychomotrice pour grimper (échelle, glissoire, etc.) <input type="checkbox"/> 22. Tapis pour rouler ou ramper <input type="checkbox"/> 23. Tunnel .../23 	<p>Présence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Boîte à surprise <input type="checkbox"/> 2. Calendrier <input type="checkbox"/> 3. Casse-têtes <input type="checkbox"/> 4. Horloge <input type="checkbox"/> 5. Jeux de dominos <input type="checkbox"/> 6. Jeux d'encastrement <input type="checkbox"/> 7. Jeux de règles ou de société <input type="checkbox"/> 8. Jeux de manipulation (Monsieur Patate, matériel à lacer, à attacher, etc.) <input type="checkbox"/> 9. Jeux de mémoire <input type="checkbox"/> 10. LEGO, jeu de construction <input type="checkbox"/> 11. Matériel à classier ou à sérier <input type="checkbox"/> 12. Matériel à emboîter <input type="checkbox"/> 13. Matériel informatique (cédérom, Internet, etc.) <input type="checkbox"/> 14. Matériel scientifique <input type="checkbox"/> 15. Objet pour vider et pour transvider (entonnoir, tasse à mesurer, etc.) .../15 	<p>Présence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Accessoires pour poupées <input type="checkbox"/> 2. Accessoires pour se déguiser (chapeaux, sacs à main, etc.) <input type="checkbox"/> 3. Accessoires représentant des milieux de vie <input type="checkbox"/> 4. Appareil photo (réel ou réplique) <input type="checkbox"/> 5. Coussins ou poufs <input type="checkbox"/> 6. Couverture <input type="checkbox"/> 7. Figurines (animaux, personnages, canard, etc.) <input type="checkbox"/> 8. Miroir à la hauteur des enfants <input type="checkbox"/> 9. Mobilier pour imiter (maisonnette, établi, etc.) <input type="checkbox"/> 10. Modèles réduits (ferme, garage, etc.) <input type="checkbox"/> 11. Maquillage <input type="checkbox"/> 12. Objets en peluche ou en tissu <input type="checkbox"/> 13. Poupées <input type="checkbox"/> 14. Poussette <input type="checkbox"/> 15. Vêtements de déguisement .../15 	<p>Présence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Affiche <input type="checkbox"/> 2. Album photos <input type="checkbox"/> 3. Appareil d'enregistrement <input type="checkbox"/> 4. Appareil pour écouter <input type="checkbox"/> 5. Cassettes audio, CD <input type="checkbox"/> 6. Imagier <input type="checkbox"/> 7. Jouets sonores <input type="checkbox"/> 8. Lettres en plastique, en feutrine, en carton <input type="checkbox"/> 9. Livres <input type="checkbox"/> 10. Machine à écrire ou clavier d'ordinateur <input type="checkbox"/> 11. Marionnettes <input type="checkbox"/> 12. Ordinateur <input type="checkbox"/> 13. Photos affichées <input type="checkbox"/> 14. Tableau <input type="checkbox"/> 15. Téléphone (réel ou réplique) .../15 	<p>Présence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Argile <input type="checkbox"/> 2. Bâtonnets (bois, plastique, etc.) <input type="checkbox"/> 3. Catalogues ou revues <input type="checkbox"/> 4. Colle, ruban adhésif ou agrafeuse <input type="checkbox"/> 5. Craies <input type="checkbox"/> 6. Crayons <input type="checkbox"/> 7. Éléments naturels (cocottes, feuilles, coquillages) <input type="checkbox"/> 8. Imprimante <input type="checkbox"/> 9. Instruments de musique <input type="checkbox"/> 10. Matériel recyclé <input type="checkbox"/> 11. Papier (blanc, de couleur, cartonné, journal, etc.) <input type="checkbox"/> 12. Papier, carton pour réalisations collectives <input type="checkbox"/> 13. Pâte à modeler <input type="checkbox"/> 14. Peinture <input type="checkbox"/> 15. Pinceaux, tampon encreur, rouleaux, éponges, etc. <input type="checkbox"/> 16. Tissu, laine, ouate, etc. .../16

1.2.3 Le matériel stimule les sens de l'enfant

Présence de matériel à explorer en ce qui concerne les :

- 1. Odeurs (pochette, crayons odorants, etc.)
 - 2. Textures (coussins, tapis de diverses textures, objets en peluche, fourrure, etc.)
 - 3. Couleurs (papier cellophane, liquide de couleur en bouteille, prisme, etc.)
 - 4. Sons (clochettes, mobiles, hochets, etc.)
- .../4

1.2.4 Le matériel et l'équipement sont adaptés aux besoins particuliers des poupons

99. Sans objet si le groupe ne comprend pas de poupon

Présence de :

- 1. Balançoire intérieure
 - 2. Ballon de plage
 - 3. Balles en tissu
 - 4. Barre de soutien
 - 5. Blocs en tissu
 - 6. Bouteilles de plastique avec liquides ou objets à l'intérieur
 - 7. Beignet en tissu pour appuyer le poupon
 - 8. Chaises hautes en nombre suffisant pour les poupons présents
 - 9. Chaise d'appoint pour la table
 - 10. Foulard
 - 11. Gros crayons
 - 12. Hochets
 - 13. Marionnette au poignet
 - 14. Mobile
 - 15. Module en pente
 - 16. Siège de bébé avec appuie-tête
 - 17. Petites autos en plastique ou tissu
 - 18. Poupée molle
 - 19. Portique avec objets à manipuler
 - 20. Poussette de promenade
 - 21. Tableau d'activités
 - 22. Tapis de différentes textures
- .../22

1.2.5 Le matériel reflète la diversité des réalités familiales et culturelles

Présence de :

- 1. Cassettes de musique du monde ou chansons en plusieurs langues (autres que le français ou l'anglais)
 - 2. Déguisements de cultures diverses
 - 3. Accessoires de cultures diverses (sacs, paniers, etc.)
 - 4. Livres représentant des réalités familiales diverses
 - 5. Livres représentant des réalités culturelles diverses
 - 6. Livres écrits en langues ou en alphabets différents
 - 7. Monnaie, timbres ou cartes (postales, de Noël, etc.) provenant de pays différents
 - 8. Photo ou affiche représentant positivement plusieurs réalités familiales
 - 9. Photo ou affiche représentant positivement plusieurs réalités culturelles
 - 10. Poupées représentant des origines ethniques diverses
 - 11. Poupées sexuées
 - 12. Ustensiles de cuisine d'origines diverses
- .../12

2. La structuration et la variation des types d'activités

2.1 La planification des activités par la personne responsable

2.1.1 La personne responsable planifie adéquatement les activités de son groupe (entrevue)

- 1. La planification des activités est mise par écrit
 - 2. La planification des activités est conçue par la personne responsable
 - 3. La planification des activités est conçue pour une période n'excédant pas une semaine
 - 4. La planification des activités ou une partie de la planification est affichée pour les parents
 - 5. La planification des activités est remise aux parents
 - 6. La planification des activités est remise aux membres de la direction
- .../6

2.1.2 La planification est appliquée avec souplesse (entrevue)

- 1. Il n'y a pas de planification des activités (passez à un autre item)

Planification des activités :

- 2. La planification est révisée tous les jours ou toutes les semaines
- 3. Des changements sont apportés à la planification pour tenir compte des imprévus dans l'horaire dus à l'organisation du service de garde (dîner en retard, assistante malade, remplaçante en retard, etc.)
- 4. Des changements sont apportés à la planification pour tenir compte des intérêts ponctuels des enfants
- 5. Des changements sont apportés à la planification pour tenir compte d'événements imprévus
- 6. Des changements sont apportés à la planification pour tenir compte du temps qu'il fait
- 7. Des changements sont apportés à la planification pour tenir compte de la présence ou de l'absence de certains enfants ou du nombre d'enfants absents
- 8. Des changements sont apportés à la planification pour tenir compte de l'état de santé ou de l'humeur des enfants
- 9. Des changements sont apportés à la planification pour tenir compte de la présence d'une personne de l'extérieur (stagiaire, observatrice, conseillère pédagogique, parent, etc.)

.../9

2.1.3 La personne responsable utilise des ressources humaines et matérielles pour la soutenir dans sa planification (entrevue)

1. Il n'y a pas de planification des activités (passez à un autre item)

Ressources humaines et matérielles utilisées :

2. Programme éducatif des centres de la petite enfance (CPE)
 3. Revue, bulletin d'association professionnelle
 4. Livres personnels
 5. Centre de documentation dans le service de garde ou le CPE
 6. Internet
 7. Bibliothèque ou centre de documentation
 8. Banque d'activités
 9. Échanges avec les parents
 10. Discussions avec des collègues
 11. Échanges avec la coordonnatrice pédagogique
.../11

2.1.4 Des sources d'inspiration pertinentes orientent la personne responsable pour planifier les activités du groupe d'enfants (entrevue)

1. Il n'y a pas de planification des activités (passez à l'item suivant)

Sources d'inspiration pertinentes :

2. Des thèmes
 3. Des événements traditionnels (Noël, Halloween, Fête des mères, etc.)
 4. Des événements saisonniers (automne, cueillette de pommes, etc.) ou le temps qu'il fait
 5. La connaissance du développement des enfants
 6. Les intérêts ou les besoins des enfants
 7. Les intérêts ou les passions de la personne responsable
 8. Les forces ou les habiletés des enfants
 9. Le passage d'un enfant d'un stade de développement à un autre
 10. Les demandes des enfants
.../10

2.2 L'observation des enfants

2.2.1 La personne responsable s'organise pour observer les enfants

La personne responsable :

- 1. Utilise un moment de la journée où les enfants sont plus autonomes pour observer ces derniers
- 2. Utilise un moment de la journée où les enfants sont plus autonomes pour consigner ses observations sur ces derniers
- 3. Utilise un ou des moyens mnémotechniques pour se rappeler les faits observés dans le feu de l'action (bloc-notes à portée de la main, babillard, feuilles épinglées au mur dans différents coins du local, photographies, objets mis de côté identifiés à l'enfant, etc.)
- 4. Se place dans le local pour voir la majorité des enfants
- 5. Se place à la hauteur des enfants pour avoir le même point d'observation qu'eux
- 6. Utilise des outils d'observation méthodiques
- 7. Note au fur et à mesure, dans un rapport écrit, les principales observations concernant les activités de l'enfant

.../7

2.2.2 À la suite de ses observations, la personne responsable note de l'information pertinente (entrevue)

Elle note :

- 1. Un événement inhabituel qui survient
- 2. Des interactions entre les enfants
- 3. Une activité réalisée par l'enfant
- 4. Une habileté nouvelle développée par l'enfant
- 5. Un intérêt nouveau ou récurrent de l'enfant
- 6. La fréquence ou la répétition de gestes ou d'activités par l'enfant
- 7. Les hésitations de l'enfant face à des situations nouvelles ou inhabituelles
- 8. Une difficulté particulière rencontrée par l'enfant
- 9. Des informations sur les activités de base (manger, boire, dormir et éliminer)
- 10. Des informations sur l'humeur de l'enfant

.../10

2.2.3 La personne responsable donne suite à ses observations (entrevue)

- 1. Transmet les données de ses observations aux parents
 - 2. Détermine une activité à entreprendre avec un enfant ou un groupe d'enfants
 - 3. Détermine une habileté ou un intérêt à soutenir chez un enfant
 - 4. Cible une ou des transformations à apporter à l'aménagement
 - 5. Choisit du matériel à ajouter ou à retirer
 - 6. Détermine les relations interpersonnelles à soutenir
 - 7. Transmet les données de ses observations aux professionnels concernés
 - 8. Discute des interventions à effectuer auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants avec l'assistante ou la conseillère pédagogique
- .../8

2.3 L'horaire de la journée

2.3.1 La séquence des principaux éléments de la journée est souple, mais elle permet aux enfants de développer des repères dans le temps

- 1. La séquence des éléments de la journée est connue des enfants ou elle leur est rappelée fréquemment pour qu'ils la connaissent
- 2. La séquence des éléments de la journée est affichée pour les parents
- 3. La séquence des éléments de la journée est affichée sous forme de pictogrammes, de dessins ou de photos pour les enfants
- 4. La séquence des principaux éléments de la journée est flexible : les heures de début et de fin des différentes activités peuvent être modifiées pour répondre à un besoin des enfants
- 5. Des marqueurs de temps sont utilisés avec les enfants pour qu'ils puissent se repérer dans la journée (sablier, horloge, calendrier, etc.)
- 6. Des marqueurs de temps sont utilisés avec les enfants pour qu'ils développent des repères dans l'année (calendrier, tableau de la météo, indices saisonniers, etc.)

.../6

2.3.2 La séquence des activités de la journée tient compte du besoin des enfants d'équilibrer leur énergie

- 1. Les heures de collation sont déterminées en tenant compte des heures d'arrivée et de départ de la majorité des enfants
- 2. Les heures de collation ne sont pas trop rapprochées ni trop éloignées des heures des repas
- 3. L'heure du dîner est déterminée en fonction du rythme biologique des enfants
- 4. La séquence des activités alterne les moments où les enfants peuvent bouger et les moments plus calmes
- 5. La séquence des activités démontre un équilibre entre le temps alloué aux activités amorcées par l'enfant et à celles qu'amorce la personne responsable
- 6. Le temps alloué à chacune des périodes de la journée permet aux enfants de bien les vivre sans être bousculés ni subir des attentes qui entraînent un comportement dérangeant chez les enfants
- 7. Le temps alloué aux jeux extérieurs varie selon les activités possibles en fonction du temps qu'il fait
- 8. Le temps alloué au visionnage d'émissions de télé, de films ou de séquences vidéo est flexible et adapté à la capacité d'attention des enfants
- 9. Il n'y a pas plus d'une période allouée pour regarder des émissions de télé, des films ou des séquences vidéo au cours de la journée d'observation

.../9

2.3.3 La séquence des activités de la journée tient compte des besoins individuels des poupons

99. Sans objet s'il n'y a aucun poupon dans le groupe observé

- 1. Un horaire d'activités de base individuel est établi pour chacun des poupons
 - 2. L'horaire des activités de base individuel est appliqué avec souplesse pour s'adapter au rythme de chacun des poupons
 - 3. L'horaire des activités de base individuel est affiché pour les parents
 - 4. L'heure des repas ou des boires est déterminée en fonction du rythme biologique de chacun des poupons
 - 5. Les heures du début des siestes et leur nombre sont déterminés pour tenir compte des besoins des poupons en fonction de leur rythme individuel
 - 6. Le temps alloué à la sieste varie d'un poupon à l'autre d'après les besoins habituels des poupons
 - 7. Les heures des collations sont déterminées en tenant compte des heures d'arrivée et de départ de la majorité des poupons
- .../7

2.3.4.A Les types d'activités des enfants de 18 mois ou plus varient au cours de la journée

A – Types d'activités à l'intérieur :

- 1. Activité proposée à tous les enfants de 18 mois ou plus à l'intérieur
 - 2. Activité proposée à un sous-groupe d'enfants à l'intérieur
 - 3. Activité proposée en ateliers en rotation à l'intérieur
 - 4. Activité proposée en ateliers au choix à l'intérieur
 - 5. Jeux libres à l'intérieur
 - 6. Ateliers libres planifiés par les enfants à l'intérieur
 - 7. Activité de base (autre que l'accueil ou le départ) « animée » à l'intérieur
- .../7

B – Types d'activités à l'extérieur :

- 1. Temps qu'il fait ne permettant pas d'activités à l'extérieur (voir contexte d'observation)
 - 2. Activité proposée à l'extérieur
 - 3. Activité proposée en ateliers en rotation à l'extérieur
 - 4. Activité proposée en ateliers au choix à l'extérieur
 - 5. Jeux libres à l'extérieur
 - 6. Ateliers libres planifiés par les enfants à l'extérieur
 - 7. Activité de base (autre que l'accueil ou le départ) à l'extérieur
- .../7

2.3.4.B Les types d'activités proposées aux poupons tiennent compte de leurs besoins

99. Sans objet s'il n'y a aucun poupon dans le groupe observé

La personne responsable :

- 1. Propose de façon stimulante un ou des jouets particuliers adaptés aux poupons
 - 2. Installe les poupons qui ne marchent pas dans un environnement stimulant
 - 3. Installe les poupons qui ne marchent pas dans un environnement sécuritaire
 - 4. Propose de façon stimulante du matériel adapté aux poupons
 - 5. Initie le poupon à l'utilisation de matériel nouveau pour lui (colle, peinture aux doigts, etc.)
 - 6. Organise des mises en scène en regroupant un assortiment de jeux et de jouets à la portée des poupons pour les stimuler
 - 7. Apporte des changements à l'aménagement pour stimuler de nouvelles activités chez les poupons
 - 8. Propose une activité individuelle à un poupon (par exemple, jeu de coucous, histoire, etc.)
 - 9. Propose une activité à un sous-groupe de poupons qui ont atteint le même stade de développement
 - 10. Propose une activité de groupe si les poupons ont 12 mois ou plus **ou** il n'y a pas de poupons de 12 mois ou plus
 - 11. Propose des activités à l'extérieur
- .../11

2.4 Les activités

2.4.1 Les jeux libres sont valorisés

Éléments qui démontrent une valorisation des jeux libres :

- 1. Le nombre de périodes de jeux libres est équilibré par rapport aux autres types d'activités (au moins une période de jeux libres le matin **et** l'après-midi)
- 2. Le temps alloué aux périodes de jeux libres est suffisant pour permettre aux enfants d'élaborer un projet et de développer leur jeu
- 3. Au cours des jeux libres, les enfants peuvent utiliser tout le matériel qui est à leur portée
- 4. Les jouets, les jeux et l'équipement disponibles au cours des jeux libres sont variés, c'est-à-dire qu'ils permettent de développer une variété de dimensions chez l'enfant
- 5. Toutes les aires d'activités sont accessibles aux enfants
- 6. Les jouets, les jeux et l'équipement sont en quantité suffisante pour répondre aux besoins habituels des enfants au cours de jeux libres
- 7. Le nombre d'enfants pouvant se regrouper pour jouer ensemble n'est pas limité a priori par la personne responsable
- 8. La personne responsable ajoute du nouveau matériel et de nouvelles expériences de jeux libres pour répondre aux besoins et aux intérêts particuliers ou ponctuels des enfants du groupe

.../8

2.4.2.A Au cours des activités proposées, l'enfant de 18 mois ou plus peut faire des choix significatifs

A – À éviter :

- 1. La personne responsable impose une activité à un enfant contre son gré
- 2. La personne responsable impose un ou des compagnons de jeu à un enfant ou elle refuse qu'un enfant joue avec un autre enfant ou avec un groupe d'enfants
- 3. La personne responsable impose une seule démarche acceptable pour réaliser une activité

.../3

B – À promouvoir :

- 1. L'enfant peut choisir ses compagnons de jeu parmi les enfants de son groupe (sans restriction de la part de la personne responsable)
- 2. L'enfant détermine lui-même le déroulement de l'activité (étapes à suivre) ou il peut choisir parmi un éventail de déroulements possibles
- 3. L'enfant peut utiliser le matériel à d'autres fins que celles pour lesquelles il est normalement prévu
- 4. L'enfant détermine lui-même les buts qu'il veut atteindre
- 5. L'enfant détermine lui-même les règles du jeu ou les scénarios s'il y a lieu
- 6. La nature des choix que les enfants doivent faire est adéquate par rapport à leurs capacités
- 7. L'enfant doit choisir parmi un nombre de possibilités qui tient compte de ses capacités et de son expérience pour faire des choix

.../7

2.4.2.B Au cours de l'ensemble des activités, les poupons peuvent faire des choix significatifs **99. Sans objet s'il n'y a aucun poupon dans le groupe observé**

A – À éviter :

- 1. La personne responsable impose une activité à un poupon contre son gré
- 2. La personne responsable impose un ou des compagnons de jeu à un poupon
- 3. La pauvreté du matériel accessible aux poupons ne leur permet pas de faire des choix significatifs

.../3

B – À promouvoir :

- 1. La personne responsable donne des choix d'activités au poupon
- 2. Le poupon peut jouer seul ou choisir ses compagnons de jeu
- 3. La personne responsable encourage les interactions positives que les poupons amorcent avec elle ou entre eux
- 4. L'ensemble du matériel à la vue est accessible aux poupons
- 5. Du matériel particulier est disponible sous forme de mise en scène
- 6. Le poupon peut faire des choix en pointant du doigt ou en choisissant lui-même le matériel qui l'intéresse
- 7. Le poupon peut utiliser le matériel à d'autres fins que celles pour lesquelles il est normalement prévu
- 8. Le poupon détermine lui-même les buts qu'il veut atteindre
- 9. Le poupon peut répéter la même activité le nombre de fois qu'il le désire
- 10. Le poupon est placé dans un environnement où il peut se concentrer
- 11. Le poupon est placé dans une position motrice qu'il maîtrise par lui-même

.../11

2.4.3.A Les activités proposées par la personne responsable aux enfants de 18 mois ou plus sont appropriées**Les activités proposées :**

- 1. Tiennent compte du stade de développement des enfants du groupe
- 2. Offrent un défi réaliste aux enfants (assez difficiles pour offrir un défi, mais assez faciles pour que l'enfant puisse réussir après un processus par essais et erreurs)
- 3. Correspondent aux intérêts des enfants
- 4. Stimulent la créativité des enfants
- 5. Font appel à l'imaginaire des enfants
- 6. Favorisent le développement des capacités intellectuelles des enfants
- 7. Correspondent aux besoins ponctuels des enfants (bouger, parler, relaxer, etc.)
- 8. Intègrent les suggestions des enfants

.../8

2.4.3.B Les activités proposées aux poupons par la personne responsable sont appropriées

99. Sans objet s'il n'y a aucun poupon dans le groupe observé

Les activités proposées :

- 1. Tiennent compte du développement des poupons du groupe (poupons immobiles, mobiles ou qui marchent)
 - 2. Offrent un défi réaliste aux poupons (assez difficiles pour offrir un défi, mais assez faciles pour que le poupon puisse réussir après un processus par essais et erreurs)
 - 3. Correspondent aux intérêts des poupons pour l'exploration
 - 4. Font appel à la créativité des poupons
 - 5. Suivent les pistes d'intérêt indiquées par les poupons
 - 6. Correspondent aux besoins ponctuels manifestés par les poupons (bouger, relaxer, se faire prendre, etc.)
 - 7. Sont de courte durée, c'est-à-dire que la personne responsable propose un nouveau choix d'activités ou de jouets au poupon lorsque ce dernier démontre des signes de désintérêt pour l'activité en cours
 - 8. Ne sont pas imposées aux poupons qui démontrent un intérêt pour une autre activité
 - 9. N'interfèrent pas avec le respect du rythme biologique des poupons, c'est-à-dire que les besoins physiologiques des poupons ont préséance sur les activités ludiques
 - 10. Respectent l'autonomie des poupons
- .../10

2.4.4 Les activités proposées par la personne responsable aux enfants de son groupe favorisent l'apprentissage actif

A – À éviter :

- 1. Les activités sont fermées : une seule démarche est acceptée ou permet de les réussir
- .../1

B – À promouvoir :

- 1. Les activités sont ouvertes : elles permettent aux enfants de faire des choix significatifs et de les réaliser en déterminant eux-mêmes les buts à atteindre et les étapes ou la démarche pour les atteindre
 - 2. Le matériel utilisé est varié
 - 3. Le matériel utilisé se prête à des usages multiples
 - 4. Les activités permettent la manipulation directe du matériel par les enfants
 - 5. Les activités permettent à tous les enfants de réussir
 - 6. Les activités stimulent le développement du langage des enfants parce qu'elles les incitent à communiquer avec les autres et à commenter leurs expériences
 - 7. Les activités sont organisées de façon à permettre que l'attention première de la personne responsable soit disponible pour les enfants plutôt que pour le matériel
- .../7

2.4.5 La personne responsable organise le matériel et l'équipement nécessaires à l'ensemble des activités

- 1. Le matériel est préparé à l'avance **ou** le matériel est préparé avec la participation des enfants
 - 2. La préparation du matériel n'entraîne pas de temps d'attente pour les enfants
 - 3. Si nécessaire, les lieux sont aménagés à l'avance ou avec la participation des enfants
 - 4. Le matériel est prévu en quantité suffisante pour tous les enfants du groupe
 - 5. Les enfants peuvent se servir eux-mêmes du matériel
 - 6. Le déroulement de l'activité prévoit une utilisation sécuritaire du matériel (par exemple, les ciseaux sont utilisés sous surveillance pour les moins de 3 ans)
 - 7. Le déroulement de l'activité prévoit une utilisation hygiénique du matériel (par exemple, une flûte pour chacun des enfants)
 - 8. Pour des activités plus salissantes, l'équipement ou les lieux sont aménagés de façon à réduire le plus possible le nettoyage subséquent
 - 9. Pour des activités plus salissantes, les vêtements des enfants sont protégés ou les enfants ont des vêtements prévus à cet effet
 - 10. L'aménagement octroie à tous les enfants suffisamment d'espace pour ne pas se nuire
- .../10

2.4.6 Les ateliers libres ou au choix permettent à l'enfant de 18 mois ou plus de s'approprier son processus d'apprentissage (voir 3.1.4 pour l'intervention au cours des ateliers)

- 1. Il n'y a pas de période d'ateliers libres ou d'ateliers au choix (passez à un autre item)

Caractéristiques des périodes d'ateliers libres ou d'ateliers au choix :

- 2. Les enfants déterminent eux-mêmes leur projet ou ils choisissent leur atelier
 - 3. Les enfants peuvent modifier leur projet ou leur choix au cours de la période
 - 4. Le nombre maximum d'enfants par atelier ou par projet n'est pas déterminé à l'avance
 - 5. Les enfants peuvent choisir leurs compagnons de jeu au cours de la période
 - 6. Les enfants peuvent transporter le matériel d'un coin à l'autre du service de garde, à la seule condition de le rapporter après utilisation
 - 7. Le choix d'ateliers permet aux enfants d'avoir accès à des activités riches et diversifiées **ou** les enfants sont en ateliers libres
 - 8. Les enfants ont la possibilité de faire un retour avec l'adulte ou avec d'autres enfants sur ce qu'ils ont fait au cours de la période d'ateliers
- .../8

2.4.7 La personne responsable et son assistante font preuve de professionnalisme

99. Sans objet s'il n'y a pas d'assistante

A – À éviter :

- 1. La personne responsable et son assistante ont des conversations privées qui nuisent à leur disponibilité auprès des enfants
- 2. La personne responsable et son assistante échangent de l'information qui ne respecte pas les règles de confidentialité ou d'éthique
- 3. La personne responsable ou son assistante émet des jugements désobligeants sur les parents ou sur les enfants
- 4. La personne responsable et son assistante font montre de relations tendues ou agressives

.../4

B – À promouvoir :

- 1. La personne responsable et son assistante se soutiennent dans leurs interventions auprès des enfants
- 2. La personne responsable et son assistante partagent les responsabilités équitablement entre elles
- 3. La personne responsable et son assistante communiquent entre elles au sujet du déroulement des activités
- 4. Les conversations de la personne responsable ou de son assistante respectent les règles d'éthique à l'égard des parents
- 5. Les conversations de la personne responsable ou de son assistante respectent les règles d'éthique à l'égard des enfants
- 6. Les conversations de la personne responsable ou de son assistante respectent les règles d'éthique à l'égard des membres du personnel du CPE (direction, conseillère pédagogique, etc.)
- 7. La personne responsable et son assistante ont des interventions cohérentes l'une avec l'autre
- 8. La personne responsable et son assistante donnent l'exemple de relations interpersonnelles harmonieuses

.../8

3. L'interaction de la personne responsable avec les enfants

3.1 La valorisation du jeu

3.1.1 La personne responsable respecte le jeu des enfants

La personne responsable :

- 1. Accepte le thème de jeu établi par les enfants
 - 2. Accepte le niveau de complexité du jeu établi par les enfants
 - 3. Accepte l'objet de jeu déterminé par les enfants
 - 4. Accepte les choix de matériel effectués par les enfants
 - 5. Accepte les choix des enfants quant à leur compagnon de jeu
 - 6. Entre dans le jeu lorsqu'elle perçoit une invitation ou une ouverture de la part des enfants
 - 7. Observe et écoute les enfants avant d'entrer dans leur jeu
 - 8. Observe et écoute les enfants pendant sa participation au jeu
 - 9. Laisse les enfants se concentrer sur leurs jeux
 - 10. Accepte que les enfants utilisent le matériel et l'équipement de façon non usuelle
 - 11. Accepte que les enfants déplacent du mobilier ou du matériel
 - 12. Se tient à l'écart du jeu lorsque sa présence n'est pas nécessaire ou que sa participation risquerait d'entraver le jeu
 - 13. Permet aux poupons d'explorer avec leur corps et tous leurs sens **ou** il n'y a pas de poupon
- .../13

3.1.2 La personne responsable soutient les initiatives personnelles des enfants dans leurs jeux

La personne responsable :

- 1. Met en œuvre les suggestions des enfants pour faire évoluer le jeu
 - 2. Invite les enfants à parler de ce qu'ils font et des projets qu'ils imaginent
 - 3. Permet aux enfants de prendre des risques calculés, c'est-à-dire qui ne mettent pas en cause leur sécurité
 - 4. Incite les enfants à innover et à tester leurs idées
 - 5. Commente de façon précise et concrète les réussites des enfants
 - 6. Décrit de façon précise et concrète les difficultés rencontrées par les enfants
 - 7. Si nécessaire, fait des suggestions pour poursuivre le jeu, sans insister pour que les enfants adoptent celles-ci
 - 8. Imité ce que font les enfants pour s'intégrer à leurs jeux
 - 9. Joue le rôle que les enfants lui proposent dans leurs jeux
 - 10. Demande aux enfants de décrire les « règles » des jeux qu'ils inventent
 - 11. Suit les indices fournis par les enfants sur le contenu du jeu ou la direction à donner au jeu
 - 12. Fournit le matériel nécessaire pour enrichir et soutenir le jeu, selon la direction que les enfants lui donnent
- .../12

3.1.3 La personne responsable crée un climat propice à l'évolution du jeu des enfants

La personne responsable :

- 1. Démontre son plaisir d'être avec les enfants au cours des jeux
 - 2. Fait preuve d'humour
 - 3. Reconnaît ou souligne la créativité des enfants dans leurs jeux
 - 4. Fait appel à l'imaginaire des enfants
 - 5. Accorde une attention positive à chacun des enfants
 - 6. Accorde suffisamment de temps à chacune des périodes de jeu pour que ce dernier puisse évoluer et se complexifier
 - 7. Accepte de conserver des éléments du jeu en place pour les utiliser ou poursuivre le jeu à une période ultérieure
 - 8. Prend en note des observations sur le jeu des enfants
 - 9. Fait allusion à des événements survenus au cours du jeu dans les périodes ultérieures de la journée
 - 10. Offre un contact physique chaleureux, réconfortant ou stimulant
- .../10

3.1.4 La personne responsable soutient les enfants de 18 mois ou plus dans le processus de planification d'ateliers libres ou de choix d'ateliers (voir 2.4.6 pour la structuration des ateliers libres ou au choix)

- 1. Il n'y a pas d'ateliers libres ou au choix (passez à un autre item)

La personne responsable :

- 2. Organise des jeux ou des activités pour planifier ou choisir son atelier
 - 3. Organise le moment de planification ou de choix d'ateliers en formant des sous-groupes, des dyades ou en circulant pour que les enfants choisissent ou planifient individuellement
 - 4. Limite le temps d'attente des enfants lors des moments de planification ou de choix d'ateliers
 - 5. S'assure que les enfants saisissent la nature des activités qui sont proposées dans chacun des ateliers au choix **ou** les enfants sont en ateliers libres
 - 6. Permet aux enfants de planifier ou de choisir de façon verbale ou non verbale (en pointant du doigt, en allant chercher un objet, en se dirigeant vers un coin ou un atelier)
 - 7. Accepte que certains enfants élaborent une planification simple et d'autres, une planification plus détaillée
 - 8. Invite les enfants à planifier ou à choisir dans des lieux qui favorisent les contacts
 - 9. S'assure que les enfants peuvent voir le matériel disponible pendant ou avant qu'ils planifient ou qu'ils choisissent
 - 10. Soutient les enfants dans leur planification ou dans leur choix en leur posant des questions ouvertes, en décrivant les choix possibles, en reformulant les idées des enfants, etc.
 - 11. Prend le temps nécessaire pour que chaque enfant puisse préciser son choix ou son projet d'atelier
 - 12. Crée un climat détendu au cours de la période de choix d'ateliers ou de planification d'ateliers
 - 13. Respecte le rythme et les hésitations des enfants (par exemple, offre à un enfant de passer son tour, prend le temps nécessaire pour qu'un enfant clarifie son projet, pose des questions sur un atelier, etc.)
- .../13

3.1.5 Au cours des activités, la personne responsable fait preuve de flexibilité

La personne responsable :

- 1. Accepte que les enfants choisissent leurs voisins ou leurs compagnons de jeu
- 2. Intègre les suggestions des enfants pour apporter une variante à une activité qu'elle propose
- 3. Se déplace d'un enfant à un autre pour soutenir chacun dans son activité
- 4. Modifie l'environnement pour répondre aux besoins des enfants au cours d'une activité
- 5. Organise une nouvelle activité imprévue à la demande des enfants
- 6. Accepte qu'un enfant entreprenne une autre activité que le reste du groupe
- 7. Prolonge une activité lorsqu'elle décèle des signes d'intérêt chez les enfants
- 8. Soutient un enfant à l'écart qui décide d'intégrer le groupe au cours d'une activité
- 9. Met fin à une activité lorsqu'elle décèle des signes de désintérêt ou d'ennui chez les enfants

.../9

3.1.6 Au cours des activités, la personne responsable soutient les enfants dans la prise de conscience de leurs réalisations

La personne responsable :

- 1. Décrit les réalisations des enfants
- 2. Décrit les habiletés particulières qui sont utilisées par les enfants
- 3. Décrit le procédé ou le processus utilisé par les enfants ou pose des questions aux enfants à ce sujet
- 4. Décrit les relations interpersonnelles qui se déroulent au cours de l'action ou pose des questions aux enfants à ce sujet
- 5. Met en relief les relations de coopération entre les enfants
- 6. Observe les enfants qui sont absorbés par leurs tâches sans nuire à leur concentration
- 7. Respecte le rythme et les hésitations des enfants qui décrivent ce qu'ils font
- 8. Écoute attentivement les enfants qui racontent ce qu'ils font
- 9. Souligne les efforts, les réussites, les difficultés rencontrées sans porter de jugement
- 10. Réutilise des éléments de jeu dans d'autres situations (personnages du jeu précédent, matériel qui semble intéresser particulièrement les enfants, etc.)

.../10

3.1.7 La personne responsable organise une période de réflexion ou un retour agréable sur les activités réalisées par les enfants

La personne responsable :

- 1. Utilise des moyens pour mettre en valeur les réalisations des enfants (exposition, démonstration devant le groupe, réutilisation dans d'autres activités, prise de photos, etc.)
- 2. Choisit un endroit calme et confortable pour réaliser une activité de réflexion ou un retour
- 3. Regroupe certains enfants pour qu'ils réalisent une activité de réflexion ensemble, sans le soutien direct de l'adulte
- 4. Utilise des jeux et des activités stimulantes pour amener les enfants à prendre conscience de leurs réalisations
- 5. Limite le temps d'attente des enfants au cours de cette période
- 6. Crée un climat détendu
- 7. Respecte le rythme et les hésitations des enfants en ne les bousculant pas, en leur offrant la possibilité de passer leur tour, etc.
- 8. Anime la période de réflexion ou le retour pour permettre aux enfants d'éprouver un sentiment de satisfaction ou de fierté
- 9. Met fin à la période de réflexion ou au retour dès qu'elle sent des signes d'impatience chez les enfants

.../9

3.1.8 La personne responsable intervient par rapport à l'organisation physique et matérielle du service de garde

La personne responsable :

- 1. Organise un temps de rangement à la fin de chaque période de jeu
- 2. Demande aux enfants de ranger sans attendre la fin de la période de jeu, si les jouets et les jeux encombrent le plancher et qu'ils constituent un risque d'accident
- 3. Effectue les tâches de nettoyage au fur et à mesure qu'elles sont nécessaires
- 4. Invite les enfants à participer au nettoyage lorsqu'ils sont responsables d'un dégât
- 5. Accepte, à la demande des enfants, de leur confier des tâches de nettoyage ou de rangement qui lui sont généralement réservées **et** fait preuve de tolérance par rapport aux résultats obtenus
- 6. Bouge le mobilier pour agrandir l'espace de jeu selon les besoins des enfants
- 7. Bouge le mobilier pour réduire l'espace de jeu des enfants qui en ont besoin
- 8. Fournit aux enfants le matériel dont ils ont besoin pour poursuivre leur jeu (exemplaires supplémentaires pour des enfants qui se joignent à une activité, matériel de nature différente pour stimuler, etc.)
- 9. Installe des enfants dans un autre endroit lorsqu'ils manquent d'espace vital ou lorsque des jeux calmes sont dérangés par des jeux bruyants
- 10. Indique par des signaux visuels que l'accès à certaines aires de jeu est permis ou interdit (pictogramme, déplacement d'une armoire, d'une étagère ou d'une cloison, etc.)

.../10

3.2 L'intervention démocratique

3.2.1.A La personne responsable partage la prise de décision avec les enfants de 18 mois ou plus

La personne responsable :

- 1. Consulte les enfants sur les questions concernant le déroulement des activités (variantes, choix possibles à l'intérieur d'une même activité, choix d'activités, etc.)
 - 2. Consulte les enfants sur les questions concernant la gestion du groupe (consignes, horaire, début et fin des activités, etc.)
 - 3. Consulte les enfants sur les questions concernant l'organisation du groupe (aménagement, ajout de matériel, décoration, etc.)
 - 4. Reçoit positivement les suggestions des enfants
 - 5. Applique les décisions collectives dans la mesure où la santé, la sécurité et le respect des autres sont garantis
 - 6. Applique promptement des décisions personnelles sans consulter les enfants lorsque la santé, le bien-être ou le respect des autres sont menacés
 - 7. Associe les enfants à la mise en œuvre des décisions collectives
 - 8. Réévalue avec les enfants les effets des décisions collectives
 - 9. Explique aux enfants les raisons qui justifient ses décisions lorsque celles-ci diffèrent de l'avis émis par les enfants
- .../9

3.2.1.B La personne responsable partage la prise de décision avec les poupons en tenant compte de leurs capacités

99. Sans objet si le groupe ne comprend pas de poupons

La personne responsable :

- 1. Met fin à une période de jeu en observant la baisse d'intérêt des poupons
 - 2. Effectue des changements à l'aménagement en prévision des explorations qui intéressent les poupons
 - 3. Effectue des modifications à l'horaire en fonction du passage du poupon d'une étape de développement à une autre
 - 4. Réagit promptement lorsque la santé, le bien-être ou la sécurité du poupon sont menacés
 - 5. Avertit le poupon des gestes qu'elle s'apprête à poser pour respecter son intégrité (l'avertit avant de le prendre, lui explique qu'elle va l'habiller, etc.)
 - 6. Avertit les poupons des activités qui s'en viennent
 - 7. Accepte de reporter le tour d'un poupon pour permettre à ce dernier de poursuivre une activité ou pour respecter son rythme (reporter son tour pour le changement de couche, retarder l'heure du biberon, etc.)
- .../7

3.2.2 La personne responsable attribue des responsabilités aux enfants

A – À éviter :

- 1. Les enfants n'ont pas de responsabilités à assumer dans le groupe
- 2. L'attribution de responsabilités aux enfants sert de récompense ou de punition
- 3. La personne responsable oblige un enfant à assumer une responsabilité contre son gré

.../3

B – À promouvoir :

- 1. Les enfants ont des responsabilités à assumer dans le groupe à plusieurs occasions au cours de la journée
- 2. Les responsabilités confiées aux enfants sont adaptées à leurs capacités
- 3. Les responsabilités attribuées aux enfants contribuent à développer leur sentiment de fierté
- 4. Les responsabilités sont partagées démocratiquement entre les enfants, selon un système qui est connu de tous
- 5. Le système d'attribution des responsabilités permet une rotation périodique des responsabilités confiées à chacun des enfants
- 6. La personne responsable tient compte des capacités des enfants pour évaluer la façon dont ils assument leurs responsabilités
- 7. Si nécessaire, la personne responsable soutient les enfants qui assument des responsabilités
- 8. La personne responsable accepte avec calme qu'un enfant fasse un dégât en assumant une responsabilité
- 9. La personne responsable félicite, remercie, encourage un enfant qui assume une responsabilité
- 10. La personne responsable accepte que l'enfant assume à son rythme la responsabilité qui lui est confiée

.../10

3.2.3 La personne responsable associe les enfants à la résolution des conflits interpersonnels et les soutient dans ce processus

99. Sans objet s'il n'y a aucun conflit au cours de la période d'observation

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Fait preuve de favoritisme envers un enfant ou un groupe d'enfants au détriment d'un autre
 - 2. Favorise certains enfants sur la base de préjugés (sexistes, racistes, religieux, etc.)
 - 3. Impose des punitions pour résoudre un conflit
- .../3

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Démontre rapidement aux enfants qu'elle est attentive et disponible pour répondre à la situation
 - 2. Établit un contact apaisant avec les enfants en cause dans le conflit et elle les reconforte au besoin
 - 3. Agit comme médiatrice entre deux ou plusieurs enfants en conflit, si son aide est utile
 - 4. S'assure que l'intégrité physique des enfants en cause n'est pas menacée
 - 5. Utilise une forme de médiation adaptée à l'âge des enfants, à leur habileté à résoudre des conflits et à la complexité du conflit
 - 6. Veille à ce que les besoins individuels des plus faibles et les besoins collectifs soient respectés
 - 7. S'assure que chacun des enfants en cause peut exprimer son point de vue et ses sentiments
 - 8. Prend tout le temps nécessaire pour arriver à une solution satisfaisante pour tous
 - 9. S'assure que les enfants sont capables d'énoncer des solutions ou suggère une variété de solutions aux enfants
 - 10. Donne aux enfants la possibilité de choisir eux-mêmes la solution qui leur convient
 - 11. S'assure que la solution choisie convient à chacun des enfants en cause
 - 12. Adopte des attitudes de calme, de fermeté et d'impartialité
 - 13. Décrit le comportement attendu des enfants
 - 14. Agit comme modèle pour faire comprendre le comportement attendu des enfants
 - 15. Soutient les enfants dans la mise en œuvre des solutions trouvées
- .../15

3.2.4 La personne responsable fournit aux enfants des occasions de résoudre des problèmes et d'agir de façon autonome

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Résout elle-même les problèmes des enfants (essuie le jus renversé par l'enfant, indique à l'enfant le moyen de faire coller la tête d'une figurine sur son corps sans lui laisser le temps d'explorer ses propres solutions, etc.)
- 2. Ridiculise ou humilie l'enfant qui a un problème

.../2

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Soutient l'enfant pour l'aider à bien cerner son problème ou décrit la difficulté de l'enfant sans porter de jugement
- 2. Laisse aux enfants le temps nécessaire pour réfléchir aux solutions qui leur conviennent
- 3. Suggère plusieurs pistes de solution aux enfants qui ne peuvent élaborer des solutions par eux-mêmes
- 4. Soutient les enfants dans la découverte de solutions adéquates en décrivant les liens de cause à effet
- 5. Accepte que les enfants expérimentent leurs propres solutions
- 6. Respecte la démarche par essais et erreurs de l'enfant
- 7. Dirige l'enfant vers un autre enfant qui a déjà réussi à surmonter une difficulté semblable
- 8. Tient compte de la compréhension du monde qu'a l'enfant
- 9. Soutient les enfants dans la mise en œuvre de leurs solutions (rappelle, prévient, questionne, mime les solutions proposées, etc.)

.../9

3.2.5 La personne responsable crée un climat propice au développement de la coopération entre les enfants de 18 mois ou plus

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Valorise la compétition entre les enfants
- 2. Organise des jeux compétitifs
- 3. Compare les enfants entre eux de façon humiliante ou désobligeante

.../3

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Valorise l'entraide entre les enfants
- 2. Organise des jeux coopératifs
- 3. Valorise le partage
- 4. Incite les enfants à utiliser des marqueurs de temps (sablier, chronomètre, cadran, etc.) pour éviter les discussions quand deux enfants veulent utiliser le même objet tour à tour
- 5. Invite un enfant qui en a terminé avec un jeu à l'offrir à celui qui l'attend
- 6. Invite deux ou plusieurs enfants à jouer ou à faire des projets ensemble
- 7. Fournit du matériel qui stimule les jeux coopératifs (du matériel trop gros ou trop lourd pour qu'un enfant puisse le déplacer seul, du matériel qui nécessite la participation de plusieurs tel un parachute, etc.)
- 8. Soutient un enfant qui a de la difficulté à s'intégrer au jeu des autres enfants
- 9. Implante un système d'émulation sans gagnant ni perdant

.../9

3.2.6 La personne responsable formule des consignes adaptées au groupe d'enfants

Caractéristiques des consignes :

- 1. Courtes
- 2. Claires
- 3. Concrètes : descriptives plutôt qu'abstraites (« Marche sur la pointe des pieds » plutôt que « Fais attention au bruit »)
- 4. Positives : décrivant le comportement attendu plutôt que celui à proscrire (« Marche » plutôt que « Ne cours pas », « Parle doucement » plutôt que « Ne parle pas fort »)
- 5. Peu nombreuses à la fois (trois ou moins)
- 6. Révélant des attentes réalistes en fonction de l'âge et du développement des enfants
- 7. Consignes de participation, de sécurité et de discipline dissociées les unes des autres
- 8. Consignes de groupe s'adressant à tous les enfants à la fois
- 9. Consignes individuelles s'adressant à un enfant à la fois

.../9

3.2.7 La personne responsable établit des consignes au regard de la sécurité et de la discipline dans le groupe

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Impose aux enfants des contraintes inacceptables qui ne tiennent pas compte de leurs besoins ou de leurs capacités (silence prolongé pour tenir compte du sommeil de son conjoint, interdiction de marcher avec des souliers pour tenir compte des voisins, etc.)
- 2. N'intervient pas auprès d'un enfant qui n'applique pas les consignes de sécurité ou de discipline du groupe

.../2

B – À promouvoir :

La personne responsable établit les consignes nécessaires pour assurer :

- 1. La sécurité des enfants (marcher plutôt que courir, ne pas grimper sur les meubles, garder la porte fermée, etc.)
- 2. Le bien-être des enfants (par exemple, garder un niveau de bruit acceptable)
- 3. Le respect des enfants les uns envers les autres (par exemple, avoir des gestes doux)
- 4. Le respect des enfants par les adultes (respect de leur intégrité, de leurs jeux ou de leurs productions, etc.)
- 5. Le respect des besoins des adultes par les enfants (par exemple, besoin pour la personne responsable de parler avec un parent)
- 6. Le respect du matériel et de l'environnement (recyclage, respect des livres, etc.)

.../6

3.2.8 La personne responsable s'assure que les enfants ont bien compris les consignes

La personne responsable :

- 1. Soutient l'attention des enfants à qui elle émet ou rappelle les consignes
 - 2. Énonce ou rappelle les consignes calmement
 - 3. Reformule les consignes sous la forme affirmative
 - 4. Démontre les consignes, agit comme modèle
 - 5. Invite les enfants à répéter ou à reformuler les consignes
 - 6. Utilise des pictogrammes pour rappeler certaines consignes dans le local
 - 7. Questionne, à l'occasion, les enfants pour s'assurer de leur compréhension des consignes
 - 8. Souligne les efforts des enfants qui appliquent les consignes de discipline et de sécurité
 - 9. Encourage les enfants qui appliquent les consignes de participation
 - 10. Rassemble tous les enfants du groupe pour leur donner des consignes de groupe au regard de la sécurité ou de la discipline (ne pas tenir compte des enfants de moins de 18 mois)
 - 11. Formule des consignes à l'ensemble du groupe sous la forme affirmative (c'est-à-dire qu'elle ne les formule pas sous forme de question)
- .../11

3.2.9 La personne responsable fait preuve de constance et d'impartialité dans l'application des consignes

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Agit de manière inacceptable auprès d'un enfant qui tarde à appliquer une consigne : crie, brusque, humilie, menace ou punit)
 - 2. Laisse un enfant ou le groupe d'enfants se désorganiser avant d'intervenir
- .../2

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Fait preuve d'impartialité dans l'application des consignes, y compris auprès de ses propres enfants qui fréquentent le service de garde
 - 2. Fait preuve de constance dans l'application des consignes, y compris auprès de ses propres enfants qui fréquentent le service de garde
 - 3. Utilise un ton de voix varié et approprié pour rappeler les consignes
 - 4. Utilise une expression non verbale cohérente avec les consignes qu'elle émet
 - 5. Fait preuve de cohérence avec l'assistante qui intervient dans le groupe **ou** il n'y a pas d'assistante
 - 6. Partage la responsabilité de l'application des consignes avec les enfants selon leurs capacités
 - 7. Répète calmement les consignes au besoin
 - 8. Fait preuve de persévérance dans l'application des consignes individuelles; elle va jusqu'au bout pour obtenir un comportement acceptable de la part d'un enfant
 - 9. Fait preuve de persévérance dans l'application des consignes de groupe; elle va jusqu'au bout pour obtenir un comportement acceptable de la part de la majorité des enfants du groupe
- .../9

3.2.10 La personne responsable s'assure d'avoir une vue d'ensemble du groupe d'enfants

La personne responsable:

- 1. Se place le plus souvent pour voir le plus grand nombre d'enfants possible
- 2. Évite de tourner le dos aux enfants (se place dos au mur)
- 3. Bouge dans la pièce d'un endroit à l'autre ou bouge d'une pièce à l'autre
- 4. Change de position, de posture ou de point de vue pour avoir le même point de vue que les enfants
- 5. Balaie la pièce du regard régulièrement pour s'assurer d'avoir une vue d'ensemble du groupe
- 6. Est capable de voir et d'entendre les enfants en tout temps, à moins qu'un autre adulte responsable ne soit présent ou ne la remplace
- 7. Utilise des miroirs (de sécurité ou autre) pour agrandir son champ de vision
- 8. Aménage les pièces de service pour avoir une bonne vue d'ensemble du groupe d'enfants
- 9. Utilise un ou des moniteurs de son pour entendre les enfants dans une autre pièce
- 10. Rassemble les enfants pour présenter une activité (ne pas tenir compte des enfants de moins de 18 mois)

.../10

3.2.11 La personne responsable intervient de façon appropriée auprès d'un enfant qui a un comportement dérangeant

99. Sans objet si aucun enfant ne manifeste de comportement dérangeant au cours de l'observation

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. N'intervient pas auprès d'un enfant qui a un comportement dérangeant
- 2. Emploie la punition ou le chantage comme mode de confrontation d'un enfant qui a un comportement dérangeant
- 3. Rudoie ou violente un enfant pour arrêter un geste inacceptable

.../3

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Rappelle calmement les comportements attendus
- 2. Exprime calmement ses besoins, ses limites ou ses sentiments devant un comportement dérangeant d'un enfant
- 3. Ajuste ses attentes de façon réaliste par rapport à un enfant qui a un comportement dérangeant
- 4. Amène l'enfant à prendre conscience de son comportement dérangeant
- 5. S'assure que l'enfant qui a un comportement dérangeant l'écoute quand elle intervient auprès de lui
- 6. Intervient de façon non verbale pour ramener un enfant à l'ordre ou le calmer (geste d'apaisement, arrêt de geste, etc.)
- 7. Fait preuve de constance dans ses interventions pour faire cesser un comportement dérangeant
- 8. Fait preuve d'impartialité dans ses interventions par rapport au comportement dérangeant d'un enfant

.../8

3.2.12 La personne responsable soutient l'enfant qui a un comportement dérangeant pour qu'il modifie son comportement

99. Sans objet si aucun enfant ne manifeste de comportement dérangeant au cours de l'observation

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Implante un système d'émulation gagnant/perdant
- 2. Parle de façon négative d'un enfant qui a un comportement dérangeant à d'autres personnes

.../2

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Invite l'enfant à réparer les torts causés
- 2. S'entend avec l'enfant sur le comportement acceptable à adopter
- 3. Met en place des mesures concrètes qui peuvent aider l'enfant à changer de comportement (pictogramme rappelant l'entente, sablier pour déterminer le temps d'utilisation d'un jouet ou d'un jeu, réorganisation de l'aire de jeu, ajout ou retrait de matériel, etc.)
- 4. Agit comme modèle pour obtenir un comportement acceptable de la part de l'enfant
- 5. Rappelle à l'enfant les solutions choisies
- 6. Souligne les réussites de l'enfant dans sa démarche pour modifier le comportement dérangeant
- 7. Souligne tout autre comportement positif d'un enfant qui a un comportement dérangeant
- 8. Accepte que l'enfant modifie son comportement par étapes (fait preuve de tolérance par rapport aux efforts de l'enfant même s'il n'applique pas les consignes à la lettre, ne le talonne pas indûment, etc.)
- 9. Réévalue avec l'enfant l'efficacité de la solution retenue et la modifie au besoin

.../9

3.3 La communication et les relations interpersonnelles

3.3.1 La personne responsable est à l'écoute des enfants

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Bloque la communication en jugeant, humiliant, ridiculisant ou rabaissant un enfant
- 2. Ignore les demandes d'aide directes ou indirectes (pleurs, retrait, inactivité, etc.) d'un enfant en détresse

.../2

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Saisit les messages non verbaux des enfants
- 2. Saisit les messages verbaux des enfants
- 3. Se place à la hauteur des enfants
- 4. Utilise son expression non verbale pour démontrer qu'elle écoute
- 5. Maintient un contact visuel avec l'enfant qui s'adresse à elle
- 6. Adopte une attitude corporelle qui démontre de l'ouverture et de la disponibilité (ouvre les bras, penche la tête, bras le long du corps, etc.)
- 7. Utilise la reformulation pour vérifier sa compréhension du message émis par l'enfant
- 8. Utilise la répétition pour vérifier sa compréhension du message émis par l'enfant
- 9. Répond adéquatement aux signaux verbaux ou non verbaux des enfants
- 10. Pose peu de questions et, le cas échéant, pose des questions ouvertes en évitant les « pourquoi »
- 11. Laisse à l'enfant le temps dont il a besoin pour exprimer sa pensée
- 12. Laisse l'enfant guider la conversation

.../12

3.3.2.A La personne responsable soutient le développement du langage des enfants de 18 mois ou plus

La personne responsable :

- 1. Aménage un endroit calme et confortable dans le local pour lire des livres et converser
- 2. Décrit ce qu'elle fait aux enfants
- 3. Pose des questions ouvertes aux enfants
- 4. Incite les enfants à décrire des objets
- 5. Incite les enfants à décrire des projets, des événements ou des expériences personnelles
- 6. Raconte des histoires
- 7. Récite des comptines ou des poèmes avec les enfants
- 8. Incite les enfants à raconter et à inventer des histoires, des comptines ou des rimes
- 9. Suscite des jeux de mots
- 10. Propose des jeux coopératifs
- 11. Dirige les enfants les uns vers les autres pour qu'ils s'entraident
- 12. Fait appel à l'imaginaire des enfants
- 13. Chante avec les enfants

.../13

3.3.2.B La personne responsable soutient le développement du langage des poupons

99. Sans objet si le groupe ne comprend pas de poupons

La personne responsable :

- 1. Décrit ce qu'elle fait aux poupons
 - 2. Répète les sons que les poupons font
 - 3. Décrit ce que les poupons font, voient ou observent
 - 4. Décrit les émotions qu'elle perçoit chez le poupon
 - 5. Décrit avec des mots ce que le poupon semble dire avec son corps
 - 6. Nomme les objets pour lesquels les poupons manifestent de l'intérêt
 - 7. Utilise des mots rigolos
 - 8. Met l'accent sur des mots clés
 - 9. Allie le geste à la parole
 - 10. Ralentit son débit, c'est-à-dire qu'elle fait des pauses entre les mots
 - 11. Utilise la répétition (répète les mêmes mots plus d'une fois)
 - 12. Aménage un endroit calme et confortable dans le local pour lire des histoires
 - 13. Raconte des histoires
 - 14. Récite des comptines ou des poèmes aux poupons
 - 15. Chante en présence des poupons
- .../15

3.3.3.A La personne responsable favorise l'expression verbale des enfants de 18 mois ou plus

La personne responsable :

- 1. Laisse la parole aux enfants chaque fois que c'est possible
 - 2. Incite les enfants à parler les uns avec les autres tout au long de la journée
 - 3. Engage la conversation avec chacun des enfants du groupe
 - 4. Permet aux enfants de déterminer les sujets de conversation
 - 5. Laisse les enfants guider la conversation
 - 6. Raconte des histoires aux enfants en sollicitant leur participation
 - 7. Accepte que les enfants parlent entre eux au cours des activités
 - 8. Demande aux enfants de respecter le principe d'alternance dans une conversation
 - 9. Assure à l'enfant qui veut s'exprimer qu'il aura droit de parole
 - 10. S'assure que chaque enfant qui veut s'exprimer a la possibilité de le faire
- .../10

3.3.3.B La personne responsable favorise l'expression verbale des poupons

99. Sans objet si le groupe ne comprend aucun poupon

La personne responsable :

- 1. Demande (sans insister) aux poupons de nommer les personnes ou les objets connus
 - 2. Parle avec chacun des poupons
 - 3. Laisse aux poupons le temps nécessaire pour qu'ils réagissent à ses propos
 - 4. Invite les poupons à chanter ou à fredonner
 - 5. Répond aux questions des poupons même lorsqu'elles sont répétées plusieurs fois
 - 6. Demande au poupon de participer avec elle par des gestes ou des sons lorsqu'elle chante ou récite des comptines
 - 7. Répond aux interventions d'un poupon au cours d'une histoire ou d'une chanson
- .../7

3.3.4 La personne responsable favorise l'expression non verbale des enfants (expression corporelle, gestuelle et faciale)

La personne responsable :

- 1. Adopte une expression non verbale cohérente avec son message verbal
 - 2. Décrit ce qu'elle comprend de l'expression non verbale des enfants
 - 3. Amplifie sa propre expression non verbale
 - 4. Demande aux enfants qui ne parlent pas de pointer du doigt pour désigner ce qu'ils désirent **ou** il n'y a pas d'enfants qui ne parlent pas dans le groupe
 - 5. Propose des jeux d'expression dramatique
 - 6. Propose des jeux d'imitation de geste, de comportement ou d'expression
 - 7. Associe des gestes ou des mimiques aux chansons ou aux comptines
 - 8. Reproduit l'expression faciale de l'enfant qui communique avec elle
 - 9. Ajuste son comportement ou son expression en fonction de la réaction de l'enfant
 - 10. Demande aux enfants de plus de 18 mois de décrire ce qu'ils comprennent de l'expression non verbale des autres membres du groupe (adultes ou enfants) **ou** il n'y a pas d'enfants de plus de 18 mois dans le groupe
 - 11. Demande aux enfants de plus de 18 mois de décrire ce qu'ils comprennent de l'expression non verbale des autres à partir de photos ou de films, de vidéos, de tableaux, de dessins, etc., **ou** il n'y a pas d'enfants de plus de 18 mois dans le groupe
- .../11

3.3.5 La personne responsable soutient l'émergence d'habiletés au regard du langage écrit

La personne responsable :

- 1. Associe un symbole personnel à chacun des enfants
 - 2. S'assure que les enfants connaissent leur symbole personnel
 - 3. Identifie les casiers de rangement personnel des enfants par leur symbole personnel ou leur photo **et** par leur nom écrit en lettres
 - 4. Identifie le matériel à la fois par des pictogrammes ou un symbole et par une désignation écrite en lettres
 - 5. Incite les enfants à raconter des histoires, des comptines, des chansons ou des rimes
 - 6. Incite les enfants à inventer des histoires, des comptines ou des rimes
 - 7. Incite les enfants à décoder des symboles divers (lettres, images, pictogrammes, etc.)
 - 8. Soutient les enfants qui écrivent de diverses façons
 - 9. Répond positivement aux enfants qui veulent dicter une histoire ou un message
 - 10. Invite les enfants à lui dicter un message, un bas de vignette ou une histoire pour qu'elle l'écrive
 - 11. Enrichit l'environnement avec du matériel imprimé varié et approprié
- .../11

3.3.6 La personne responsable décode efficacement les messages des poupons

99. Sans objet si le groupe ne comprend aucun poupon

La personne responsable :

- 1. Décode efficacement les messages fournis par les pleurs des poupons
 - 2. Décode efficacement les messages fournis par les expressions faciales des poupons
 - 3. Décode efficacement les messages fournis par les gestes des poupons
 - 4. Décode efficacement les messages sonores des poupons (gazouillis, sons divers, etc.)
 - 5. Décode efficacement les messages verbaux des poupons (syllabes, mots, etc.)
 - 6. Agit en tant qu'interprète pour transmettre le message d'un poupon à un autre
 - 7. Vérifie sa compréhension des messages en utilisant le reflet, la reformulation, la répétition ou le questionnement
- .../7

3.3.7 La personne responsable utilise un langage approprié pour s'adresser aux enfants

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Parle en bébé (par exemple, un kiki pour un biscuit)
 - 2. Sacre
- .../2

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Démontre un souci d'employer des termes justes et appropriés
 - 2. Enrichit le vocabulaire des enfants en leur expliquant le sens des nouveaux mots
 - 3. Utilise une syntaxe simple et correcte (par exemple, utilise la 2^e personne du pluriel pour parler au groupe)
 - 4. Utilise un ton de voix varié
 - 5. Utilise un ton de voix approprié aux besoins et aux situations
 - 6. Fait des jeux de mots
 - 7. Parle d'elle-même au « je »
 - 8. Utilise généralement le prénom de l'enfant pour le désigner
 - 9. Utilise des phrases courtes pour s'adresser aux enfants qui ne parlent pas encore ou qui commencent à parler
- .../9

3.3.8 La personne responsable soutient l'enfant dans l'expression de ses sentiments et de ses besoins

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Ridiculise les sentiments de l'enfant
 - 2. Banalise ou nie les sentiments exprimés par l'enfant
- .../2

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Invite l'enfant à nommer ses besoins
 - 2. Invite l'enfant à nommer les sentiments qu'il éprouve
 - 3. Utilise le reflet pour vérifier sa compréhension du sentiment exprimé par l'enfant
 - 4. Accepte les besoins de l'enfant
 - 5. Accepte les sentiments de l'enfant
 - 6. Reconnaît l'importance des besoins ou des sentiments exprimés par l'enfant
 - 7. Démontre son empathie à l'enfant par rapport aux sentiments qu'il exprime
 - 8. Soutient l'enfant pour l'amener à accepter les sentiments qu'il éprouve
 - 9. Soutient l'enfant pour l'amener à exprimer ses besoins de la façon la plus autonome possible tout en tenant compte de ses capacités
- .../9

3.3.9 La personne responsable favorise les interactions harmonieuses entre les enfants

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Décourage les interactions entre les enfants (elle demande aux enfants de garder silence pour se concentrer sur leur activité, de ne pas regarder ce que les autres font, de ne pas parler à leur voisin, etc.)
- 2. Impose des compagnonnages non désirés entre les enfants (elle force deux enfants à faire équipe ensemble, même s'ils ne le veulent pas, elle sépare des amis, etc.)
- 3. Favorise, stigmatise ou laisse pour compte un enfant ou un groupe d'enfants

.../3

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Trouve plusieurs occasions ou prétextes pour que les enfants s'adressent les uns aux autres, tout au long de la journée
- 2. Soutient les amitiés entre les enfants du groupe
- 3. Demande aux enfants de s'entraider au cours des activités de base
- 4. Demande aux enfants de s'entraider au cours des activités ludiques
- 5. Demande aux enfants de partager leurs découvertes ou leurs expériences avec un autre ou les autres
- 6. Intervient auprès des enfants pour qu'ils diminuent le bruit lorsqu'il est excessif et qu'il nuit à leurs interactions
- 7. Demande aux enfants de parler un à la fois
- 8. Demande aux enfants d'écouter ce qu'un autre enfant exprime

.../8

3.3.10 La personne responsable exprime ses besoins, ses limites, ses attentes et ses sentiments

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Exprime ses besoins, ses limites ou ses sentiments, en dramatisant avec excès ou en culpabilisant un enfant

.../1

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Exprime ses attentes
- 2. Exprime calmement son désaccord ou ses limites
- 3. Exprime avec fermeté son désaccord ou ses limites
- 4. Exprime ses besoins
- 5. Exprime ses sentiments
- 6. Parle au « je » ou formule des « messages je » pour exprimer ses besoins, ses attentes ou ses limites
- 7. Explique à l'enfant les raisons qui justifient ses besoins, ses sentiments, ses attentes ou ses limites
- 8. Ne dévoile pas d'information trop intime ou déplacée

.../8

3.3.11 La personne responsable démontre des qualités qui contribuent au développement de relations interpersonnelles solides avec les enfants

<p><u>A – À éviter :</u></p> <p>La personne responsable :</p> <p><input type="checkbox"/> 1. Utilise des qualificatifs blessants ou des étiquettes pour désigner les enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 2. Démontre une attitude agressive</p> <p><input type="checkbox"/> 3. Met en danger la santé ou la sécurité des enfants</p> <p>.../3</p>	<p><u>B – À promouvoir :</u></p> <p>La personne responsable :</p> <p><input type="checkbox"/> 1. A des contacts chaleureux avec les enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 2. A des gestes doux</p> <p><input type="checkbox"/> 3. Accorde une attention positive à chacun des enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 4. Utilise des gestes d'apaisement lorsque nécessaire</p> <p><input type="checkbox"/> 5. Réagit calmement</p> <p><input type="checkbox"/> 6. Démontre de l'entrain et de la vivacité</p> <p><input type="checkbox"/> 7. Joue, s'amuse avec les enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 8. Sourit ou rit avec les enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 9. Fait preuve de complicité avec les enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 10. Démontre sa disponibilité aux enfants de façon non verbale et verbale</p> <p><input type="checkbox"/> 11. Fait preuve de patience par rapport aux demandes de répétition, aux hésitations ou aux erreurs des enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 12. Répond aux questions des enfants de façon authentique et sincère</p> <p><input type="checkbox"/> 13. Fait preuve de créativité (pour trouver des solutions aux problèmes des enfants, s'insérer dans l'imaginaire des enfants, etc.)</p> <p>.../13</p>
--	---

3.3.12 Toute autre personne en présence des enfants dans le service de garde – pour des périodes autres que l'accueil ou la fin de la journée – contribue au climat harmonieux

99. Sans objet si aucune autre personne n'est en présence des enfants dans le service de garde

<p><u>A – À éviter :</u></p> <p>Toute autre personne :</p> <p><input type="checkbox"/> 1. Crie, sacre ou emploie un langage vulgaire</p> <p><input type="checkbox"/> 2. A des gestes brusques ou agressifs envers les enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 3. Impose aux enfants une contrainte différente des règles habituelles du service de garde</p> <p><input type="checkbox"/> 4. Emploie la punition, la menace ou le chantage comme mode de confrontation avec les enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 5. Met en danger la santé ou l'intégrité des enfants</p> <p>.../5</p>	<p><u>B – À promouvoir :</u></p> <p>Toute autre personne :</p> <p><input type="checkbox"/> 1. A des contacts chaleureux avec les enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 2. Accorde une attention positive aux enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 3. Sourit ou rit avec les enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 4. Fait preuve de complicité avec les enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 5. Joue, s'amuse avec les enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 6. Entre en communication avec les enfants en utilisant un langage approprié</p> <p><input type="checkbox"/> 7. Propose une activité stimulante aux enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 8. Participe à l'accueil des enfants dans le groupe à leur arrivée</p> <p><input type="checkbox"/> 9. Participe aux tâches connexes pour soutenir la personne responsable</p> <p>.../9</p>
---	--

4. L'interaction de la personne responsable avec les parents

4.1 La continuité de l'intervention entre la personne responsable et la famille est privilégiée par des échanges (entrevue)

- 1. Échanges de propos informels à l'arrivée ou au départ des enfants
 - 2. Rencontre individuelle statutaire avec les parents, au moins une fois par année
 - 3. Rencontre individuelle avec les parents au besoin
 - 4. Réunion avec tous les parents du service de garde au moins une fois par année
 - 5. Communication écrite avec les parents (lettre, journal de bord, petit mot dans le casier, etc.)
 - 6. Participation de membres de la famille de l'enfant à des sorties (cueillette de pommes, cabane à sucre, etc.) **ou** à des événements spéciaux au service de garde (fête de Noël, fin d'année, etc.)
 - 7. Invitation aux parents à apporter du matériel, des objets de la maison, de la culture d'origine
 - 8. Participation de membres de la famille de l'enfant à des activités thématiques (métier, animal domestique, etc.) **ou** à des animations d'activités (musique, expression plastique, dramatique, etc.)
 - 9. Communication téléphonique entre la personne responsable et les parents
 - 10. Visite de la personne responsable dans la famille de l'enfant
- .../10

4.2 Les sujets d'échanges avec les parents soutiennent la qualité (entrevue)

- 1. Fonctionnement et orientation de la personne responsable et du groupe d'enfants (programmation des activités, orientation des activités, horaire d'une journée type, besoins physiologiques des enfants, passage d'une étape de développement à une autre, etc.)
 - 2. Programme éducatif (aménagement des lieux, structuration des activités, interactions de la personne responsable avec les enfants, etc.) du service de garde
 - 3. Attentes des parents vis-à-vis de la personne responsable
 - 4. Attentes de la personne responsable vis-à-vis des parents
 - 5. Information sur l'enfant (tempérament, habitudes, etc.)
 - 6. Information sur la condition de l'enfant (santé, repas, sieste, etc.)
 - 7. Développement des enfants en général
 - 8. Habitudes de la famille (habitudes alimentaires ou de soins, valeurs éducatives, relation parent-enfant, relation avec la fratrie, etc.)
 - 9. Réalités familiales (situation de la famille, événements particuliers comme la naissance d'un nouvel enfant, le divorce des parents ou la mort d'un proche, etc.)
 - 10. Difficultés ou habiletés particulières d'un enfant
- .../10

4.3 La personne responsable collabore avec les parents d'un enfant en difficulté (entrevue)

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Fait porter aux parents tout le poids de l'intervention auprès de l'enfant
- 2. Fait porter aux parents toute la responsabilité des difficultés de l'enfant
- 3. Affirme que les parents ne veulent jamais collaborer
- 4. Est indifférente à ce que les parents ou l'enfant vivent

.../4

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Cerne les difficultés de l'enfant avec les parents
- 2. Décrit aux parents le comportement de l'enfant qui pose des difficultés
- 3. Détermine les causes possibles des difficultés de l'enfant avec les parents (situation familiale, contexte du service de garde, tempérament de l'enfant, etc.)
- 4. Élabore un plan d'intervention en collaboration avec les parents (cohésion dans les interventions, interventions à la maison, au service de garde, etc.)
- 5. Évalue les résultats des solutions mises en place avec les parents (retour sur les interventions ou le comportement de l'enfant, etc.)
- 6. A recours à des ressources (internes ou externes) dans le cadre de sa collaboration avec les parents
- 7. Demande le consentement des parents avant de faire appel à des ressources externes

.../7

4.4 La personne responsable soutient les familles dans leur intégration au service de garde (entrevue)

- 1. Avant l'intégration, la personne responsable permet la visite du service de garde par les parents
- 2. Avant l'intégration, la personne responsable permet la visite du service de garde par l'enfant
- 3. La personne responsable rencontre les parents en dehors de la présence des enfants
- 4. La personne responsable suggère aux parents de demeurer dans le service de garde lors des premiers jours de fréquentation
- 5. La personne responsable suggère aux parents de laisser l'enfant pour de courtes périodes lors des premiers jours de fréquentation
- 6. La personne responsable prépare l'intégration de l'enfant (en organisant son espace, en choisissant un pictogramme, etc., **ou** elle fait participer l'enfant à ces tâches)
- 7. La personne responsable prépare les autres enfants à l'arrivée du nouvel enfant (annonce son arrivée, parle de ses caractéristiques, explique ses sentiments, etc.)
- 8. La personne responsable propose aux enfants des activités exploratoires (du matériel, de l'environnement, des routines, etc.) lors des premiers jours de fréquentation
- 9. La personne responsable apprend quelques mots de la langue maternelle (autre que le français ou l'anglais) pour sécuriser l'enfant dont la langue maternelle est différente
- 10. La personne responsable suggère aux parents d'apporter au service de garde un objet de transition appartenant à l'enfant ou un objet appartenant aux parents
- 11. La personne responsable suggère aux parents d'apporter au service de garde une ou des photos de la famille

.../11

5. Les activités de base

5.1 L'accueil

Contexte de l'accueil					
Heure de l'observation	Personne responsable	Assistante	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants	Lieu
7 h 45 min ou ___ h ___ min	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			<input type="checkbox"/> Pièce de la maison <input type="checkbox"/> Local d'activité propre au service de garde en milieu familial <input type="checkbox"/> Cour extérieure
8 h ou ___ h ___ min	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			<input type="checkbox"/> Pièce de la maison <input type="checkbox"/> Local d'activité propre au service de garde en milieu familial <input type="checkbox"/> Cour extérieure
8 h 15 min ou ___ h ___ min	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			<input type="checkbox"/> Pièce de la maison <input type="checkbox"/> Local d'activité propre au service de garde en milieu familial <input type="checkbox"/> Cour extérieure

5.1.1 L'aménagement du vestibule favorise l'accueil des familles (1.1.12)

À observer une seule fois, à l'accueil ou à la fin de la journée

- 1. L'aménagement du vestibule permet aux parents de bien surveiller les enfants au moment du déshabillage
 - 2. L'aménagement du vestibule permet aux enfants de s'asseoir ou de déposer les poupons (table à langer, comptoir, petite table, etc.)
 - 3. L'aménagement du vestibule permet aux parents et à la personne responsable d'être en contact
 - 4. L'espace dans le vestibule est suffisant pour accueillir les familles et que chacun ait son espace vital
 - 5. Les enfants ont un endroit individuel pour mettre leurs vêtements d'extérieur
 - 6. Il y a un endroit prévu pour les bottes ou les souliers de chacun des enfants afin d'éviter de mouiller ou de salir les vêtements
 - 7. L'endroit individuel de rangement est identifié par un pictogramme, le nom de l'enfant ou une photo
 - 8. Il y a un espace pour ranger les poussettes (à l'intérieur ou à l'extérieur du service de garde)
 - 9. Il y a un endroit pour que les parents puissent s'asseoir
- .../9

5.1.2 À l'accueil, l'organisation des lieux facilite une transition harmonieuse entre la famille et le service de garde (1.1.13)

A – À éviter :

- 1. Plus de 6 enfants sont présents lorsqu'il y a une personne responsable **ou** plus de 9 enfants sont présents lorsqu'il y a 2 personnes responsables (excluant les enfants des responsables de plus de 9 ans)
 - 2. Plus de 2 poupons sont présents lorsqu'il y a une personne responsable **ou** plus de 4 poupons sont présents lorsqu'il y a 2 personnes responsables (incluant les poupons des personnes responsables)
- .../2

B – À promouvoir :

- 1. Le niveau de bruit (des appareils électroménagers, des cris, de la radio, des autres membres de la famille, etc.) n'oblige pas à hausser la voix à l'accueil des enfants
 - 2. Le téléviseur est éteint **ou** il n'y a pas de téléviseur
 - 3. L'espace est suffisant pour le nombre d'enfants (espace suffisant pour jouer, pour éviter les collisions, peu de conflits de « territoire », etc.)
 - 4. De la musique joue (douce, dansante, etc.)
 - 5. Les lieux permettent autant les jeux calmes que les jeux actifs
 - 6. Les lieux sont organisés de façon à permettre que l'attention première de la personne responsable soit disponible pour les enfants
 - 7. Les jouets, les jeux et l'équipement disponibles au cours de l'accueil sont variés, c'est-à-dire qu'ils permettent de développer une variété de dimensions chez les enfants
 - 8. Les jouets, les jeux et l'équipement sont en quantité suffisante pour répondre aux besoins des enfants
 - 9. Du matériel est présenté sous forme de mise en scène
- .../9

5.1.3 À l'accueil, les enfants peuvent faire des choix (2.4.8)

A – À éviter :

- 1. La personne responsable impose une activité à un enfant contre son gré
 - 2. La personne responsable impose un ou des compagnons de jeu à un enfant
- .../2

B – À promouvoir :

- 1. Les enfants amorcent des activités
 - 2. Plusieurs types d'activités se déroulent en même temps (activité calme, plus bruyante, de sous-groupes, de grands groupes, etc.)
 - 3. Les activités permettent à tous les enfants de réussir
 - 4. Les enfants choisissent leurs compagnons de jeu
 - 5. Les enfants peuvent utiliser tout le matériel qui est à la fois à leur vue et à leur portée
 - 6. Les enfants utilisent le matériel à d'autres fins que celles pour lesquelles il est normalement prévu
 - 7. Les enfants déterminent eux-mêmes les buts qu'ils veulent atteindre dans les activités
 - 8. Les enfants déterminent eux-mêmes les règles du jeu ou les scénarios
 - 9. Le nombre d'enfants participant à une activité donnée n'est pas limité a priori par la personne responsable, sauf si cela nuit au climat de l'accueil
- .../9

5.1.4 À l'accueil, la personne responsable intervient pour maintenir un bon climat (3.3.13)

La personne responsable :

- 1. Propose des activités appropriées pour les enfants
 - 2. Organise la ou les pièces (pour permettre plus d'une activité en même temps, pour stimuler ou calmer le jeu des enfants, pour avoir une vue d'ensemble, etc.)
 - 3. Organise les activités pour avoir une vue d'ensemble
 - 4. Ajoute du matériel pour stimuler ou pour calmer le jeu des enfants
 - 5. Retire du matériel pour stimuler ou pour calmer le jeu des enfants
 - 6. Fait respecter les consignes (les rappelle, les fait répéter aux enfants, etc.)
 - 7. Intervient lorsque le jeu des enfants se désorganise **ou** le jeu ne se désorganise pas
 - 8. Propose des activités ou du matériel à des enfants qui ne savent pas quoi faire **ou** il n'y a pas d'enfant qui ne sait pas quoi faire
 - 9. Intervient avant qu'un conflit dégénère **ou** il n'y a pas de conflit
 - 10. Offre des responsabilités aux enfants ou accepte qu'un enfant assume une responsabilité
 - 11. Favorise la coopération entre les enfants (par exemple, demande à un groupe d'enfants d'intégrer un enfant récemment arrivé)
- .../11

5.1.5 À l'accueil, la personne responsable aide les enfants à bien vivre la transition entre la famille et le service de garde (3.3.14)

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Est occupée à des tâches connexes qui l'empêchent de répondre aux besoins des enfants
- 2. Punit un enfant
- 3. Force un enfant à se séparer de son objet de transition (sucette, toutou, etc.) avant qu'il soit prêt à le faire
- 4. N'intervient pas quand un enfant vit une transition difficile ou est en détresse

.../4

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Adopte une attitude calme et rassurante
- 2. Salue l'enfant quand il arrive
- 3. Laisse le parent déshabiller l'enfant
- 4. Permet ou propose un objet de transition
- 5. Avertit l'enfant du départ du parent
- 6. Rassure l'enfant en lui parlant du retour du parent **ou** il n'y a pas d'enfant inquiet
- 7. Prend ou offre à un enfant de le prendre dans ses bras ou par la main
- 8. Reflète les sentiments de l'enfant
- 9. Propose une activité à l'enfant ou annonce les activités qui s'en viennent
- 10. Aide l'enfant à dire au revoir au parent (par exemple, amène l'enfant vers une fenêtre pour dire au revoir à son parent)
- 11. Annonce l'arrivée d'un enfant aux autres enfants
- 12. Respecte le rythme de transition de l'enfant (le laisse observer les autres, ne le force pas à participer à un jeu, etc.)

.../12

5.1.6 À l'accueil, la personne responsable établit des relations interpersonnelles constructives avec les parents (4.5)

A – À éviter :

- 1. La personne responsable répète les confidences d'un parent à un autre parent
- 2. La personne responsable émet un jugement désobligeant sur un enfant à son parent ou à une autre personne
- 3. La personne responsable émet un jugement désobligeant sur un parent en présence d'un ou de plusieurs enfants
- 4. La personne responsable émet un jugement désobligeant sur un parent en présence d'une autre personne
- 5. Les parents n'ont pas accès à tous les lieux communs et publics

.../5

B – À promouvoir :

- 1. La personne responsable accueille le parent (sourit, dit bonjour, a un contact visuel, fait un geste de la main, etc.)
- 2. La personne responsable converse avec le parent
- 3. La personne responsable s'informe de la santé ou de l'humeur de l'enfant
- 4. La personne responsable annonce les activités de la journée ou des événements particuliers du service de garde aux parents
- 5. Lorsque la personne responsable discute des enfants ou d'un autre sujet confidentiel avec un parent en présence d'autres adultes, elle le fait le plus discrètement possible (voix basse, dans un coin du local ou à l'extérieur, etc.)
- 6. La personne responsable décrit le comportement de l'enfant quand elle parle de lui à ses parents ou à d'autres parents
- 7. La personne responsable salue le parent qui part (sourit, souhaite une bonne journée, fait un signe de la tête, etc.)
- 8. La personne responsable rassure le parent qui laisse un enfant en pleurs **ou** il n'y a pas d'enfant qui pleure au départ de son parent

.../8

5.2 Les repas (collation et dîner)

Contexte de la collation					
Heure de l'observation	Personne responsable	Assistante	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants	Lieu
9 h ou ___ h ___ min	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			<input type="checkbox"/> Pièce de la maison <input type="checkbox"/> Local d'activité propre au service de garde en milieu familial <input type="checkbox"/> Cour extérieure

5.2.1 La collation est saine (1.1.14)

<p><u>A – À proscrire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Les aliments côtoient des sources de contamination (comptoir souillé, table à langer, etc.) <input type="checkbox"/> 2. La grosseur des morceaux d'aliments ne correspond pas aux capacités de l'enfant <input type="checkbox"/> 3. La personne responsable n'intervient pas si l'enfant court avec de la nourriture dans la bouche <input type="checkbox"/> 4. La personne responsable s'absente du local pendant que les enfants mangent et aucun autre adulte responsable n'est présent <input type="checkbox"/> 5. La collation n'est pas fournie par le service de garde <p>.../5</p>	<p><u>B – À promouvoir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Le climat de la collation est calme <input type="checkbox"/> 2. Les enfants sont assis de façon sécuritaire <input type="checkbox"/> 3. Les enfants sont assis de façon appropriée <input type="checkbox"/> 4. Les aliments sont agréables pour les sens (couleurs vives, odeur alléchante, allure fraîche, etc.) <input type="checkbox"/> 5. Les aliments sont servis de façon agréable (par exemple, distribués de façon soignée) <input type="checkbox"/> 6. Les aliments servis à la collation sont d'une bonne qualité nutritive (fruits, produits céréaliers, produits laitiers, etc.) <input type="checkbox"/> 7. La quantité de nourriture dont dispose la personne responsable est suffisante pour que les enfants puissent en reprendre s'ils en veulent ou que la personne responsable leur offre des portions supplémentaires <input type="checkbox"/> 8. Les portions servies aux enfants sont adaptées au groupe d'âge <input type="checkbox"/> 9. Les enfants sont installés à la dernière minute pour éviter les longues périodes d'attente <input type="checkbox"/> 10. Les restes de nourriture sont ramassés tout de suite après la collation <p>.../10</p>
--	--

5.2.2 La collation se déroule dans un climat détendu (3.2.13)

A – À éviter :

- 1. La personne responsable empêche un enfant de manger ou l'oblige à manger (utilise la force, la menace ou la récompense, l'oblige à rester à table longtemps après que les autres enfants ont fini, etc.)
 - 2. La personne responsable laisse le groupe se désorganiser
- .../2

B – À promouvoir :

- 1. La collation se déroule dans un lieu calme (absence de bruit provenant d'appareils électroménagers, du téléphone, des cris et des pleurs constants des enfants, etc.)
 - 2. Le téléviseur est éteint **ou** il n'y a pas de téléviseur
 - 3. La radio ne joue pas continuellement
 - 4. La personne responsable annonce la collation (par un rituel, une chanson, etc.)
 - 5. L'espace disponible pour chacun des enfants est suffisant
 - 6. Les enfants ont une ou des responsabilités (jeter les papiers à la poubelle, distribuer la collation, etc.)
 - 7. La personne responsable favorise les conversations entre les enfants
 - 8. La personne responsable organise le repas pour permettre aux enfants de manger à leur rythme
 - 9. La personne responsable a des interactions positives avec les enfants pendant la collation
 - 10. La personne responsable est disponible pour aider des enfants pendant la collation
- .../10

5.2.3 Les boires sont saines (1.1.15)

99. Sans objet si aucun poupon ne boit au biberon

A – À proscrire :

- 1. Les bouteilles ne sont pas changées ou lavées après chaque usage
 - 2. Les tétines ne sont pas changées ou lavées après chaque usage
 - 3. Les surplus de lait ne sont pas jetés
 - 4. Un poupon boit dans sa couchette
 - 5. La personne responsable laisse un poupon seul pendant qu'il boit sans qu'un autre adulte responsable soit présent
- .../5

B – À promouvoir :

- 1. En dehors des heures des boires, la personne responsable offre occasionnellement de l'eau aux poupons
 - 2. La personne responsable s'adapte à chacun des poupons en utilisant des moyens variés pour leur donner à boire (dans les bras, assis dans un petit siège, couché, etc.)
 - 3. La personne responsable offre aux poupons différents récipients adaptés à leur développement pour boire (biberon, gobelet, etc.)
 - 4. La personne responsable respecte l'autonomie du poupon (s'il veut boire tout seul, s'il veut voir les autres poupons, etc.)
 - 5. La température du lait des biberons est vérifiée
 - 6. Les biberons sont bien identifiés pour chacun des poupons (nom, couleur, pictogramme, etc.)
- .../6

Contexte du dîner					
Heure de l'observation	Personne responsable	Assistante	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants	Lieu
12 h ou ___ h ___ min	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			<input type="checkbox"/> Pièce de la maison <input type="checkbox"/> Local d'activité propre au service de garde en milieu familial <input type="checkbox"/> Cour extérieure

5.2.4 Les règles sanitaires entourant le dîner sont respectées (1.1.16)	
<p>A – À proscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Les plats de service contenant des aliments très chauds sont à la portée des enfants sans que la personne responsable soit à proximité <input type="checkbox"/> 2. Les aliments côtoient des sources de contamination (comptoir souillé, table à langer, animal, etc.) <input type="checkbox"/> 3. La grosseur des morceaux d'aliments ne correspond pas aux capacités de l'enfant <input type="checkbox"/> 4. La personne responsable s'absente de la pièce pendant que les enfants mangent et aucun autre adulte responsable n'est présent <input type="checkbox"/> 5. La personne responsable n'intervient pas si un enfant court avec de la nourriture dans la bouche <p>.../5</p>	<p>B – À promouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. La ou les tables sont lavées ou désinfectées avant le dîner ou elles l'ont été après l'activité précédant le dîner <input type="checkbox"/> 2. La ou les tablettes de chaise haute sont lavées ou désinfectées avant le dîner ou elles l'ont été après l'activité précédant le dîner <input type="checkbox"/> 3. Les enfants sont assis de façon sécuritaire <input type="checkbox"/> 4. Les enfants sont assis de façon appropriée <input type="checkbox"/> 5. La personne responsable utilise des ustensiles pour faire le service <input type="checkbox"/> 6. La personne responsable intervient si les enfants échangent de la nourriture ou des ustensiles ou les enfants n'échangent pas de nourriture ou d'ustensiles <input type="checkbox"/> 7. La personne responsable intervient si les enfants font un usage inapproprié d'un objet lié au dîner (lave le plancher avec la débarbouillette, la table avant le visage, menace ou frappe un autre enfant avec un ustensile, etc.) ou il n'y a pas d'usage inapproprié d'un objet <input type="checkbox"/> 8. Chaque enfant utilise une débarbouillette personnelle propre ou du papier <input type="checkbox"/> 9. Les règles d'hygiène sont suivies pendant tout le repas (vérification de la température des aliments, distribution des verres, etc.) <input type="checkbox"/> 10. Les restes de nourriture sont ramassés tout de suite après le dîner <input type="checkbox"/> 11. La ou les tables sont lavées ou désinfectées après le dîner <input type="checkbox"/> 12. La ou les tablettes de chaise haute sont lavées ou désinfectées après le dîner <input type="checkbox"/> 13. Le plancher est balayé ou lavé après le dîner <p>.../13</p>

5.2.5 L'aménagement des lieux au moment du dîner favorise un climat détendu (1.1.17)

- 1. Il y a peu de bruit (absence de bruit provenant d'appareils électroménagers, du téléphone, de cris et de pleurs des enfants, de cris d'adultes, etc.)
- 2. Le téléviseur est éteint **ou** il n'y a pas de téléviseur dans la pièce
- 3. La radio ne joue pas continuellement
- 4. L'aménagement permet des conversations entre les enfants
- 5. L'aménagement permet les conversations entre la personne responsable et les enfants
- 6. L'éclairage est naturel ou tamisé et il incite au calme
- 7. L'espace alloué pour manger est suffisant pour chacun des enfants
- 8. L'aménagement évite à la personne responsable de faire des allers-retours pendant le repas (par exemple, comptoir près de la table ou micro-ondes)
- 9. Dans la pièce où se déroule le dîner, les enfants n'ont pas accès à des sources de danger (objets coupants, sources de chaleur, etc.)
- 10. La pièce où se déroule le dîner est dégagée (le mobilier ne couvre pas tout l'espace au sol, les enfants ont assez d'espace pour s'asseoir et se lever facilement, facilité de circuler d'une place à l'autre autour de la table, les enfants ne doivent pas se lever pour laisser passer quelqu'un d'autre, etc.)
- 11. Les consignes propres à l'utilisation d'une pièce commune sont appropriées (respect des besoins des enfants, attentes réalistes, absence d'objets fragiles à la portée des enfants, etc.)

.../11

5.2.6 Le repas fourni aux enfants est sain (1.1.18)

- 1. Le service de garde fournit tous les aliments du dîner **ou** il utilise les services d'un traiteur qu'il paie (sauf aliments spéciaux pour enfants allergiques)
- 2. Il y a plus d'un plat au dîner (entrée, plat principal ou dessert)
- 3. Au moins 3 des 4 groupes alimentaires sont présents au dîner (lait et produits laitiers; fruits et légumes; pains et céréales; viande, poisson, volaille ou substitut)
- 4. La quantité de nourriture dont dispose la personne responsable est suffisante pour que les enfants puissent en reprendre s'ils en veulent ou que la personne responsable leur offre des portions supplémentaires
- 5. Les portions servies aux enfants sont adaptées au groupe d'âge
- 6. Les aliments sont agréables pour les sens (couleurs vives, odeur alléchante, allure fraîche, etc.)
- 7. Les aliments sont servis de façon agréable (distribution des assiettes de façon soignée, présentation des aliments soignée, etc.)
- 8. Le menu affiché est respecté **ou** les parents sont avertis des changements

.../8

5.2.7 Au dîner, les besoins des enfants sont respectés (3.2.14)

- 1. Le climat du dîner est calme
 - 2. La personne responsable reconnaît les signes de la faim chez les enfants et verbalise son constat
 - 3. L'horaire du dîner est souple (le repas est devancé ou retardé selon les besoins des enfants)
 - 4. Les enfants mangent à leur rythme
 - 5. Les enfants sont installés à table à la dernière minute pour éviter les longues périodes d'attente
 - 6. Une entrée est servie aux enfants pour les faire patienter pendant que la personne responsable prépare les assiettes du plat principal
 - 7. Chacun des plats est servi au même moment à la majorité des enfants
 - 8. La durée du dîner est adaptée aux besoins des enfants (par exemple, les enfants ne manifestent pas de signe de malaise)
- .../8

5.2.8 La personne responsable fait du dîner un moment privilégié (3.3.15)

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Crie après un enfant
 - 2. Force un enfant à manger
 - 3. Punit ou menace un enfant
 - 4. Utilise la nourriture comme récompense
 - 5. Brusque un enfant
 - 6. Laisse le groupe se désorganiser
- .../6

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Offre des occupations aux enfants en attendant que le repas soit prêt (jeux, histoires, etc.) **ou** il n'y a pas d'attente
 - 2. Favorise le calme dans le groupe (en proposant un rituel positif, en chantant, etc.) avant de commencer le repas
 - 3. A des interactions positives avec les enfants
 - 4. Favorise les conversations entre les enfants
 - 5. Respecte les signaux qui indiquent qu'un poupon n'a plus faim **ou** il n'y a pas de poupon
 - 6. Favorise l'imitation (mange elle-même avec les enfants, amplifie sa mimique, ne démontre pas de dégoût par rapport à ce qu'un enfant mange, etc.)
 - 7. Applique avec souplesse des règles de savoir-vivre (remercier, avaler la nourriture avant de parler, attendre que les autres aient fini de manger, etc.)
 - 8. Agrémente le dîner par des chansons, comptines, jeux de mots, etc.
 - 9. Intervient positivement et rapidement auprès d'un enfant qui a un comportement dérangerant **ou** il n'y a pas d'enfant qui a un comportement dérangerant
 - 10. Propose une ou des responsabilités aux enfants (aller déposer les bavettes, les assiettes, laver la table, etc.) **ou** les enfants ont une ou des responsabilités préétablies
 - 11. Maintient le contact avec un ou des enfants qui restent volontairement à la table après les autres **ou** il n'y a pas d'enfant qui reste à la table après les autres
 - 12. Est calme
 - 13. Est stimulante
 - 14. Est disponible pour aider les enfants lorsqu'ils ont besoin d'elle au cours du dîner
- .../14

5.2.9 Au dîner, la personne responsable offre des choix aux enfants (3.2.15)

- 1. La personne responsable consulte l'enfant sur la taille de la portion qu'il veut **ou** l'enfant se sert lui-même
 - 2. L'enfant a le choix des ustensiles (cuillère, fourchette, doigts, etc.)
 - 3. L'enfant mange ses aliments dans l'ordre qu'il désire (légumes avant viande, nouilles en premier, etc.)
 - 4. Le goût des enfants est respecté (ils sont invités à goûter, la personne responsable décrit ses goûts, etc.)
 - 5. Les enfants peuvent choisir près de qui ils s'assoient
 - 6. Les enfants peuvent choisir la ou les responsabilités qu'ils accomplissent
- .../6

5.2.10 La fin du dîner occasionne peu d'attente pour les enfants (2.3.5)

- 1. Les enfants peuvent parler et être actifs
 - 2. La personne responsable évite de faire attendre trop longtemps les enfants assis après le repas (pas plus de 10 minutes après la fin du repas de l'enfant) **ou** elle anime cette attente par des jeux
 - 3. Les enfants ont accès à du matériel qui répond à leurs besoins (bouger, se relaxer, se retirer, etc.)
 - 4. La personne responsable décrit les étapes suivantes de l'horaire (annonce les activités de l'après-midi, la sieste, etc.)
 - 5. La personne responsable réagit aux signaux qui démontrent que le groupe d'enfants commence à se désorganiser **ou** le groupe ne se désorganise pas
 - 6. La personne responsable donne des choix d'activités aux enfants
 - 7. La personne responsable donne une ou des responsabilités aux enfants (ramasser, passer le balai, jeter à la poubelle, préparer les matelas pour la sieste, etc.) **ou** elle accepte l'aide des enfants
 - 8. La personne responsable chante ou il y a de la musique
 - 9. La personne responsable a une attitude calme et chaleureuse (parle doucement, sourit aux enfants même pendant les tâches de nettoyage, etc.)
 - 10. La personne responsable garde un contact verbal et visuel avec les enfants pendant les tâches de nettoyage
 - 11. La personne responsable réagit aux signaux de fatigue ou d'impatience et elle commence le rituel de la sieste
 - 12. Les enfants fatigués peuvent avoir accès au lieu de sieste
 - 13. Les matelas installés d'avance sont protégés ou à l'écart des jeux des enfants **ou** il n'y a pas de matelas installés d'avance
- .../13

5.3 Les soins personnels

5.3.1 Le changement de couche est sain (1.1.19)

99. Sans objet si aucun enfant n'est aux couches

- 1. La table à langer est lavable **et** elle est désinfectée après chaque changement de couche
 - 2. Les enfants sont changés dès qu'ils en ont besoin
 - 3. L'enfant n'est jamais laissé seul sur la table à langer
 - 4. Le changement de couche se fait sur une surface réservée à cette fin (comptoir, table à langer, l'enfant plus vieux peut être changé debout près de la toilette lorsqu'il est en apprentissage de la propreté, etc.)
 - 5. Le lavabo qui sert aux changements de couche ne sert pas à d'autres usages **ou** il est désinfecté après les changements de couche
 - 6. Le lavabo est près de l'endroit désigné pour changer les couches
 - 7. Les débarbouillettes du changement de couche ne servent qu'à cette fin **ou** des débarbouillettes préhumidifiées sont utilisées
 - 8. La personne responsable porte des gants si elle a des blessures aux mains ou si l'enfant a une forte diarrhée et elle les jette après chaque changement de couche **ou** il n'est pas nécessaire de porter des gants
 - 9. La surface de la table à langer est rembourrée
 - 10. Les couches sont jetées dans une poubelle dont le couvercle est fermé en tout temps
 - 11. Les débarbouillettes souillées sont mises dans un contenant fermé ou inaccessible aux enfants ou les débarbouillettes préhumidifiées sont jetées dans une poubelle munie d'un couvercle fermé en tout temps
 - 12. Pendant le changement de couche, les produits désinfectants sont tenus hors de la portée des enfants
 - 13. Les vêtements sales sont mis dans un sac de plastique hors de la portée des enfants
- .../13

5.3.2 La personne responsable accorde une attention personnalisée à chaque enfant au moment des changements de couche (3.3.14)

99. Sans objet si aucun enfant n'est aux couches

- 1. La personne responsable a des interactions positives avec l'enfant pendant le changement de couche (décrit ses gestes, offre un objet, pose des questions, etc.)
 - 2. La personne responsable est chaleureuse avec l'enfant au moment du changement de couche (ses gestes sont doux, tendres, calmes, etc.)
 - 3. Le changement de couche est une occasion d'apprentissage (connaissance du schéma corporel, langage, etc.)
 - 4. La personne responsable respecte l'intégrité de l'enfant et elle le traite avec respect (elle avertit l'enfant qu'elle va le changer, ne le soulève pas par surprise ou par derrière, l'enfant récalcitrant est traité avec respect, etc.)
 - 5. L'enfant participe aux tâches liées au changement de couche (tenir sa couche, lever ses fesses, aller chercher ou jeter la couche, monter sur la table à langer, aller chercher un autre enfant, etc.)
 - 6. La personne responsable démontre une attitude de neutralité (pas de dégoût ni d'impatience, etc.)
 - 7. La personne responsable agrmente le changement de couche (chansons, comptines, jeux de coucou, etc.)
 - 8. La personne responsable répond aux messages non verbaux de l'enfant
 - 9. La personne responsable respecte l'alternance dans la communication (attend la réponse de l'enfant, garde le silence pour écouter l'enfant, etc.)
- .../9

5.3.3 L'éducation des enfants à la propreté se fait dans un climat calme et affectueux (3.3.17)

99. Sans objet si aucun enfant ne fait l'apprentissage de la propreté

- 1. La personne responsable rappelle régulièrement aux enfants de passer aux toilettes
 - 2. La personne responsable démontre une attitude de neutralité (pas de dégoût ni d'impatience, etc.)
 - 3. La personne responsable encourage et valorise l'enfant au moment de ses tentatives ou elle souligne son autonomie
 - 4. La personne responsable soutient l'enfant dans le déshabillage et l'habillage au moment du passage aux toilettes
 - 5. Quand il y a des « accidents », la personne responsable réagit avec calme
 - 6. Les toilettes sont adaptées à l'âge des enfants (siège, marchepied, etc.)
 - 7. Les petits pots sont bien identifiés pour chaque enfant **ou** les petits pots sont désinfectés à chaque usage s'ils sont partagés **ou** les petits pots ne sont pas utilisés pour l'apprentissage de la propreté
 - 8. Le mobilier (chaise percée, siège de toilette, etc.) pour l'apprentissage de la propreté est confortable (l'enfant est en équilibre, ne risque pas d'être coincé, etc.)
 - 9. L'enfant peut apporter un objet (jouet, livre) aux toilettes ou sur le petit pot
- .../9

5.3.4 L'aménagement des lieux encourage l'autonomie des enfants dans les soins personnels (1.1.20)

- 1. Les enfants ont accès à une toilette sur le même étage que les pièces servant au service de garde
 - 2. Les enfants peuvent aller aux toilettes un par un
 - 3. Les enfants vont aux toilettes selon leurs besoins
 - 4. Les enfants ont accès à un lavabo sur le même étage
 - 5. Il y a un distributeur de savon accessible et adapté pour les enfants
 - 6. Il y a des essuie-mains propres **ou** un distributeur de papier accessible aux enfants
 - 7. Les enfants ont accès à un point d'eau pour se servir à boire (fontaine, verres près du lavabo, etc.) dans le service de garde
- .../7

5.3.5 Le lavage des mains des enfants est fréquent (1.1.21)

Le même lavage de mains peut servir à deux fonctions : cochez chaque fonction qui s'applique.

- 1. Les mains des enfants sont lavées avant la collation du matin
 - 2. Les mains des enfants sont lavées avant le dîner
 - 3. Les mains des enfants sont lavées après la collation du matin
 - 4. Les mains des enfants sont lavées après le dîner
 - 5. Les mains des enfants sont lavées après les jeux extérieurs
 - 6. Les mains des enfants sont lavées après des activités salissantes (peinture, colle, etc.)
 - 7. Les mains des enfants sont lavées après un changement de couche ou un passage aux toilettes
 - 8. Les mains des enfants sont lavées après qu'ils se sont mouchés
 - 9. Les mains des enfants sont lavées après un événement salissant (dégât, accident, etc.)
 - 10. La personne responsable rappelle aux enfants de se laver les mains après ou avant une activité décrite précédemment
 - 11. La personne responsable vérifie que les enfants se lavent bien les mains après ou avant une activité décrite précédemment
- .../11

5.3.6 La personne responsable se lave les mains fréquemment (1.1.22)

A – À éviter :

La personne responsable ne se lave pas les mains :

- 1. Après un changement de couche ou après avoir aidé un enfant aux toilettes
 - 2. Après s'être mouchée
- .../2

B – À promouvoir :

Le même lavage de mains peut servir à deux fonctions : cochez chaque fonction qui s'applique.

La personne responsable se lave les mains :

- 1. Avant la collation du matin
 - 2. Avant le dîner
 - 3. Après la collation du matin
 - 4. Après le dîner
 - 5. Après une activité ou un événement salissant (peinture, colle, dégat, manipulation d'un produit toxique, etc.)
 - 6. Après les jeux extérieurs
 - 7. Après avoir mouché un enfant **ou** elle ne mouche pas d'enfant
- .../7

5.3.7 Les soins personnels sont une occasion d'apprentissage (2.4.9)

- 1. Le développement du langage des enfants est favorisé (la personne responsable nomme les différentes étapes du brossage de dents, les objets, etc.)
- 2. L'apprentissage du schéma corporel est stimulé (la personne responsable nomme les différentes parties du visage en les lavant, etc.)
- 3. L'apprentissage de différents concepts (chaud, froid, couleurs, sous, sur, etc.) est stimulé
- 4. L'apprentissage de bonnes habitudes d'hygiène est stimulé (se laver les mains après les repas, techniques de brossage de dents, ne pas échanger de débarbouillettes ou de brosses à dents, etc.)
- 5. Le développement de l'autonomie est favorisé (responsabilité, participation de l'enfant dans les soins, etc.)
- 6. Le développement de la coopération entre enfants est favorisé (les enfants vérifient en dyade si leur visage est bien lavé, ramassent les débarbouillettes, les bavettes, etc.)
- 7. Les soins personnels sont agrémentés par des chansons, des comptines, des devinettes, etc.

.../7

5.3.8 Les soins personnels répondent aux besoins de chaque enfant (2.4.10)

A - À éviter :

- 1. Un enfant passe la majeure partie de la journée habillé ou chaussé d'une façon inappropriée
- 2. Un enfant n'est pas mouché au besoin
- 3. Au cours des soins personnels, les règles d'hygiène ne sont pas respectées (brosse à dents en contact avec source de contamination, même cuillère pour plusieurs enfants recevant une médication, thermomètre utilisé sans gaine hygiénique, utilisation du même instrument pour nettoyer un enfant ou une surface, etc.)

.../3

B - À promouvoir :

Au cours des soins personnels :

- 1. Le matériel est organisé ou préparé d'avance afin d'éviter que les enfants attendent
- 2. Chaque enfant reçoit des soins personnalisés (un à la fois, selon ses besoins, les enfants ne sont pas obligés d'aller aux toilettes en groupe, etc.)
- 3. L'enfant sait que son tour s'en vient (il est averti d'avance, jeux pour décider les tours, etc.)
- 4. Le rythme des enfants est respecté (ils ne sont pas pressés, l'éducatrice ne fait pas les gestes à leur place pour accélérer la cadence, etc.)
- 5. Les instruments utilisés pour donner des soins sont adaptés et favorisent le bien-être des enfants (thermomètre à l'oreille ou sous le bras, débarbouillettes plutôt que papier brun ou bavette pour laver la bouche, etc.)
- 6. L'enfant qui démontre des signes de malaise ou d'impatience est écouté (par exemple, il est rassuré au moment de la prise de température ou de la prise de médicaments)
- 7. La compréhension de l'enfant est favorisée (description des soins au fur et à mesure, explication de la nécessité du soin qu'il reçoit, etc.)
- 8. L'intégrité des enfants est respectée (aucune force utilisée, respect du besoin d'intimité, etc.)
- 9. Les enfants qui attendent leur tour ou qui ne reçoivent pas de soins sont actifs
- 10. La durée totale de chaque moment de soins personnels est adaptée aux enfants (aucun signe d'impatience, de désorganisation du groupe, etc.)

.../10

5.4 Les jeux extérieurs

5.4.1.S La cour extérieure est bien aménagée (1.1.23.S)

99. Sans objet quand la neige recouvre le sol

A – À proscrire :

- 1. La clôture présente des dangers (ouverture par laquelle les enfants peuvent sortir, danger de coupure, d'étranglement, d'accrochage, etc.)
- 2. Une piscine est accessible aux enfants sans surveillance
- 3. La porte donnant sur l'extérieur de la cour est ouverte
- 4. Le loquet de la porte de la cour est à la portée des enfants
- 5. Des objets dangereux sont à la portée des enfants (objet coupant, toxique, etc.)
- 6. De petits objets destinés aux enfants plus grands sont à la portée des enfants
- 7. Des déchets (mégot de cigarette, excréments d'animal, vieux journaux, etc.) sont à la portée des enfants
- 8. Les équipements de jeu ou le matériel sont en mauvais état (danger de chute, d'étranglement, d'accrochage, de coupure, etc.)
- 9. Il n'y a pas de surface d'amortissement en dessous et autour de l'équipement de jeu
- 10. Il n'y a pas de cour extérieure (ne pas cocher la colonne B si cet élément est coché)

.../10

B – À promouvoir :

- 1. Section carré de sable (autre que la zone de protection sous les pièces d'équipement)
 - 2. Section de jeux d'eau (robinet, fontaine, piscine de plastique ou permanente, bac surélevé, etc.)
 - 3. Section d'exploration de la nature (jardin, fleurs, etc.)
 - 4. Section ombragée (prolongement du toit, kiosque, abri, pergola, auvent, arbres, etc.)
 - 5. Section gazonnée
 - 6. Surface où les enfants peuvent pousser un véhicule
 - 7. Section où les enfants peuvent être assis par terre en toute sécurité
 - 8. Section « secrète » où les enfants peuvent se retirer et qui permet tout de même la surveillance par la personne responsable
 - 9. Section où des activités de groupe peuvent être réalisées
 - 10. Table de pique-nique à la hauteur des enfants
 - 11. Bancs ou chaises pour les adultes et les enfants
 - 12. Espace de rangement dans la cour extérieure ou dans un local accessible directement de la cour
 - 13. Poubelle ou poubelles munies d'un couvercle **ou** non accessibles aux enfants
- .../13

5.4.1.N La cour extérieure est bien aménagée (1.1.23.N)

99. Sans objet quand la neige ne recouvre pas le sol

A – À proscrire :

- 1. La clôture présente des dangers (ouverture par laquelle les enfants peuvent sortir, danger de coupure, d'étranglement, d'accrochage, etc.)
- 2. L'accumulation de neige permet aux enfants de passer par-dessus la clôture
- 3. La porte donnant sur l'extérieur de la cour est ouverte
- 4. Le loquet de la porte de la cour est à la portée des enfants
- 5. Des objets dangereux sont à la portée des enfants (objet coupant, toxique, etc.)
- 6. De petits objets destinés aux enfants plus grands sont à la portée des enfants
- 7. Des déchets (mégot de cigarette, excréments d'animal, vieux journaux, etc.) sont à la portée des enfants
- 8. Les équipements de jeu ou le matériel sont en mauvais état (danger de chute, de coupure, d'étranglement, d'accrochage, etc.)
- 9. La neige ou la glace rendent l'équipement dangereux (accès par des montagnes de neige, arrivée de glissoire creusée dans la neige et glacée, etc.)
- 10. La neige empêche la porte d'ouvrir pour sortir de la cour
- 11. Des glaçons pendent et peuvent tomber sur les enfants
- 12. Il n'y a pas de cour extérieure (ne pas cocher la colonne B si cet élément est coché)

.../12

B – À promouvoir :

- 1. Section ombragée (prolongement du toit, kiosque, abri, pergola, auvent, arbres, etc.)
 - 2. Banc pour les adultes et les enfants
 - 3. Section où les enfants peuvent être assis par terre en toute sécurité
 - 4. Section « secrète » où les enfants peuvent se retirer et qui permet tout de même la surveillance par la personne responsable
 - 5. Section où des activités de groupe peuvent être réalisées
 - 6. Espace de rangement dans la cour extérieure, accessible malgré la neige ou dans un local accessible directement de la cour
 - 7. Poubelle ou poubelles munies d'un couvercle **ou** non accessibles aux enfants
 - 8. Cour éclairée après la tombée du jour
- .../8

5.4.2.S L'équipement et le matériel du service de garde accessibles aux enfants dans la cour et au parc favorisent le développement global des enfants (1.2.6.S)

99. Sans objet quand la neige recouvre le sol

A – Matériel psychomoteur

Présence de :

- 1. Bac à eau, petite piscine, tuyau d'arrosage
- 2. Balles
- 3. Ballons
- 4. Blocs
- 5. Boîtes ou contenants de tailles différentes
- 6. Camions, tracteurs, pelles mécaniques, etc.
- 7. Cerceaux
- 8. Corde à danser
- 9. Glissoire ou balançoire
- 10. Hochet
- 11. Jouets pour l'eau ou le sable (pelle, seau, moule, ustensiles, etc.)
- 12. Matériel à empiler
- 13. Matériel à enfiler
- 14. Matériel pour construire (gros cartons, planches, morceaux de bois, etc.)
- 15. Outils de jardinage
- 16. Outils de menuiserie
- 17. Parachute
- 18. Petites autos
- 19. Quilles
- 20. Savon à bulles
- 21. Structure psychomotrice pour grimper
- 22. Tapis mousse, couverture, serviette
- 23. Tricycles, trottinettes ou véhicule à enfourcher
- 24. Tunnel
- 25. Voiturettes à tirer ou à pousser
- 26. Wagonnette
- .../26

B – Matériel favorisant les autres aspects du développement

Présence de :

- 1. Accessoires pour poupées
- 2. Accessoires représentant des milieux de vie
- 3. Appareil photo (réel ou réplique)
- 4. Appareil audio d'enregistrement ou d'écoute
- 5. Boîte à surprise
- 6. Casse-tête
- 7. Catalogues, revues
- 8. Colle, ruban adhésif ou agrafeuse
- 9. Colorant
- 10. Déguisements
- 11. Figurines (animaux, personnages, etc.)
- 12. Imagier ou album photos
- 13. Instruments de musique
- 14. Jeu de manipulation (Monsieur Patate, matériel à lacer ou à attacher, jeu de table, jeu d'encastrement, LEGO, etc.)
- 15. Jouets ou objets sonores
- 16. Livres
- 17. Maquillage
- 18. Marionnettes
- 19. Matériel à emboîter
- 20. Matériel à classifier ou à sérier
- 21. Matériel d'arts plastiques (craies ou crayons, papier, carton, peinture, pinceaux, tampon encreur, rouleaux, éponges, tissu, laine, ouate, bâtonnets, etc.)
- 22. Matériel pour observer la nature (jumelles, pinces, boîte à observer, mangeoire, etc.)
- 23. Mobilier pour imiter (maisonnette, établi, etc.)
- 24. Modèle réduit (ferme, garage, etc.)
- 25. Pâte à modeler ou argile
- 26. Poupées
- 27. Téléphone (réel ou réplique)
- 28. Thermomètre
- .../28

5.4.2.N L'équipement et le matériel du service de garde accessibles aux enfants dans la cour et au parc favorisent le développement global des enfants (1.2.6.N)

99. Sans objet quand la neige ne recouvre pas le sol ou quand le temps est trop mauvais pour permettre une sortie extérieure

A – Matériel psychomoteur :

Présence de :

- 1. Balles
- 2. Ballons
- 3. Bâtons de hockey
- 4. Blocs
- 5. Boîtes ou contenants de tailles différentes
- 6. Camions, tracteurs, pelles mécaniques, etc.
- 7. Cerceaux
- 8. Glissoire ou balançoire
- 9. Jouets pour la neige (pelle, seau, moule, etc.)
- 10. Matériel à empiler
- 11. Matériel pour construire (gros cartons, planches, morceaux de bois, etc.)
- 12. Parachute
- 13. Quilles
- 14. Savon à bulles
- 15. Structure psychomotrice pour grimper
- 16. Traîneau
- 17. Tunnel
- .../17

B – Matériel favorisant les autres aspects du développement :

Présence de :

- 1. Accessoires représentant des milieux de vie
- 2. Colorant
- 3. Figurines (animaux, personnages, etc.)
- 4. Jouets ou objets sonores
- 5. Matériel à classier ou à sérier
- 6. Matériel à emboîter
- 7. Matériel pour observer la nature (jumelles, mangeoire, vire-vent, etc.)
- 8. Mobilier pour imiter (maisonnette, établi, etc.)
- 9. Modèle réduit (ferme, garage, etc.)
- 10. Thermomètre
- .../10

5.4.3 La préparation à la période de jeux extérieurs et la rentrée se déroulent harmonieusement (2.3.6)

99. Sans objet si le temps est trop mauvais pour permettre une sortie à l'extérieur de toute la journée

- 1. La coopération des enfants est favorisée (habillage à partir des gestes naturels de l'enfant, jeu de coucous, un enfant aide un autre enfant à s'habiller, etc.)
 - 2. Les enfants sont encouragés à se préparer selon leurs capacités (enlever ou mettre les souliers ou les bottes, monter une fermeture éclair, attacher un chapeau, mettre les pantalons de neige, étendre la crème solaire, etc.)
 - 3. Les enfants déjà prêts n'attendent pas à l'intérieur trop longtemps (vérifier les signes de malaise ou pas plus de 10 minutes d'attente)
 - 4. L'espace pour se préparer ou se déshabiller est suffisant pour chacun
 - 5. Les conflits sont réglés rapidement ou il n'y a pas de conflit
 - 6. Les moments de préparation aux jeux extérieurs sont des occasions d'apprentissage qui tiennent compte du développement des enfants (habiletés psychomotrices, connaissance du schéma corporel, langage, etc.)
 - 7. La personne responsable a des attitudes chaleureuses et calmes pendant ces périodes
 - 8. La personne responsable fournit aux enfants une ou des pièces de vêtements manquantes pour assurer le confort durant la sortie à l'extérieur (mitaines, bottes, crème solaire, etc.) ou il ne manque rien aux enfants
 - 9. Au moment d'entrer dans le service de garde, les enfants n'attendent pas près de la porte ou avant de commencer à se déshabiller
 - 10. Les moments d'habillage et de déshabillage sont sains et sécuritaires pour les enfants (absence de courant d'air, enfants déshabillés à l'intérieur, souliers ou bottes attachés, etc.)
 - 11. Les moments de rentrée après les jeux extérieurs sont des occasions d'apprentissage qui tiennent compte du développement des enfants (habiletés psychomotrices, connaissance du schéma corporel, langage, etc.)
 - 12. La personne responsable rappelle aux enfants certaines consignes pour ne pas rentrer des éléments de l'extérieur (enlever le sable des souliers, secouer les bottes dans l'entrée, etc.)
 - 13. Il existe une boîte d'objets perdus
- .../13

5.4.4 Les activités à l'extérieur sont valorisées (2.4.11)

99. Sans objet si le temps est trop mauvais pour permettre une sortie à l'extérieur de toute la journée

- 1. Les activités à l'extérieur sont bien intégrées à l'horaire (au moins une période le matin et une période l'après-midi)
 - 2. Le temps alloué à chaque période de jeu extérieur est suffisant pour permettre aux enfants de s'intégrer dans un jeu
 - 3. La personne responsable ajoute périodiquement du matériel nouveau pour stimuler l'intérêt des enfants
 - 4. La personne responsable fait des liens entre les activités qui se déroulent à l'intérieur et celles qui se déroulent à l'extérieur (poursuite du jeu, rapporter du matériel d'un endroit à l'autre, poursuite du thème de jeu, etc.)
 - 5. Les jeux extérieurs permettent aux enfants d'être en contact avec la nature (ramasser des objets, observer des insectes, des oiseaux ou des phénomènes naturels, etc.)
 - 6. Les jeux extérieurs permettent aux enfants de découvrir leur environnement social (véhicule de pompier, événement dans le quartier, contact avec les voisins, etc.)
 - 7. Les parents sont invités à apporter des vêtements chauds ou des vêtements de pluie au service de garde en tout temps
 - 8. La personne responsable sort à l'extérieur avec les enfants
- .../8

5.4.5 Au cours des jeux extérieurs, la personne responsable est active auprès des enfants (3.3.18)

99. Sans objet si le temps est trop mauvais pour permettre une sortie à l'extérieur de toute la journée

A – À éviter :

- 1. La personne responsable accomplit des tâches qui l'empêchent de diriger son attention vers les enfants
 - 2. La personne responsable entre dans le service de garde et laisse les enfants seuls à l'extérieur pour plus de 10 minutes
 - 3. La personne responsable entre dans le service de garde en laissant les enfants seuls et il n'y a pas de clôture
 - 4. Pendant les jeux extérieurs, les ratios ne sont pas respectés
- .../4

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. S'organise pour avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe au cours des jeux extérieurs
 - 2. Se déplace d'un endroit à l'autre dans la cour extérieure
 - 3. S'intègre aux jeux des enfants selon leurs demandes
 - 4. Propose des activités aux enfants au cours des jeux extérieurs
 - 5. Invite les enfants à jouer, à bouger, etc.
 - 6. Fournit du matériel aux enfants selon leurs demandes
 - 7. Ajoute du matériel pour enrichir leurs jeux
 - 8. Fait découvrir aux enfants des objets ou des phénomènes naturels (feuilles qui tombent, insecte qui se promène, chat dans la rue, etc.)
 - 9. Fait découvrir aux enfants des objets ou des phénomènes sociaux (camion dans la rue, passage du facteur, etc.)
 - 10. Observe les jeux des enfants
- .../10

5.4.6 Les sorties dans le quartier ou au parc se font de façon sécuritaire (1.1.24)

99. Sans objet s'il n'y a aucune sortie à l'extérieur de la cour

- 1. Le ratio personne responsable-enfant est respecté
- 2. Les enfants portent un dossard ou une identification du service de garde avec le numéro de téléphone
- 3. La personne responsable apporte la trousse de secours
- 4. La personne responsable fait souvent le décompte des enfants ou elle prend des mesures pour voir tous les enfants sous sa responsabilité
- 5. Les consignes de sécurité sont rappelées aux enfants avant la sortie
- 6. Les consignes de sécurité sont rappelées aux enfants pendant la sortie selon les besoins
- 7. Au cours des sorties extérieures, les enfants marchent de façon sécuritaire (deux par deux, reliés ensemble par une corde ou un « serpent », près de la poussette, les trottineurs ont l'occasion de marcher selon leurs capacités motrices, etc.)

.../7

5.4.7 Les sorties extérieures favorisent la découverte de l'environnement naturel, culturel ou social par l'enfant (entrevue avec la personne responsable) (2.4.12)

- 1. Sortie au parc, à la piscine
- 2. Promenade dans le quartier, dans la nature
- 3. Sortie avec un autre service de garde
- 4. Visite d'un commerce, d'une usine ou d'une ferme
- 5. Bibliothèque
- 6. Théâtre, cinéma
- 7. Sortie de l'ensemble du CPE (cueillette de pommes, cabane à sucre, etc.)
- 8. Visite d'un autre service de garde
- 9. Visite d'un musée, d'un zoo, du Biodôme, etc.
- 10. Camp à l'extérieur du service de garde (camp de neige, camp de vacances, etc.)

.../10

5.5 Les périodes transitoires

5.5.1 Les périodes de rangement sont organisées de façon à être stimulantes pour les enfants (2.4.13)

- 1. Le rangement est effectué par les enfants et la personne responsable
 - 2. Le rangement est effectué à un moment opportun
 - 3. Le système de rangement est logique
 - 4. Le système de rangement du matériel est connu des enfants ou rappelé aux enfants pour qu'ils le connaissent
 - 5. Les enfants ont des responsabilités préétablies pendant le rangement (par exemple, tableau de tâches)
 - 6. Le rangement est organisé autour de jeux qui en font une activité amusante
 - 7. Au cours des périodes de rangement, les enfants assument des responsabilités qui tiennent compte de leurs capacités et de leur âge
 - 8. Au cours des périodes de rangement, les enfants peuvent bouger, parler, s'amuser
 - 9. Il y a un rituel pour annoncer la période de rangement
- .../9

5.5.2 Au cours des périodes de rangement, les enfants ont l'occasion d'apprendre, de s'amuser et de coopérer (3.1.9)

La personne responsable :

- 1. Incite les enfants à ranger ou à nettoyer en s'entraïdant : ils ne rangent pas nécessairement les jeux ou les jouets qu'ils ont personnellement utilisés
 - 2. Rappelle ou fait ressortir que les objets semblables sont rangés ensemble
 - 3. Souligne ou rappelle que le lieu de rangement est identifié par un pictogramme, une photo ou un spécimen d'objet
 - 4. Profite de la période de rangement pour parler avec les enfants de l'activité qui vient de se terminer
 - 5. Agrémente le rangement (jeux de mots, comptines, chansons, etc.)
 - 6. Encourage les enfants à ranger
 - 7. Nomme des objets précis à ranger pour soutenir les enfants (« Range les objets jaunes », « Range seulement les blocs en bois », « Range la pâte à modeler de couleur rouge », etc.)
 - 8. Souligne les efforts des enfants qui rangent ou qui nettoient
 - 9. Souligne les gestes d'entraide
 - 10. Intègre les suggestions des enfants pour agrémente la période de rangement
 - 11. Met fin à la période de rangement lorsque les enfants montrent des signes de fatigue ou que les lieux sont suffisamment rangés pour éliminer les risques d'accident
 - 12. Accepte un certain degré de désordre dans les lieux utilisés par le service de garde
- .../12

5.5.3 Les périodes de transition sont bien organisées (2.4.14)

- 1. La personne responsable prévoit suffisamment à l'avance la fin d'une activité et elle l'annonce aux enfants
 - 2. La personne responsable organise les activités pour que chaque enfant puisse les réaliser à son rythme : ceux qui terminent les premiers sont dirigés vers d'autres activités pendant que les autres poursuivent
 - 3. Le temps d'attente entre deux activités est adapté à l'âge des enfants
 - 4. La personne responsable donne des choix d'activités pendant les transitions
 - 5. La personne responsable propose des activités courtes et exigeant peu de matériel aux enfants qui terminent les premiers ou qui doivent attendre leur tour
- .../5

5.5.4 La personne responsable organise les transitions entre les diverses périodes de la journée pour qu'elles s'effectuent en douceur (3.1.10)

A – À éviter :

- 1. La personne responsable n'intervient pas auprès d'un enfant qui montre des signes d'impatience, de fatigue, d'ennui ou de malaise (taper du pied, soupirer, agacer un autre enfant, pleurer, etc.)
 - 2. La personne responsable ignore les signes qui annoncent que le groupe se désorganise (course, bousculade, geste d'agressivité, geste de menace, etc.)
- .../2

B – À promouvoir :

- 1. La personne responsable rassure l'enfant qui n'a pas terminé son activité en déterminant avec lui le moment où il pourra la poursuivre
 - 2. Dès qu'un enfant montre un signe d'impatience, de fatigue ou d'ennui (taper du pied, agacer un autre enfant, soupirer, tourner en rond, etc.), la personne responsable offre une autre activité ou met fin à l'activité en cours **ou** il n'y a pas d'enfant qui montre de signe d'impatience
 - 3. Les enfants peuvent parler pendant les transitions
 - 4. La personne responsable propose aux enfants d'assumer une ou des responsabilités au cours des transitions **ou** elle accepte l'offre des enfants pour ce faire
 - 5. La personne responsable agrmente les moments de transition par des chansons, des jeux de devinettes, des jeux de mots, des jeux minute, etc.
- .../5

5.6 La fin de la journée

Contexte de la fin de la journée					
Heure de l'observation	Personne responsable	Assistante	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants	Lieu
16 h 15 ou ___ h ___ min	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			<input type="checkbox"/> Pièce de la maison <input type="checkbox"/> Local d'activité propre au service de garde en milieu familial <input type="checkbox"/> Cour extérieure
16 h 30 ou ___ h ___ min	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			<input type="checkbox"/> Pièce de la maison <input type="checkbox"/> Local d'activité propre au service de garde en milieu familial <input type="checkbox"/> Cour extérieure
16 h 45 ou ___ h ___ min	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			<input type="checkbox"/> Pièce de la maison <input type="checkbox"/> Local d'activité propre au service de garde en milieu familial <input type="checkbox"/> Cour extérieure

5.6.1 À la fin de la journée, l'organisation des lieux facilite une transition harmonieuse entre le service de garde et la famille (1.1.25)

A – À éviter :	B – À promouvoir :
<input type="checkbox"/> 1. Plus de 6 enfants sont présents lorsqu'il y a une personne responsable ou plus de 9 enfants sont présents lorsqu'il y a 2 personnes responsables (excluant les enfants de plus de 9 ans des responsables) <input type="checkbox"/> 2. Plus de 2 poupons sont présents lorsqu'il y a une personne responsable ou plus de 4 poupons sont présents lorsqu'il y a 2 personnes responsables (incluant les poupons des personnes responsables) <input type="checkbox"/> 3. Un enfant quitte le service de garde sans que la personne responsable ne s'en aperçoive .../3	<input type="checkbox"/> 1. Le bruit (des appareils électroménagers, des cris, etc.) n'augmente pas la fatigue des enfants <input type="checkbox"/> 2. L'espace est suffisant pour le nombre d'enfants (espace suffisant pour jouer, pour éviter les collisions, peu de conflits de « territoire », etc.) <input type="checkbox"/> 3. De la musique joue (douce, dansante, etc.) <input type="checkbox"/> 4. Plusieurs coins d'activités sont accessibles aux enfants <input type="checkbox"/> 5. Les lieux permettent autant les jeux calmes que les jeux actifs <input type="checkbox"/> 6. Les lieux sont organisés de façon à permettre que l'attention première de la personne responsable soit disponible pour les enfants <input type="checkbox"/> 7. Les jouets, les jeux et l'équipement disponibles à la fin de la journée sont variés, c'est-à-dire qu'ils permettent de développer une variété de dimensions chez l'enfant <input type="checkbox"/> 8. Les jouets, les jeux et l'équipement sont en quantité suffisante pour répondre aux besoins des enfants <input type="checkbox"/> 9. Du matériel est présenté sous forme de mise en scène .../9

5.6.2 À la fin de la journée, les enfants peuvent faire des choix (2.4.15)

A – À éviter :

- 1. La personne responsable impose une activité à un enfant contre son gré
- 2. La personne responsable impose un ou des compagnons de jeu à un enfant
- .../2

B – À promouvoir :

- 1. Les enfants amorcent des activités
- 2. Plusieurs types d'activités se déroulent en même temps (activité calme, plus bruyante, de sous-groupes, de grands groupes, etc.)
- 3. Les activités permettent à tous les enfants de réussir
- 4. Les enfants choisissent leurs compagnons de jeu
- 5. Les enfants peuvent utiliser tout le matériel qui est à la fois à leur vue et à leur portée
- 6. Les enfants utilisent le matériel à d'autres fins que celles pour lesquelles il est normalement prévu
- 7. Les enfants déterminent eux-mêmes les buts qu'ils veulent atteindre dans les activités
- 8. Les enfants déterminent eux-mêmes les règles du jeu ou les scénarios
- 9. Le nombre d'enfants participant à une activité donnée n'est pas limité a priori par la personne responsable sauf si cela nuit au climat de la fin de la journée
- .../9

5.6.3 À la fin de la journée, la personne responsable intervient pour maintenir un bon climat (3.3.19)

La personne responsable :

- 1. Propose des activités appropriées pour les enfants
- 2. Organise la ou les pièces (pour permettre plus d'une activité en même temps, pour stimuler ou calmer le jeu des enfants, pour avoir une vue d'ensemble, etc.)
- 3. Organise les activités pour avoir une vue d'ensemble
- 4. Ajoute du matériel pour stimuler ou pour calmer le jeu des enfants
- 5. Retire du matériel pour stimuler ou pour calmer le jeu des enfants
- 6. Fait respecter les consignes (les rappelle, les fait répéter aux enfants, etc.)
- 7. Intervient lorsque le jeu des enfants se désorganise ou le jeu ne se désorganise pas
- 8. Propose des activités ou du matériel à des enfants qui ne savent pas quoi faire ou il n'y a pas d'enfant qui ne sait pas quoi faire
- 9. Intervient avant qu'un conflit dégénère ou il n'y a pas de conflit
- 10. Propose des responsabilités aux enfants ou accepte qu'un enfant assume une responsabilité
- 11. Favorise la coopération entre les enfants (demande à un enfant d'en aider un autre à ranger ses jouets avant de partir, etc.)
- .../11

5.6.4 À la fin de la journée, la personne responsable accorde de l'attention à tous les enfants (3.3.20)**A – À éviter :****La personne responsable :**

- 1. Ne répond pas aux besoins des enfants parce qu'elle est occupée à des tâches connexes (tient une conversation prolongée au téléphone, accomplit des tâches ménagères, s'occupe des devoirs de ses enfants plus vieux, etc.)
- 2. Ignore manifestement les enfants qui partent
- 3. Ignore un enfant en détresse
- .../3

B – À promouvoir :**La personne responsable :**

- 1. Adopte une attitude calme
- 2. Adopte une attitude rassurante
- 3. Intervient avec entrain, vivacité
- 4. Salue les enfants à leur départ
- 5. Rappelle aux enfants qu'ils se reverront ou non le lendemain
- 6. Favorise le contact de l'enfant avec son parent (annonce son arrivée, demande à l'enfant de lui montrer ses réalisations, etc.)
- 7. Propose du matériel ou des jeux aux enfants présents qui leur permettent d'être le plus autonomes possible afin d'être disponible pour les parents et les enfants qui partent
- 8. Intervient auprès des enfants présents lorsqu'ils expriment un besoin ou qu'ils se désorganisent
- 9. Rassure un enfant qui s'inquiète parce que ses parents ne sont pas encore arrivés **ou** aucun enfant ne s'inquiète
- .../9

5.6.5 À la fin de la journée, la personne responsable établit des relations interpersonnelles constructives avec les parents (4.6)**A – À éviter :**

- 1. La personne responsable répète les confidences d'un parent à un autre parent
- 2. La personne responsable émet un jugement désobligeant sur un enfant à son parent ou à un autre parent
- 3. La personne responsable émet un jugement sur un parent en présence d'un ou de plusieurs enfants
- 4. La personne responsable émet un jugement sur un parent en présence d'un autre parent
- 5. Les parents n'ont pas accès aux lieux où se déroule la fin de la journée
- .../5

B – À promouvoir :

- 1. La personne responsable salue le parent à son arrivée et à son départ (sourit, dit bonjour, a un contact visuel, fait un geste de la main, etc.)
- 2. La personne responsable converse avec le parent
- 3. La personne responsable fait le bilan de la journée de l'enfant au parent **ou** elle l'invite à lire les observations particulières
- 4. La personne responsable annonce les activités des prochains jours **ou** elle annonce des événements particuliers du service de garde aux parents
- 5. La personne responsable est attentive à décoder la disponibilité du parent et elle agit en conséquence
- 6. Lorsque la personne responsable parle des enfants ou d'un autre sujet confidentiel avec des parents en présence d'autres adultes, elle le fait le plus discrètement possible (voix basse, dans un coin de la pièce ou à l'extérieur, etc.)
- 7. La personne responsable décrit le comportement de l'enfant quand elle parle de lui à son parent ou à d'autres parents
- 8. Au moment opportun, la personne responsable laisse la place au parent auprès de l'enfant
- .../8

5.6.6 À la fin de la journée, les parents disposent d'un moyen de communication où ils peuvent recevoir ou partager de l'information (4.7)

- 1. Menu affiché
 - 2. Lettre pour un ou plusieurs parents (casier, enveloppe remise, etc.)
 - 3. Programmation
 - 4. Babillard ou affiche avec information générale pour tous les parents
 - 5. Tableau affiché pour tout le groupe d'enfants qui fait le bilan de la journée (activité de la journée, pensée du jour, etc.)
 - 6. Tableau affiché sur les activités de base pour chacun des enfants (repas, sommeil, hygiène)
 - 7. Outil d'observation individualisé sur les activités de base de chacun des enfants (le même outil peut être utilisé pour 7 et 8)
 - 8. Outil d'observation individualisé et confidentiel sur le comportement et l'humeur de l'enfant (le même outil peut être utilisé pour 7 et 8)
 - 9. Moyen de communication permettant aux parents de laisser un message à la personne responsable
- .../9

Entrevue en complément à l'observation

Guide d'entrevue (y compris les synonymes)²⁵

PRÉSENTATION

Au cours d'une journée d'observation, il y a des **dimensions de la tâche de la personne responsable d'un service de garde en milieu familial qu'on ne peut observer mais qui font partie intégrante de la qualité**. Pour compléter nos observations nous avons donc recours à une entrevue dont la durée est d'environ **quinze minutes**. Nous ne voulons pas abuser de votre temps qui est précieux mais, nous voulons bien cerner chacun des thèmes de l'entrevue.

Nous désirons aborder **4 thèmes**, soit :

- la communication avec les parents;
- l'observation des enfants;
- les sorties extérieures;
- la planification des activités.

Toutes les informations que vous nous transmettez sont strictement confidentielles.

Au cours de l'entrevue, si vous vous rendez compte que vous avez oublié de me dire quelque chose par rapport à une question précédente, n'hésitez pas à me le dire, nous y reviendrons.

25. Certains mots importants des questions d'entrevue sont soulignés pour indiquer qu'on peut leur substituer des synonymes lorsque la personne interviewée ne saisit pas le sens de la question. Les synonymes apparaissent sous la question à laquelle ils se rapportent.

1. LA COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

Le premier thème que nous désirons aborder avec vous touche la **communication avec les parents**.

Ce matin, j'ai observé une toute petite période de l'accueil des enfants. C'est une occasion pour parler avec des parents...

(Item 4.1 de l'échelle)

- | | | |
|--|---|-----------------------------|
| A) Est-ce que vous avez d'autres <u>moments de rencontre</u> qui vous permettent d'échanger avec les parents? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Si Oui , lesquels? |
| occasions, genres | | |
| B) Y a-t-il d'autres <u>moyens</u> que vous utilisez pour communiquer avec les parents? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Si Oui , lesquels? |
| outils, façons | | |
| C) Les parents sont-ils invités à <u>participer</u> à des activités de leurs enfants? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Si Oui , lesquelles? |
| partager, assister | | |

(Item 4.2 de l'échelle)

D) **Quels sujets en lien avec les enfants abordez-vous avec les parents dans vos communications?**

thèmes, questions

E) **Quels sujets en lien avec les activités du service de garde abordez-vous avec les parents dans vos communications?**

F) **Quels sujets en lien avec ce que vivent les enfants dans leur famille abordez-vous avec les parents dans vos communications?**

(Item 4.3 de l'échelle)

G) **Lorsqu'un enfant vit des problèmes, comment collaborez-vous avec les parents pour déterminer vos interventions?**

ennuis, difficultés

travaillez, associez

H) **Dans ces cas, collaborez-vous aussi avec d'autres personnes?**

Oui Non **Si Oui :**

I) **Avec qui collaborez-vous?**

J) **Comment collaborez-vous avec ces personnes?**

(Item 4.4 de l'échelle)

K) **Vous avez à intégrer des nouveaux enfants dans le cadre de votre travail... Si vous repensez aux derniers enfants que vous avez intégrés, racontez-moi ce que vous avez fait pour ces nouveaux enfants avant leur arrivée dans votre groupe?**

L) **Que faites-vous pour accueillir les parents de ces enfants?**

accueillir, recevoir

M) **Et au cours de leurs premiers jours de fréquentation du service de garde?**

Relance de fin de section :

- N) Ça termine la section de l'entrevue qui aborde la **communication avec les parents**. Y a-t-il des informations que vous voudriez rajouter?

2. L'OBSERVATION DES ENFANTS

J'aimerais aborder un autre sujet avec vous : **l'observation des enfants**.

Pour les fins de notre enquête, **on entend par observation, le fait de porter une attention particulière dans le but de recueillir des informations.**

(Item 2.2.2 de l'échelle)

A) **Considérant cette définition, est-ce que vous faites de l'observation des enfants de votre groupe?**

Oui Non

Si Non, passez à la section 3.

Si Oui :

B) **Pour vous souvenir de ce que vous observez chez les enfants, qu'est-ce que vous écrivez à la suite de vos observations?**

Si la personne vous répond : « Le comportement de l'enfant ou le développement de l'enfant », posez la sous-question suivante :

- Pouvez-vous me donner des exemples?

notez, inscrivez

(Item 2.2.3 de l'échelle)

C) **À quoi vous servent vos observations dans votre quotidien avec les enfants?**

tous les jours, journaliers

D) **Comment vous sont-elles utiles avec les parents?**

E) **Vous servent-elles avec d'autres personnes?**

Relance de fin de section :

F) Ça termine la section de l'entrevue qui aborde **l'observation des enfants**. Y a-t-il des informations que vous voudriez ajouter?

3. LES SORTIES À L'EXTÉRIEUR

Au cours d'une journée d'observation, je n'ai pas l'occasion d'observer des activités plus rares comme **les sorties à l'extérieur** du service de garde...

(Item 5.4.8 de l'échelle)

A) **Où allez-vous avec les enfants lorsque vous faites des sorties à l'extérieur du service de garde et de sa cour?**

Relance de fin de section :

B) C'était la seule question du thème des **sorties à l'extérieur**.

Y a-t-il des informations que vous voudriez rajouter?

4. LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

Le dernier thème que j'aborderai avec vous, c'est **la planification des activités**. Ce matin, j'ai observé les activités des enfants (*en nommer quelques-unes*)...

(Item 2.1.1 de l'échelle)

A) **Aviez-vous planifié les activités de votre journée à l'avance?**

prévu

- Oui
- Non, mais j'en avais planifié d'autres...
- Non

Si **Non**, passer à la fin de l'entrevue
Si **Oui** ou **Non, mais j'en avais planifié d'autres...**

B) **Est-ce que vous faites votre planification par écrit?**

programmation

C) **À quelle fréquence, en général?**

D) **Est-elle remise à
quelqu'un?**

présentée, montrée

Si **Oui**, à qui?

E) **Est-elle affichée?**

distribuée

(Item 2.1.4 de l'échelle)

F) **Qu'est-ce qui vous
incite à insérer une
activité plutôt qu'une
autre dans votre
planification?**

pousse à choisir

Oui Non

(Item 2.1.2 de l'échelle)

G) **Est-ce que vous modifiez ou révisez votre planification?**

changez

Oui Non

(Si la personne a répondu **Non, mais j'en avais planifié d'autres...** à la sous-section précédente, encerclez « Oui » et passez directement à la question suivante.)

H) **À quelle fréquence modifiez-vous ou révisez-vous votre planification?**

changez-vous

I) **Quelles sont les raisons qui vous amènent à modifier votre planification?**

motifs, justifications

(Item 2.1.3 de l'échelle)

J) **Qu'est-ce qui vous aide à planifier vos activités, i.e. quels sont les outils que vous utilisez?**

ressources matérielles

K) **Quelles sont les personnes qui vous soutiennent pour planifier vos activités?**

ressources humaines, gens

Relance de fin de section :

- L) Ça termine la section de l'entrevue qui aborde la **planification des activités**. Y a-t-il des informations que vous voudriez rajouter?

Annexe 1 – La sieste

Même si la sieste n'a pas été observée dans le cadre de l'enquête *Grandir en qualité*, les items d'observation qui s'y rapportent ont été élaborés et sont présentés ici. Ils sont numérotés pour indiquer que, s'ils sont utilisés, ils devraient faire partie de la section 5.5 de l'échelle²⁶.

5. Les activités de base

5.5 Les périodes transitoires

5.5.5.A Le début de la sieste se déroule dans un lieu reposant pour les poupons (section 1.1)	
<input type="checkbox"/> 99. Sans objet s'il n'y a pas de poupon dans le service de garde	
<p><u>A – À proscrire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Un poupon est couché avec un oreiller <input type="checkbox"/> 2. Un poupon est couché avec un biberon <input type="checkbox"/> 3. Le porte-sucette n'est pas enlevé avant de mettre un poupon au lit <input type="checkbox"/> 4. Le matériel pouvant se détacher (mobiles, jeux dans la couchette, dans le parc ou le lit, etc.) est à la portée du poupon quand il est couché <input type="checkbox"/> 5. Un poupon est attaché dans son lit <input type="checkbox"/> 6. Un poupon est couché sur le ventre <p>.../6</p>	<p><u>B – À promouvoir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Un moniteur sonore est utilisé pour écouter dans la pièce où est couché le poupon <input type="checkbox"/> 2. Chaque poupon a un endroit personnel stable qui lui est attribué pour dormir (même lit, même pièce, même endroit pour le matelas, etc.) <input type="checkbox"/> 3. La pièce où les poupons dorment est maintenue à une température stable et confortable (entre 20 °C et 22 °C) <input type="checkbox"/> 4. Aucune circulation autre que celle de la personne responsable ou des parents n'a lieu dans la pièce où les poupons dorment <input type="checkbox"/> 5. La lumière est éteinte ou tamisée dans la pièce où les poupons dorment <input type="checkbox"/> 6. Il y a de la musique douce ou des chansons lors de l'endormissement <input type="checkbox"/> 7. Chaque poupon dispose d'un espace suffisant bien à lui <input type="checkbox"/> 8. L'équipement utilisé pour la sieste est en bon état et sécuritaire (matelas, petit lit, lit, parc, couchette, etc.) <input type="checkbox"/> 9. L'équipement utilisé pour la sieste est confortable <input type="checkbox"/> 10. L'utilisation d'une pièce commune lors de la sieste respecte les besoins des poupons (attentes réalistes, absence d'objets dangereux ou inappropriés à la portée des poupons, etc.) <p>.../10</p>

26. Le numéro entre parenthèses après le titre de l'item renvoie à la section et à la sous-section de l'échelle auxquelles on peut rattacher l'item au moment de l'analyse des données.

5.5.5.B Le début de la sieste se déroule dans un lieu reposant pour les enfants (section 1.1)

- 1. Les enfants ont un endroit qui leur est attribué pour dormir (même lit, même pièce, même endroit pour le matelas, etc.)
- 2. L'endroit pour dormir n'est pas utilisé comme lieu de punition ou d'isolement
- 3. La pièce où les enfants dorment est maintenue à une température stable et confortable (entre 20 °C et 22 °C)
- 4. Aucune circulation autre que celle de la personne responsable ou des parents n'a lieu dans la pièce où les enfants dorment
- 5. La lumière est éteinte ou tamisée dans les pièces où les enfants dorment
- 6. Il y a de la musique douce ou des chansons lors de l'endormissement
- 7. Chaque enfant dispose d'un espace suffisant bien à lui
- 8. L'équipement utilisé pour la sieste est en bon état et sécuritaire (matelas, petit lit, lit, parc, couchette, etc.)
- 9. Les lieux utilisés pour la sieste sont sécuritaires (par exemple, absence d'objets dangereux ou inappropriés pour l'âge des enfants)
- 10. L'équipement utilisé pour la sieste est confortable
- 11. Les enfants ont accès à du matériel supplémentaire pour leur confort (oreiller mince, toutou, couverture supplémentaire, etc.)
- 12. L'utilisation d'une pièce commune lors de la sieste respecte les besoins des enfants (attentes réalistes, absence d'objets fragiles ou inappropriés à la portée des enfants, etc.)

.../12

5.5.6 Avant la sieste, la personne responsable est sécurisante pour les enfants (section 3.3)

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Crie après un enfant
- 2. Menace un enfant qui résiste au fait d'aller se coucher
- 3. Utilise la force physique pour maintenir un enfant couché
- 4. Est indifférente à la détresse d'un enfant (le laisse pleurer, le sort du local, l'humilie, etc.)
- 5. Agit de façon brusque ou inappropriée (lance des objets, fait beaucoup de bruit, etc.)

.../5

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Propose des activités calmes (lecture d'un livre, chansons douces, détente corporelle, etc.) avant la sieste
- 2. Reconnaît les signes de fatigue des enfants (les nomme, intervient, annonce la sieste, etc.)
- 3. Prévoit un rituel qui donne le signal aux enfants que bientôt ils vont dormir ou se reposer
- 4. Permet aux enfants d'avoir un objet de transition ou leur en offre un
- 5. Donne de l'attention à tous les enfants (par des contacts physiques, par des paroles apaisantes, etc.)
- 6. Chante
- 7. Reste à proximité des enfants qui le demandent ou qui manifestent des signes de malaise, d'insécurité ou d'ennui

.../7

5.5.7 Au réveil des enfants, la personne responsable est sécurisante (section 3.3)

A – À éviter :

La personne responsable :

- 1. Crie après un enfant
- 2. Menace un enfant de le recoucher
- 3. Utilise la force physique pour maintenir un enfant couché après son réveil
- 4. Laisse pleurer un enfant à son réveil
- 5. Humilie un enfant qui pleure à son réveil
- 6. La personne qui s'occupe du réveil des enfants ne les connaît pas

.../6

B – À promouvoir :

La personne responsable :

- 1. Propose des activités calmes aux enfants au fur et à mesure qu'ils se réveillent
- 2. Prévoit un rituel (ouvrir les lumières, les rideaux, etc.) qui donne le signal aux enfants que la période de la sieste est terminée
- 3. Permet aux enfants de garder leur objet de transition après la sieste
- 4. Chante
- 5. Donne de l'attention à tous les enfants (par des contacts physiques, par des paroles apaisantes, etc.)
- 6. Reste à proximité des enfants qui le demandent ou qui manifestent des signes de malaise, d'insécurité ou d'ennui
- 7. Propose une ou des responsabilités aux enfants (habillage, rangement de l'objet de transition, etc.)
- 8. Laisse les enfants se lever dès qu'ils ne dorment plus
- 9. Augmente progressivement l'intensité de l'éclairage
- 10. Est la même au réveil des enfants que la personne qui s'est occupée d'eux au coucher

.../10

Annexe 2 – Modifications apportées à l'échelle après l'enquête *Grandir en qualité*

Des modifications mineures ont été apportées aux échelles à la suite de l'enquête *Grandir en qualité* 2003. Elles sont de deux ordres. Certaines modifications n'affectent aucunement le contenu ou les résultats de l'échelle. Les changements ont été apportés pour :

- corriger des coquilles qui étaient demeurées dans la version administrée lors de l'enquête;
- assurer une meilleure cohérence entre les trois échelles (services de garde pour les enfants de 18 mois ou plus en installation, services de garde en pouponnière et services de garde en milieu familial) et donc parfois modifier quelques mots ou intervertir l'ordre de deux éléments d'un item pour que les échelles soient semblables;
- modifier le nom de l'item 3.3.12 (antérieurement : « Toute autre personne en présence des enfants dans le service de garde contribue au climat harmonieux »; désormais « Toute autre personne en présence des enfants dans le service de garde – pour des périodes autres que l'accueil ou la fin de la journée – contribue au climat harmonieux »);
- modifier le nom de l'item 5.2.10 (antérieurement : « Les tâches de nettoyage liées au dîner occasionnent peu d'attente pour les enfants »; désormais : « La fin du dîner occasionne peu d'attente pour les enfants »);
- modifier le nom de l'item 5.3.7 (antérieurement : « Les soins personnels après le dîner sont des occasions d'apprentissage »; désormais : « Les soins personnels sont une occasion d'apprentissage »);
- modifier le nom des items 5.4.2.S et N (antérieurement : « L'équipement et le matériel du service de garde disponibles pour les jeux extérieurs dans la cour et au parc favorisent le développement global des enfants »; désormais : « L'équipement et le matériel du service de garde accessibles aux enfants dans la cour et au parc favorisent le développement global des enfants »);
- modifier, dans certains cas, la numérotation qui permet de rattacher les items de la section 5 à l'une ou l'autre des sections 1 à 4, pour tenir compte du fait que les items relatifs à la sieste ne font pas partie intégrante de l'échelle.

D'autres modifications peuvent avoir une certaine incidence sur le contenu, mais elles ont été jugées nécessaires pour améliorer l'échelle avant sa publication. Compte tenu de l'ensemble de l'échelle, ces modifications demeurent mineures. Elles ont été introduites à la suite des commentaires des observatrices qui ont administré l'échelle dans l'enquête *Grandir en qualité* et qui ont constaté certains oublis ou certaines redondances. La volonté d'assurer la cohérence entre les trois échelles a également entraîné quelques modifications, comme l'ajout d'un élément à un item. Voici la liste des changements :

- Fusion de deux items pour donner l’item 1.2.4 : on distinguait antérieurement le matériel destiné aux nourrissons (1.2.4.A) de celui destiné aux poupons plus âgés (1.2.4.B), et ce dernier comportait plusieurs éléments déjà répertoriés dans un autre item de l’échelle. On a donc retravaillé l’item pour ne conserver que le matériel spécifique aux poupons de tout âge.
- Changements substantiels à l’item 5.3.8. Il vise désormais toutes les situations et non pas seulement celles où des poupons sont présents. On note aussi : ajout de la colonne A d’éléments à éviter, retrait d’un élément et ajout d’un élément dans la colonne B, reformulation de l’ensemble des éléments. L’item était antérieurement compilé dans la section 3 de l’échelle (qualité des interventions de la personne responsable auprès des enfants), il est dorénavant compilé dans la section 2 (qualité des activités). Le nom de l’item a changé (antérieurement : « Lors des soins personnels, la personne responsable tient compte des besoins de chaque poupon »; désormais : « Les soins personnels répondent aux besoins de chaque enfant »). La cotation de l’item a également été modifiée.
- Ajout ou modification d’un élément à éviter ou à proscrire²⁷ :
 - Item 2.4.2.A, ajout de l’élément n° 3 de la colonne A : « La personne responsable impose une seule démarche acceptable pour réaliser une activité ».
 - Item 2.4.2.B, élément n° 3 de la colonne A : « La pauvreté du matériel accessible aux poupons ne leur permet pas de faire des choix significatifs » au lieu de « La majorité du matériel n’est pas à la portée des poupons ».
 - Item 3.3.9, ajout de l’élément n° 3 de la colonne A : « Favorise, stigmatise ou laisse pour compte un enfant ou un groupe d’enfants ».
 - Item 3.3.11, ajout de l’élément n° 3 de la colonne A : « Met en danger la santé ou la sécurité des enfants ».
 - Item 5.1.2, retrait d’un élément de la colonne A.
 - Item 5.2.1, ajout de l’élément n° 5 de la colonne A : « La collation n’est pas fournie par le service de garde ».
 - Item 5.2.4, ajout de l’élément n° 5 de la colonne A : « La personne responsable n’intervient pas si un enfant court avec de la nourriture dans la bouche ».
 - Item 5.4.1.S et N, élément n° 1 de la colonne A : « La clôture présente des dangers (ouverture par laquelle les enfants peuvent sortir, danger de coupure, d’étranglement, d’accrochage, etc.) » au lieu de « La clôture a une ouverture par laquelle les enfants peuvent sortir ».
 - Item 5.6.1, ajout de l’élément n° 3 de la colonne A : « Un enfant quitte le service de garde sans que la personne responsable ne s’en aperçoive ».

27. Ces changements devront être pris en considération si on compare des résultats de *Grandir en qualité* 2003 avec ceux obtenus avec la présente échelle, puisque la présence d’un élément à éviter correspond dans la cotation à un niveau de qualité insuffisant. L’ajout d’éléments à éviter rend donc un item plus « sévère » comparativement à sa version dans *Grandir en qualité* 2003.

Ajout ou retrait d'un élément de qualité d'un item²⁸ :

Item 1.2.2.A :	ajout des éléments n ^{os} 16 et 18
Item 1.2.2.C* :	retrait de trois éléments
Item 1.2.2.D* :	ajout de trois éléments
Item 2.1.1 :	retrait d'un élément
Item 2.3.1 :	retrait d'un élément
Item 3.2.2* :	retrait d'un élément
Item 3.2.5 :	ajout de l'élément n ^o 9
Item 3.3.6 :	retrait d'un élément
Item 4.4 :	ajout de l'élément n ^o 7, retrait d'un élément
Item 5.1.3* :	ajout de l'élément n ^o 7
Item 5.1.4* :	retrait d'un élément
Item 5.2.1* :	ajout de l'élément n ^o 6
Item 5.2.7* :	ajout de l'élément n ^o 8
Item 5.2.8* :	ajout de l'élément n ^o 6
Item 5.2.10 :	scission d'un élément pour donner les éléments n ^{os} 11 et 12
Item 5.3.1 :	scission d'un élément pour donner les éléments n ^{os} 10 et 11
Item 5.3.2* :	retrait d'un élément
Item 5.3.5 :	ajout de l'élément n ^o 3, retrait d'un élément
Item 5.3.6 :	ajout de l'élément n ^o 3, retrait d'un élément
Item 5.4.2.S.A* :	ajout des éléments n ^{os} 12, 13, 18, fusion ou retrait de 3 éléments, total d'éléments inchangé
Item 5.4.2.S.B :	ajout de l'élément n ^o 19, fusion de plusieurs éléments, ramenant le total à 28 éléments (total antérieur : 40 éléments)
Item 5.4.2.N.A :	ajout de l'élément n ^o 10, scission des éléments n ^{os} 8 et 15, retrait d'un élément, portant le total à 17 (total antérieur : 16 éléments)
Item 5.4.2.N.B :	ajout de l'élément n ^o 6, retrait de 3 éléments
Item 5.5.1 :	retrait d'un élément
Item 5.6.1 :	ajout de l'élément n ^o 4, retrait d'un élément
Item 5.6.3* :	ajout de l'élément n ^o 6, retrait d'un élément

28. L'ajout ou le retrait d'un élément sur un total égal ou supérieur à 8 comme c'est le cas pour presque tous les items suivants, affectera peu ou n'affectera pas le score de qualité de l'item. Les nombres d'éléments correspondant aux différents niveaux (1, 2, 3 ou 4) de qualité qui apparaissent dans *le Guide de cotation de l'Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en milieu familial* n'ont pas été modifiés et sont identiques à ceux utilisés dans *Grandir en qualité*, sauf dans le cas des items marqués d'un astérisque. Il faut noter par ailleurs que la cotation de l'item 1.2.2.F a été modifiée après *Grandir en qualité* même si l'item est resté inchangé.

Annexe 3 – Définition des termes utilisés dans l'échelle d'observation

Accueil

Période qui débute à 7 h 45 ou au moment où la majorité des enfants du groupe observé arrivent au service de garde le matin.

Activité

Chacun des moments de la journée de l'enfant qui répond à un ou à plusieurs de ses besoins physiologiques, affectifs et intellectuels.

Activité de base

Activité quotidienne du service de garde (accueil, départ, période de transition) ou activité qui répond à un besoin physiologique de l'enfant (repas, hygiène).

Activité proposée par la personne responsable

Activité conçue par la personne responsable, qui l'anime et en détermine le contenu, le déroulement et les consignes.

Activité amorcée par l'enfant

Activité dont la durée, le contenu et le déroulement sont déterminés par l'enfant.

Aires

Synonyme de « coins » : « lieux prédéterminés et habituellement permanents, souvent disposés en périphérie du local et dans lesquels se trouvent des objets souvent caractéristiques de ces endroits » (Legendre, 1988).

Aire de jeu

Espace utilisé pour les activités des enfants.

Assistante

Personne adulte embauchée par la personne responsable d'un service de garde en milieu familial pour la seconder auprès des enfants. Dans l'échelle d'observation, l'assistante est désignée par le vocable « personne responsable ».

Atelier au choix

Ensemble de projets ou d'activités déterminés par la personne responsable parmi lesquels l'enfant peut choisir celui qui lui convient.

Atelier en rotation

Ensemble de projets ou d'activités déterminés par la personne responsable que les enfants doivent réaliser à tour de rôle, individuellement ou en sous-groupe, chacun des enfants devant réaliser chacun des projets ou chacune des activités proposés.

Atelier libre planifié par les enfants

Période au cours de laquelle chaque enfant est appelé à élaborer un projet individuellement ou en sous-groupes, à le réaliser et à en rendre compte, sans aucune contrainte de la part de la personne responsable.

Boire

Activité consistant à donner le biberon à un poupon en remplacement d'une collation ou en complément d'un repas.

Centre de la petite enfance

« Établissement qui fournit, dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants pour des périodes qui ne peuvent excéder 48 heures consécutives, des services de garde éducatifs, s'adressant principalement aux enfants de la naissance jusqu'à la fréquentation du niveau de la maternelle et qui, sur un territoire donné, coordonne, surveille et contrôle en milieu familial de tels services à l'intention d'enfants du même âge. Subsidiairement, ces services peuvent s'adresser aux enfants fréquentant les niveaux de la maternelle et du primaire lorsqu'ils ne peuvent être reçus dans un service de garde en milieu scolaire au sens de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) et de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1) ». (L.R.Q., chapitre C-8.2).

Collation

Repas léger ou goûter fourni par le service de garde, servi en matinée et l'après-midi.

Cour extérieure

Espace extérieur de jeux attenant au bâtiment où sont situés les locaux où l'on offre des services de garde.

Fin de la journée

Période qui débute à 16 h 45 ou au moment où le premier enfant du groupe observé quitte le service de garde après la collation de l'après-midi.

Horaire

Relevé des heures de début et de fin des principales activités prévues dans la journée d'un groupe d'enfants, d'une personne responsable, d'une observatrice, etc.

Jeu libre

Jeu spontané de l'enfant sans contrainte imposée par l'adulte.

Lieux communs

Lieux dont l'usage est partagé entre les utilisateurs du service de garde et la famille de la responsable du service de garde en milieu familial.

Lieux privés

Lieux qui sont réservés à l'usage exclusif de la famille de la responsable du service de garde en milieu familial.

Lieux publics

Lieux qui sont réservés aux utilisateurs du service de garde en milieu familial.

Matériel

Objet de jeu, jouet ou matériau utilisé pour les activités des enfants.

Nourrisson

Poupon qui n'est pas autonome dans ses déplacements (il reste sur le dos, il se retourne ou il s'assoit).

Période de transition

Voir transition.

Personne responsable

Personne directement responsable des enfants et chargée de l'application du programme éducatif en milieu familial. Dans l'échelle, l'expression désigne aussi bien la responsable du service de garde en milieu familial définie par la loi que son assistante.

Poupon

Enfant de moins de 18 mois (comprend à la fois les nourrissons, les rampeurs et les trottineurs).

Rampeur

Enfant de moins de 18 mois qui se déplace de façon plus ou moins autonome : il rampe, il se traîne, marche à quatre pattes, mais il ne marche pas encore.

Remplaçante

Personne qui remplace auprès des enfants la personne responsable du service de garde en milieu familial qui a dû s'absenter.

Rituel

Pratique réglée par la personne responsable ou les enfants qui prend une forme symbolique pour annoncer le début d'une activité (gestes, chansons, comptines, mots, secrets, etc.).

Séquence d'activités

Suite de plusieurs activités.

Service de garde en milieu familial

« Service de garde fourni par une personne physique, contre rémunération, pour des périodes qui peuvent excéder 24 heures consécutives, dans une résidence privée où elle reçoit :

- ▶ 1° en incluant ses enfants de moins de neuf ans et les enfants de moins de neuf ans qui habitent ordinairement avec elle, au plus six enfants parmi lesquels au plus deux enfants peuvent être âgés de moins de 18 mois; ou
- ▶ 2° si elle est assistée d'une autre personne adulte et en incluant leurs enfants de moins de neuf ans et les enfants de moins de neuf ans qui habitent ordinairement avec elles, au plus neuf enfants parmi lesquels au plus quatre enfants peuvent être âgés de moins de 18 mois. » (L.R.Q., chapitre C-8.2).

Sous-groupe

Groupe d'enfants dont le nombre est une fraction du nombre total d'enfants dans l'ensemble du groupe habituel.

Transition (ou période de transition)

Temps compris entre le moment où le premier enfant d'un groupe a terminé une activité et le moment où la majorité des enfants du même groupe sont prêts à commencer l'activité suivante OU temps compris entre deux activités.

Trottineur

Enfant de moins de 18 mois qui est autonome dans ses déplacements : il maîtrise la station debout et il marche.

Vestibule

Pièce d'entrée du service de garde en milieu familial OU pièce où les enfants enlèvent leurs vêtements d'extérieur à leur arrivée.

BIBLIOGRAPHIE

BOURGON, Louise, et Carole LAVALLÉE (2004). *Guide de cotation : Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en milieu familial*, Québec, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 38 p.

BOURGON, Louise, Carole LAVALLÉE et Hélène LAVOIE (2002). *Présentation de l'échelle d'observation de la qualité éducative : le service de garde en milieu familial*, Document non publié, Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, 25 p.

DROUIN, Carl, Nathalie BIGRAS, Claire FOURNIER, Hélène DESROSIERS et Stéphane BERNARD (à paraître, 2004). *Grandir en qualité 2003. Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*, Québec, Institut de la statistique du Québec.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC ET MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2003). *Manuel de formation. Grandir en qualité. Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*, Montréal, Institut de la statistique du Québec.

LANDIS, J., et G. G. KOCH (1977). « The measurement of observer agreement for categorial data », *Biometrics*, vol. 33 : 159-174.

LEGENDRE, Rénauld (1988). *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Boucherville, Larousse, 679 p.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (1997). *Programme éducatif des centres de la petite enfance*, Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, 38 p.

MOISAN, Marie, et Ginette BEAUDOIN (2002). *Cadre de référence de l'évaluation de la qualité des services de garde éducatifs au moyen de l'enquête Grandir en qualité*, Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, 24 p.

MURPHY, K. R., et C. O. DAVIDSHOFER (1994). *Psychological Testing. Principles and Applications*, Englewood Cliffs (N. J.), Prentice-Hall, 3^e édition, 548 p.

Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance (L.R.Q., chapitre C-8.2), Québec, Gouvernement du Québec, 1999.

Règlement sur les centres de la petite enfance (L.R.Q., chapitre C-8.2, r-2), Québec, Gouvernement du Québec, 1997.